



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOGAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-1

20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 30 septembre 2021, portant sur le passage à la norme budgétaire et comptable à la M57,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Compte Financier Unique 2023 du budget principal, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT le Compte Financier Unique 2023 détaillé, mis à disposition des représentants du Comité Syndical dès le 15 mars 2024, est présenté aux membres du Comité Syndical.

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales indique que si la Présidente peut assister au Comité Syndical où sont votés les comptes du syndicat, elle se doit de se retirer de la salle au moment du vote.

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la Présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques.

Monsieur le Vice-Président propose au Comité Syndical d'adopter le Compte Financier Unique 2023 du Budget principal du SDEC ENERGIE.

Le compte financier unique 2023 présente un résultat cumulé excédentaire de 22 282 078,37 €, dont un excédent cumulé de 25 110 509,03 € en section de fonctionnement et un déficit cumulé de 2 828 430,66 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public :

	Solde des réalisations de l'exercice 2023 (G)	Résultats antérieurs reportés (H)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (G+H)	Restes à réaliser (I)	Résultat cumulé (G+H+I)
Fonctionnement	6 352 746,36 €	18 757 762,67 €	25 110 509,03 €	0,00 €	25 110 509,03 €
Investissement	-5 502 965,59 €	6 676 725,59 €	1 173 760,00 €	-4 002 190,66 €	-2 828 430,66 €
TOTAL	849 780,77 €	25 434 488,26 €	26 284 269,03 €	-4 002 190,66 €	22 282 078,37 €



2024-02-CS-DB-1

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 85 POUR et 3 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **DONNE** quitus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN

Pour la Présidente empêchée et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,

Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

AR Préfectoral
le 05/04/2024

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20240328-24DL02CS001H1-DE



Faint text or signature, possibly a date or official mark, located at the bottom center of the page.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDMC SDEC ENERGIE CALVADOS

Numéro SIRET : 20004593800012

POSTE COMPTABLE : 014090 P.DEP CALVADOS

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2023

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCE](#)

		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	26
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	29
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	30
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	35
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	37
B	Compte de résultat	Comptable	41
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	43

	Origine des données	Page
IV. États annexés		
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur

		Origine des données	Page
B15.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
	<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
	<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D5	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D7	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D10	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
	V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	45

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2)	0
5	DGF / population	0
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	14,25 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	67,56 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	0

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	52 172 762,67	50 815 000,00	102 987 762,67
	Recettes réalisées (1)	B	34 916 254,74	52 970 985,37	87 887 240,11
	Restes à réaliser	C	6 184 399,40	0,00	6 184 399,40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	58 849 488,26	69 572 762,67	128 422 250,93
	Dépenses réalisées (1)	E	40 419 220,33	46 618 239,01	87 037 459,34
	Restes à réaliser	F	10 186 590,06	0,00	10 186 590,06
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-5 502 965,59	6 352 746,36	849 780,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	6 676 725,59	18 757 762,67	25 434 488,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 173 760,00	25 110 509,03	26 284 269,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 002 190,66	0,00	-4 002 190,66
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 828 430,66	25 110 509,03	22 282 078,37

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	6 352 746,36
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	18 757 762,67
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	25 110 509,03
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-5 502 965,59
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	6 676 725,59
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	1 173 760,00
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-4 002 190,66
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-2 828 430,66

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 10 186 590,06
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	40 769,12
204	Subventions d'équipement versées	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	450 013,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	9 497 568,49
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	194 238,46
4581 622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	78 155,94
4581 623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	9 378,30
4581 723	Travaux sous mandats Transition Energétique 2023	15 031,20
4581 822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	275,40
4581 823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	91 397,62
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 6 184 399,40
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	4 807 642,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 376 757,21
4582 620	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020	12 782,72
4582 622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	298 881,27
4582 623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	564 696,61
4582 821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	827,15
4582 822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	140 296,28
4582 823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	359 273,18
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	356 094,51
Subventions d'investissement versées	10 204,86	Neutralisations et régularisations	-217,97
Autres immobilisations incorporelles	367,30	Réserves	180 337,63
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	18 757,76
Terrains	119,55	Résultat de l'exercice	6 352,75
Constructions	5 381,06	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	53 645,71
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	614 970,40
Réseaux divers	543 584,21	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	600,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	395,71	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	27 761,76	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	6 472,62
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	1 809,55	Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	22,61	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	6 472,62
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	589 646,60	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 803,67
Stocks		Autres dettes non financières	13 541,28
Créances	13 651,20	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	15 344,95
Trésorerie	34 244,47	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	47 895,68	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	22 417,58
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	154,30
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	637 542,28	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	637 542,28

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	13 223,30	11 829,30
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes	12 623,58	9 519,50
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	171,41	120,42
Produits des cessions d'actifs		8,40
Autres produits de gestion	17 968,40	5 080,95
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	6 942,58	6 391,34
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		14,12
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	50 929,27	32 964,04
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	10 819,24	8 191,66
Charges de personnel	3 889,92	3 590,62
Indemnités des élus (et membres du CESR)	119,39	114,91
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	11 248,88	73,87
Impôts et taxes	124,98	105,94
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	17 850,83	16 490,06
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		19,27
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		3,25
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	44 053,23	28 589,59

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	368,25	442,14
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	368,25	442,14
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	6 507,79	3 932,31
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,06	1 017,88
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	155,10	196,43
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-155,05	821,44
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	6 352,75	4 753,75

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500 000,00	294 160,00	58,83	40 769,12	
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	86 165,11	8,62	4 000,00	
21	Immobilisations corporelles	2 000 000,00	230 337,79	11,52	450 013,99	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	39 109 488,26	27 805 799,54	71,10	9 497 568,49	
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		42 609 488,26	28 416 462,44	66,69	9 992 351,60	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	230 000,00	176 476,48	76,73	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	1 828 147,11	91,41	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	190 000,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	18 402,00	92,01	0,00	
Total des dépenses financières		2 440 000,00	2 023 025,59	82,91	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	3 000 000,00	1 933 225,13	64,44	194 238,46	
Total des dépenses réelles d'investissement		48 049 488,26	32 372 713,16	67,37	10 186 590,06	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 500 000,00	6 942 581,12	92,57	0,00	
041	Opérations patrimoniales (5)	3 300 000,00	1 103 926,05	33,45	0,00	
Total des dépenses d'ordre en investissement		10 800 000,00	8 046 507,17	74,50	0,00	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		58 849 488,26	40 419 220,33	68,68	10 186 590,06	
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00				
Total des dépenses de la section d'investissement		58 849 488,26	40 419 220,33		10 186 590,06	

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 000 000,00	13 849 757,15	115,41	4 807 642,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	33 886,23	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00	1 386 201,33	69,31	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	3 000 000,00	1 191 649,14	39,72	1 376 757,21
Total des recettes réelles d'investissement		17 000 000,00	16 461 493,85	96,83	6 184 399,40
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>14 372 762,67</i>			
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>17 500 000,00</i>	<i>17 350 834,84</i>	<i>99,15</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>3 300 000,00</i>	<i>1 103 926,05</i>	<i>33,45</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre en investissement		35 172 762,67	18 454 760,89	52,47	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		52 172 762,67	34 916 254,74	66,92	6 184 399,40
001 Solde d'exécution positif reporté		6 676 725,59			
Total des recettes de la section d'investissement		58 849 488,26	34 916 254,74		6 184 399,40

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	17 050 000,00	10 563 965,52	165 488,17	10 729 453,69	62,93	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 500 000,00	4 170 162,61	0,00	4 170 162,61	92,67	0,00
014	Atténuations de produits	2 000 000,00	1 976 168,29	0,00	1 976 168,29	98,81	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	13 300 000,00	11 695 466,06	5 337,76	11 700 803,82	87,98	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		36 850 000,00	28 405 762,48	170 825,93	28 576 588,41	77,55	0,00
66	Charges financières	200 000,00	105 440,56	49 664,36	155 104,92	77,55	0,00
67	Charges spécifiques	150 000,00	35 710,84	0,00	35 710,84	23,81	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		37 700 000,00	29 046 913,88	220 490,29	29 267 404,17	77,63	0,00
023	Virement à la section d'investissement	14 372 762,67					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	17 500 000,00	17 350 834,84	0,00	17 350 834,84	99,15	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		31 872 762,67	17 350 834,84	0,00	17 350 834,84	54,44	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		69 572 762,67	46 397 748,72	220 490,29	46 618 239,01	67,01	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		69 572 762,67	46 397 748,72	220 490,29	46 618 239,01		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	50 000,00	65 484,25	0,00	65 484,25	130,97	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00	171 408,55	0,00	171 408,55	85,70	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 000 000,00	14 599 749,24	0,00	14 599 749,24	132,72	0,00
74	Dotations et participations	14 500 000,00	13 223 304,02	0,00	13 223 304,02	91,20	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 499 900,00	17 951 653,72	0,00	17 951 653,72	102,58	0,00
Total des recettes de gestion des services		43 249 900,00	46 011 599,78	0,00	46 011 599,78	106,39	0,00
76	Produits financiers	100,00	58,67	0,00	58,67	58,67	0,00
77	Produits spécifiques	50 000,00	16 745,80	0,00	16 745,80	33,49	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		43 315 000,00	46 028 404,25	0,00	46 028 404,25	106,26	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	7 500 000,00	6 942 581,12	0,00	6 942 581,12	92,57	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		7 500 000,00	6 942 581,12	0,00	6 942 581,12	92,57	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		50 815 000,00	52 970 985,37	0,00	52 970 985,37	104,24	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		18 757 762,67					
Total des recettes de la section de fonctionnement		69 572 762,67	52 970 985,37	0,00	52 970 985,37		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		52 296,00		52 296,00	
2051	Concessions et droits similaires		241 864,00		241 864,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500 000,00	294 160,00		294 160,00	205 840,00
2041481	Biens mobiliers, matériel et études		25 433,11		25 433,11	
2041482	Bâtiments et installations		30 732,00		30 732,00	
20422	Bâtiments et installations		30 000,00		30 000,00	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	86 165,11		86 165,11	913 834,89
21318	Autres bâtiments publics		10 988,77		10 988,77	
21351	Bâtiments publics		79 270,09		79 270,09	
21828	Autres matériels de transport		32 352,24		32 352,24	
21838	Autre matériel informatique		89 556,07		89 556,07	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		15 287,75		15 287,75	
2185	Matériel de téléphonie		2 882,87		2 882,87	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 000 000,00	230 337,79		230 337,79	1 769 662,21
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		19 966 734,78	17 421,09	19 949 313,69	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		7 812 793,35	10 298,50	7 802 494,85	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		53 991,00		53 991,00	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	39 109 488,26	27 833 519,13	27 719,59	27 805 799,54	11 303 688,72
Total des dépenses d'équipement		42 609 488,26	28 444 182,03	27 719,59	28 416 462,44	14 193 025,82
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
1311	État et établissements nationaux		107 842,26		107 842,26	
1318	Autres		68 634,22		68 634,22	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	230 000,00	176 476,48		176 476,48	53 523,52

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
1641	Emprunts en euros		1 077 412,15		1 077 412,15	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		750 734,96		750 734,96	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	1 828 147,11		1 828 147,11	171 852,89
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	190 000,00				190 000,00
2748	Autres prêts		18 402,00		18 402,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 000,00	18 402,00		18 402,00	1 598,00
Total des dépenses financières		2 440 000,00	2 023 025,59		2 023 025,59	416 974,41
4581621	Opération pour compte tiers n° 4581621	78 758,01	35 408,73		35 408,73	43 349,28
4581622	Opération pour compte tiers n° 4581622	895 321,78	709 419,57		709 419,57	185 902,21
4581623	Opération pour compte tiers n° 4581623	550 000,00	539 939,36		539 939,36	10 060,64
4581723	Opération pour compte tiers n° 4581723	100 000,00	9 391,20		9 391,20	90 608,80
4581820	Opération pour compte tiers n° 4581820	20 000,00	9 437,39		9 437,39	10 562,61
4581821	Opération pour compte tiers n° 4581821	60 000,00	41 034,27		41 034,27	18 965,73
4581822	Opération pour compte tiers n° 4581822	313 582,80	246 349,70		246 349,70	67 233,10
4581823	Opération pour compte tiers n° 4581823	512 337,41	342 244,91		342 244,91	170 092,50
4581922	Opération pour compte tiers n° 4581922	470 000,00				470 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 000 000,00	1 933 225,13		1 933 225,13	1 066 774,87
Total des dépenses réelles d'investissement		48 049 488,26	32 400 432,75	27 719,59	32 372 713,16	15 676 775,10
13911	État et établissements nationaux		4 121 726,96		4 121 726,96	
13912	Régions		45 979,67		45 979,67	
13913	Départements		785 750,00		785 750,00	
139148	Autres communes		1 238 987,38		1 238 987,38	
139158	Autres groupements		99 783,63		99 783,63	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13918	Autres		650 353,48		650 353,48	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 500 000,00	6 942 581,12		6 942 581,12	557 418,88
2041482	Bâtiments et installations		1 020 010,24		1 020 010,24	
2041582	Bâtiments et installations		46 767,83		46 767,83	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		6 973,15		6 973,15	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		30 174,83		30 174,83	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	3 300 000,00	1 103 926,05		1 103 926,05	2 196 073,95
Total des dépenses d'ordre en investissement		10 800 000,00	8 046 507,17		8 046 507,17	2 753 492,83
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		58 849 488,26	40 446 939,92	27 719,59	40 419 220,33	18 430 267,93
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		58 849 488,26	40 446 939,92	27 719,59	40 419 220,33	18 430 267,93

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		7 372 679,14		7 372 679,14	
1312	Régions		7 443,49		7 443,49	
1313	Départements		120 000,00		120 000,00	
13148	Autres communes		3 291 005,45	56 125,05	3 234 880,40	
13158	Autres groupements		711 536,61		711 536,61	
1318	Autres		2 451 604,23	48 386,72	2 403 217,51	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	12 000 000,00	13 954 268,92	104 511,77	13 849 757,15	-1 849 757,15
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		11 886,23		11 886,23	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		22 000,00		22 000,00	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)		33 886,23		33 886,23	-33 886,23
10222	F.C.T.V.A.		1 386 201,33		1 386 201,33	
10226	Taxe d'aménagement		1 675,00	1 675,00		
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00	1 387 876,33	1 675,00	1 386 201,33	613 798,67
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
4581621	Opération pour compte tiers n° 4581621		3 705,22		3 705,22	-3 705,22

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
4581820	Opération pour compte tiers n° 4581820		37 329,05		37 329,05	-37 329,05
4581821	Opération pour compte tiers n° 4581821		9 319,06		9 319,06	-9 319,06
4582618	Opération pour compte tiers n° 4582618	65 403,47	35 204,41		35 204,41	30 199,06
4582620	Opération pour compte tiers n° 4582620	148 566,59	52 433,09		52 433,09	96 133,50
4582621	Opération pour compte tiers n° 4582621	270 729,10	197 548,60		197 548,60	73 180,50
4582622	Opération pour compte tiers n° 4582622	610 897,12	276 103,46		276 103,46	334 793,66
4582623	Opération pour compte tiers n° 4582623	100 000,00	59 557,27		59 557,27	40 442,73
4582818	Opération pour compte tiers n° 4582818	91 494,37	87 990,74		87 990,74	3 503,63
4582820	Opération pour compte tiers n° 4582820	200 527,19	82 541,13		82 541,13	117 986,06
4582821	Opération pour compte tiers n° 4582821	330 883,37	221 511,02		221 511,02	109 372,35
4582822	Opération pour compte tiers n° 4582822	374 981,47	84 685,19		84 685,19	290 296,28
4582823	Opération pour compte tiers n° 4582823	100 000,00	43 720,90		43 720,90	56 279,10
4582920	Opération pour compte tiers n° 4582920	100 000,00				100 000,00
4582921	Opération pour compte tiers n° 4582921	150 000,00				150 000,00
4582922	Opération pour compte tiers n° 4582922	100 000,00				100 000,00
4582923	Opération pour compte tiers n° 4582923	356 517,32				356 517,32
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 000 000,00	1 191 649,14		1 191 649,14	1 808 350,86
Total des recettes réelles d'investissement		17 000 000,00	16 567 680,62	106 186,77	16 461 493,85	538 506,15
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	14 372 762,67				
28041481	Biens mobiliers, matériel et études		43 704,17		43 704,17	
28041482	Bâtiments et installations		8 024,47		8 024,47	
280422	Bâtiments et installations		43 734,08		43 734,08	
2804412	Bâtiments et installations		159 598,40		159 598,40	
2804422	Bâtiments et installations		93 763,32		93 763,32	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		411 441,88		411 441,88	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281318	Autres bâtiments publics		39 060,13		39 060,13	
281351	Bâtiments publics		69 820,74		69 820,74	
281534	Réseaux d'électrification		9 732 629,28		9 732 629,28	
281538	Autres réseaux		610 748,67		610 748,67	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		502,54		502,54	
2817534	Réseaux d'électrification		5 928 197,19		5 928 197,19	
2817538	Autres réseaux		46 745,28		46 745,28	
281828	Autres matériels de transport		49 099,25		49 099,25	
281838	Autre matériel informatique		92 758,20		92 758,20	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		12 262,80		12 262,80	
28188	Autres		8 744,44		8 744,44	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 500 000,00	17 350 834,84		17 350 834,84	149 165,16
13148	Autres communes		6 973,15		6 973,15	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		30 174,83		30 174,83	
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)		1 066 778,07		1 066 778,07	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	3 300 000,00	1 103 926,05		1 103 926,05	2 196 073,95
Total des recettes d'ordre en investissement		35 172 762,67	18 454 760,89		18 454 760,89	16 718 001,78
Total des recettes d'investissement de l'exercice		52 172 762,67	35 022 441,51	106 186,77	34 916 254,74	17 256 507,93
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		6 676 725,59				
Total des recettes de la section d'investissement		58 849 488,26	35 022 441,51	106 186,77	34 916 254,74	23 933 233,52

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		1 174,96		1 174,96	
60612	Énergie - Électricité		6 669 976,26		6 669 976,26	
60622	Carburants		15 534,97	7 866,91	7 668,06	
60631	Fournitures d'entretien		551,50		551,50	
60632	Fournitures de petit équipement		49 076,72	120,30	48 956,42	
60636	Habillement et Vêtements de travail		1 425,79		1 425,79	
6064	Fournitures administratives		11 938,28	1 282,99	10 655,29	
6068	Autres matières et fournitures.		600,00		600,00	
6132	Locations immobilières		4 306,40		4 306,40	
61351	Matériel roulant		196,00		196,00	
61358	Autres		10 229,09	4 932,89	5 296,20	
615221	Bâtiments publics		30 625,03	5 032,57	25 592,46	
61551	Matériel roulant		11 448,82	3 329,25	8 119,57	
61558	Autres biens mobiliers		2 724,49		2 724,49	
6156	Maintenance		2 735 116,52	44 805,42	2 690 311,10	
6161	Multirisques		38 827,89	3 054,33	35 773,56	
6182	Documentation générale et technique		19 107,05	549,00	18 558,05	
6184	Versements à des organismes de formation		37 625,90		37 625,90	
6185	Frais de colloques et séminaires		4 908,34		4 908,34	
6188	Autres frais divers		1 370,17		1 370,17	
62268	Autres honoraires, conseils...		113 320,48	33 492,00	79 828,48	
6228	Divers		697 239,41		697 239,41	
6231	Annonces et insertions		39 214,80	864,00	38 350,80	
6232	Fêtes et cérémonies		3 525,20		3 525,20	
6233	Foires et expositions		49 286,11		49 286,11	
6234	Réceptions		65 934,29		65 934,29	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6236	Catalogues et imprimés et publications		20 960,41		20 960,41	
6238	Divers		2 911,51		2 911,51	
6247	Transports collectifs du personnel		5 876,25		5 876,25	
6248	Divers		10,50		10,50	
6251	Voyages, déplacements et missions		5 296,47	900,30	4 396,17	
6261	Frais d'affranchissement		60 806,49	37 251,38	23 555,11	
6262	Frais de télécommunications		40 474,98		40 474,98	
627	Services bancaires et assimilés.		4,31		4,31	
6281	Concours divers (cotisations...)		68 703,00		68 703,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux		35 913,83	13 847,68	22 066,15	
6284	Redevance pour services rendus		1 001,77		1 001,77	
6288	Autres		64,11		64,11	
63512	Taxes foncières		25 159,00		25 159,00	
6353	Impôts indirects		3 517,00		3 517,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		13,76		13,76	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		784,85		784,85	
total chapitre 011	Charges à caractère général	17 050 000,00	10 886 782,71	157 329,02	10 729 453,69	6 320 546,31
6218	Autre personnel extérieur		119 257,29		119 257,29	
6331	Versement mobilité		41 522,91		41 522,91	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		10 380,85		10 380,85	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		37 370,24		37 370,24	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		6 228,51		6 228,51	
64111	Rémunération principale		1 430 787,90		1 430 787,90	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		31 384,66		31 384,66	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64113	NBI		9 419,90		9 419,90	
64116	Indemnités de licenciement		13 115,08		13 115,08	
64118	Autres indemnités.		682 277,15		682 277,15	
64131	Rémunérations		476 338,90		476 338,90	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		8 022,94		8 022,94	
64138	Primes et autres indemnités		163 115,89		163 115,89	
6417	Rémunérations des apprentis		14 188,11		14 188,11	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		409 163,83		409 163,83	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		503 535,94		503 535,94	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		26 238,21		26 238,21	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		29 547,92		29 547,92	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		2 277,00		2 277,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		15 179,23		15 179,23	
64731	Versées directement		16 179,16		16 179,16	
6475	Médecine du travail, pharmacie		8 840,64		8 840,64	
6478	Autres charges sociales diverses		115 790,35		115 790,35	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 500 000,00	4 170 162,61		4 170 162,61	329 837,39
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		1 976 168,29		1 976 168,29	
total chapitre 014	Atténuations de produits	2 000 000,00	1 976 168,29		1 976 168,29	23 831,71
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		91 160,88		91 160,88	
65312	Frais de mission et de déplacement		20 822,20		20 822,20	
65313	Cotisations de retraite		5 611,48		5 611,48	
65315	Formation		1 791,66		1 791,66	
65733	Départements		6 082,61		6 082,61	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6573641	aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière		245 000,00		245 000,00	
657382	Organismes publics divers		33 010,00		33 010,00	
65748	Autres personnes de droit privé		104 160,00	20 000,00	84 160,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		19 629,36		19 629,36	
65818	Autres		96 871,30		96 871,30	
65888	Autres		11 096 664,33		11 096 664,33	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	13 300 000,00	11 720 803,82	20 000,00	11 700 803,82	1 599 196,18
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		36 850 000,00	28 753 917,43	177 329,02	28 576 588,41	8 273 411,59
66111	Intérêts réglés à l'échéance		170 747,41		170 747,41	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		49 664,36	65 306,85	-15 642,49	
total chapitre 66	Charges financières	200 000,00	220 411,77	65 306,85	155 104,92	44 895,08
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		35 710,84		35 710,84	
total chapitre 67	Charges spécifiques	150 000,00	35 710,84		35 710,84	114 289,16
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		500 000,00		500 000,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	500 000,00	500 000,00		500 000,00	
Total des dépenses réelles et mixtes		37 700 000,00	29 510 040,04	242 635,87	29 267 404,17	8 432 595,83
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	14 372 762,67				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		17 350 834,84		17 350 834,84	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 500 000,00	17 350 834,84		17 350 834,84	149 165,16
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		31 872 762,67	17 350 834,84		17 350 834,84	14 521 927,83

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		69 572 762,67	46 860 874,88	242 635,87	46 618 239,01	22 954 523,66
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		69 572 762,67	46 860 874,88	242 635,87	46 618 239,01	22 954 523,66

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		16 114,96	6 571,55	9 543,41	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		55 940,84		55 940,84	
total chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00	72 055,80	6 571,55	65 484,25	-15 484,25
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70684	Redevances d'archéologie préventive		193,00		193,00	
70841	aux budgets annexes et aux régies		138 926,12		138 926,12	
70871	par la collectivité de rattachement		32 289,43		32 289,43	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00	171 408,55		171 408,55	28 591,45
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		14 612 619,96	16 214,72	14 596 405,24	
7318	Autres		3 344,00		3 344,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	11 000 000,00	14 615 963,96	16 214,72	14 599 749,24	-3 599 749,24
7472	Régions		41 744,00		41 744,00	
74741	Communes membres du GFP		8 080 793,55	10 403,19	8 070 390,36	
74748	Autres communes		4 518 925,82	100 318,43	4 418 607,39	
74751	GFP de rattachement		603 776,86		603 776,86	
74758	Autres groupements		139 662,47	51 852,06	87 810,41	
74784	CCAS et caisses des écoles		975,00		975,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	14 500 000,00	13 385 877,70	162 573,68	13 223 304,02	1 276 695,98
755	Dédits et pénalités perçus		5 685,90	374,71	5 311,19	
75738	Autres		440 857,50	440 857,50		
75811	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		5 000,00		5 000,00	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		4 887 083,84		4 887 083,84	
75888	Autres		13 054 258,69		13 054 258,69	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	17 499 900,00	18 392 885,93	441 232,21	17 951 653,72	-451 753,72
Total des recettes de gestion des services		43 249 900,00	46 638 191,94	626 592,16	46 011 599,78	-2 761 699,78
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance		58,67		58,67	
total chapitre 76	Produits financiers	100,00	58,67		58,67	41,33
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		16 745,80		16 745,80	
total chapitre 77	Produits spécifiques	50 000,00	16 745,80		16 745,80	33 254,20
total chapitre 78	Reprises sur provisions	15 000,00				15 000,00
Total des recettes réelles et mixtes		43 315 000,00	46 654 996,41	626 592,16	46 028 404,25	-2 713 404,25
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		6 942 581,12		6 942 581,12	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	7 500 000,00	6 942 581,12		6 942 581,12	557 418,88
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 500 000,00	6 942 581,12		6 942 581,12	557 418,88
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		50 815 000,00	53 597 577,53	626 592,16	52 970 985,37	-2 155 985,37
002 Résultat de fonctionnement reporté		18 757 762,67				
Total des recettes de la section de fonctionnement		69 572 762,67	53 597 577,53	626 592,16	52 970 985,37	16 601 777,30

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		13 996 765,58	3 791 907,86	10 204 857,72	9 400 738,98
Autres immobilisations incorporelles		2 048 873,82	1 681 573,02	367 300,80	484 582,68
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		125 550,55	6 005,12	119 545,43	119 545,43
Constructions		6 196 794,41	815 730,75	5 381 063,66	5 399 685,67
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		766 255 949,33	222 671 741,06	543 584 208,27	516 816 543,87
Installations techniques, agencements et matériel		8 764,48	8 764,48		502,54
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		2 097 128,93	1 701 418,89	395 710,04	418 495,80
Immobilisations corporelles en cours		27 761 758,17		27 761 758,17	43 068 856,53
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		1 809 548,49		1 809 548,49	1 809 548,49
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		22 608,69		22 608,69	4 206,69
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		820 323 742,45	230 677 141,18	589 646 601,27	577 522 706,68
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		5 359 631,46		5 359 631,46	6 825 161,08
Créances sur les redevables et comptes rattachés		2 664,63		2 664,63	7 067,09
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		7 708 813,92		7 708 813,92	8 322 516,53
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		580 094,86		580 094,86	924 418,71
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		13 651 204,87		13 651 204,87	16 079 163,41
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		34 244 474,04		34 244 474,04	21 080 003,81
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		34 244 474,04		34 244 474,04	21 080 003,81
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					3 200,04
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		868 219 421,36	230 677 141,18	637 542 280,18	614 685 073,94

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		121 505 258,58	121 505 258,58
Fonds globalisés		28 561 016,07	27 174 814,74
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		195 311 828,40	188 574 155,70
Rattachées à un actif non amortissable		10 716 411,75	10 716 411,75
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-217 965,35	-217 965,35
RÉSERVES		180 337 627,90	180 337 627,90
REPORT A NOUVEAU		18 757 762,67	14 004 009,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		6 352 746,36	4 753 753,46
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		53 645 712,60	53 645 712,60
TOTAL FONDS PROPRES (I)		614 970 398,98	600 493 778,59
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES		600 000,00	100 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		600 000,00	100 000,00
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		6 472 623,53	8 316 413,13
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		6 472 623,53	8 316 413,13
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 803 674,16	1 791 027,26
Dettes fiscales et sociales		755,72	595 969,50
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		2 246 326,07	2 534 826,60

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		11 294 198,86	329 371,80
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		15 344 954,81	5 251 195,16
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		22 417 578,34	13 667 608,29
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		154 302,86	523 687,06
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		637 542 280,18	614 685 073,94

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		13 223 304,02	11 829 303,21	1 394 000,81
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes		12 623 580,95	9 519 504,28	3 104 076,67
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		171 408,55	120 418,73	50 989,82
Produits des cessions d'actifs			8 400,00	-8 400,00
Autres produits de gestion		17 968 399,52	5 080 947,27	12 887 452,25
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		6 942 581,12	6 391 344,00	551 237,12
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession			14 120,34	-14 120,34
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		50 929 274,16	32 964 037,83	17 965 236,33
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		10 819 236,37	8 191 663,78	2 627 572,59
Charges de personnel		3 889 918,56	3 590 621,83	299 296,73
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>2 819 107,12</i>	<i>2 725 780,21</i>	<i>93 326,91</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>1 070 811,44</i>	<i>864 841,62</i>	<i>205 969,82</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		119 386,22	114 914,05	4 472,17
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		11 248 875,83	73 870,96	11 175 004,87
Impôts et taxes		124 977,12	105 937,91	19 039,21
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		17 850 834,84	16 490 058,37	1 360 776,47
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			19 269,74	-19 269,74
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession			3 250,60	-3 250,60
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		44 053 228,94	28 589 587,24	15 463 641,70
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		368 252,61	442 141,85	-73 889,24
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		84 160,00	101 226,80	-17 066,80
<i>Dont collectivités territoriales</i>		6 082,61	6 606,50	-523,89
<i>Dont autres organismes publics</i>		278 010,00	334 308,55	-56 298,55
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		368 252,61	442 141,85	-73 889,24
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		6 507 792,61	3 932 308,74	2 575 483,87
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		58,67	1 017 875,34	-1 017 816,67
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		58,67	1 017 875,34	-1 017 816,67
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		155 104,92	196 430,62	-41 325,70
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		155 104,92	196 430,62	-41 325,70
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-155 046,25	821 444,72	-976 490,97
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		6 352 746,36	4 753 753,46	1 598 992,90

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités listées dans l'arrêté du 10 novembre 2016 qui expérimentent la certification des comptes en application de l'article 110 de la loi NOTRe.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 07/03/2024

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

M JEAN-PHILIPPE CHARDRON

du 01/05/2023

au 07/03/2024

MME BRIGITTE DA COSTA

du 01/01/2023

au 30/04/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**A , le**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 884 335,80	511 311,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 828 147,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	294 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 197,69	217 151,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	53 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 390 201,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 386 201,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		29 852 964,16	0,00	124 101,87	0,00		32 372 713,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	176 476,48	0,00	0,00	0,00		176 476,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 828 147,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		294 160,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	76 165,11	0,00		86 165,11
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 988,77	0,00		230 337,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	27 742 653,75	0,00	9 154,79	0,00		27 805 799,54
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	18 402,00	0,00		18 402,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 923 833,93	0,00	9 391,20	0,00		1 933 225,13
RECETTES		15 048 101,32	0,00	23 191,20	0,00		16 461 493,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 386 201,33
13	Subventions d'investissement	13 822 565,95	0,00	23 191,20	0,00		13 849 757,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	33 886,23	0,00	0,00	0,00		33 886,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 191 649,14	0,00	0,00	0,00		1 191 649,14

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		537 951,42	5 559 717,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 117 284,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 888 643,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 819 484,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	341 772,36	249 743,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	170 747,41	-15 642,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	25 431,65	204,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		33 795,52	693 373,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	65 484,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	171 408,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 135,75	52 045,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 855,30	401 090,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	58,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	16 745,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	5 541 424,09	0,00	11 824 201,62	5 804 109,07		29 267 404,17
011	Charges à caractère général	0,00	3 699 877,92	0,00	108 181,82	5 804 109,07		10 729 453,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 561 172,21	0,00	720 347,22	0,00		4 170 162,61
014	Atténuations de produits	0,00	156 684,13	0,00	0,00	0,00		1 976 168,29
65	Autres charges de gestion courante	0,00	115 636,62	0,00	10 993 651,43	0,00		11 700 803,82
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		155 104,92
67	Charges spécifiques	0,00	8 053,21	0,00	2 021,15	0,00		35 710,84
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
RECETTES		0,00	32 530 463,31	0,00	12 770 771,77	0,00		46 028 404,25
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		65 484,25
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		171 408,55
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	14 596 405,24	0,00	0,00	0,00		14 599 749,24
74	Dotations et participations	0,00	12 940 372,59	0,00	227 749,77	0,00		13 223 304,02
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 993 685,48	0,00	12 543 022,00	0,00		17 951 653,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		58,67
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 745,80
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	58 849 488,26	40 419 220,33	10 186 590,06	8 243 677,87
RECETTES	58 849 488,26	34 916 254,74	6 184 399,40	17 748 834,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	69 572 762,67	46 618 239,01	0,00	22 954 523,66
RECETTES	69 572 762,67	52 970 985,37	0,00	16 601 777,30

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET SDEC ENR/ N°SIRET : 20004593800020				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	773 000,00	236 270,95	151 140,60	385 588,45
RECETTES	773 000,00	69 140,49	0,00	703 859,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	219 300,00	148 453,21	0,00	70 846,79
RECETTES	219 300,00	149 181,40	0,00	70 118,60

BUDGET MOBILITE DURABLE/ N°SIRET : 20004593800038				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 345 460,00	834 483,08	713 312,34	1 797 664,58
RECETTES	3 345 460,00	658 893,82	1 641,22	2 684 924,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 155 500,00	869 493,42	0,00	286 006,58
RECETTES	1 155 500,00	865 380,61	0,00	290 119,39

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
---------	------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------

		(1)		
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 967 948,26	41 489 974,36	11 051 043,00	10 426 930,90
RECETTES	62 967 948,26	35 644 289,05	6 186 040,62	21 137 618,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	70 947 562,67	47 636 185,64	0,00	23 311 377,03
RECETTES	70 947 562,67	53 985 547,38	0,00	16 962 015,29

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 967 948,26	41 489 974,36	11 051 043,00	10 426 930,90
RECETTES	62 967 948,26	35 644 289,05	6 186 040,62	21 137 618,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	70 947 562,67	47 636 185,64	0,00	23 311 377,03
RECETTES	70 947 562,67	53 985 547,38	0,00	16 962 015,29
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	133 915 510,93	89 126 160,00	11 051 043,00	33 738 307,93
TOTAL GENERAL DES RECETTES	133 915 510,93	89 629 836,43	6 186 040,62	38 099 633,88

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					20 274 465,89									
1641 Emprunts en euros (total)					13 771 367,11									
(00130983570)	CREDIT AGRICOLE	21/11/2007	21/11/2007	15/11/2008	85 583,76	F	FIXE	4,355	4,360		A	P	O	A-1
(00131551032)	CREDIT AGRICOLE	27/12/2007	31/12/2007	15/12/2008	106 124,97	F	FIXE	4,665	4,674		A	P	O	A-1
(00134299113)	CREDIT AGRICOLE	30/05/2008	30/05/2008	15/06/2009	208 047,11	F	FIXE	4,783	4,783		A	P	O	A-1
(00137006289)	CREDIT AGRICOLE	21/10/2008	29/10/2008	15/10/2009	548 471,36	F	FIXE	4,471	4,484		A	P	O	A-1
(00140247570)	CREDIT AGRICOLE	15/04/2008	15/12/2008	15/12/2009	268 294,07	F	FIXE	3,756	3,750		A	P	O	A-1
(00143819830)	CREDIT AGRICOLE	01/04/2008	15/05/2009	15/05/2010	85 987,80	F	FIXE	3,820	3,820		A	P	O	A-1
(00147909621)	CREDIT AGRICOLE	06/10/2009	15/10/2009	15/10/2010	104 793,88	F	FIXE	3,788	3,810		A	P	O	A-1
(00164754503)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2012	15/03/2012	15/03/2013	610 514,54	F	FIXE	2,854	2,851		A	P	O	A-1
(00164754782)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2012	15/03/2012	15/03/2013	60 155,72	F	FIXE	3,169	3,166		A	P	O	A-1
(00166411803)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2012	15/06/2012	15/06/2013	197 363,30	F	FIXE	2,625	2,618		A	P	O	A-1
(00166412767)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2012	15/06/2012	15/06/2013	331 293,47	F	FIXE	2,443	2,434		A	P	O	A-1
(00168143363)	CREDIT AGRICOLE	02/10/2012	02/10/2012	15/10/2013	470 058,22	F	FIXE	2,670	2,674		A	P	O	A-1
(00168144208)	CREDIT AGRICOLE	02/10/2012	02/10/2012	15/10/2013	108 424,99	F	FIXE	2,260	2,266		A	P	O	A-1
(00171129197)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2013	15/03/2013	15/03/2014	941 887,93	F	FIXE	2,196	2,190		A	P	O	A-1
(00171129203)	CREDIT AGRICOLE	15/03/2013	15/03/2013	15/03/2014	222 662,20	F	FIXE	2,633	2,627		A	P	O	A-1
(10000022196)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2013	15/06/2013	15/06/2014	594 679,80	F	FIXE	2,625	2,611		A	P	O	A-1
(10000022197)	CREDIT AGRICOLE	15/06/2013	15/06/2013	15/06/2014	114 636,07	F	FIXE	2,972	2,961		A	P	O	A-1
(10000053247)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2013	15/12/2013	15/12/2014	455 276,37	F	FIXE	2,610	2,613		A	P	O	A-1
(10000053248)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2013	15/12/2013	15/12/2014	267 611,47	F	FIXE	3,060	3,062		A	P	O	A-1
(169200651)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2012	15/12/2012	15/12/2013	326 432,04	F	FIXE	2,241	2,256		A	P	O	A-1
(169201990)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2012	15/12/2012	15/12/2013	197 651,77	F	FIXE	2,681	2,693		A	P	O	A-1
00099479730 (00099479730)	CREDIT AGRICOLE	17/07/2007	31/07/2007	15/07/2008	251 360,41	F	FIXE	4,625	4,634		A	P	O	A-1
10000037302 (10000037302)	CREDIT AGRICOLE	15/09/2013	15/09/2013	15/09/2014	552 061,18	F	FIXE	2,640	2,626		A	P	O	A-1
10000037303 (10000037303)	CREDIT AGRICOLE	15/09/2013	15/09/2013	15/09/2014	141 252,62	F	FIXE	3,056	3,044		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-11)	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2010	28/06/2010	28/06/2011	216 834,22	F	FIXE	3,180	3,180		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-14)	CAISSE D'EPARGNE	24/06/2011	24/06/2011	24/06/2012	771 797,60	F	FIXE	3,670	3,669		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-3)	CAISSE D'EPARGNE	23/11/2009	23/11/2009	07/12/2010	94 110,35	F	FIXE	3,140	3,126		A	P	O	A-1
A14099K4 (A14099K4-6)	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2010	17/03/2010	17/03/2011	267 313,59	F	FIXE	3,280	3,280		A	P	O	A-1

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A14100CS (A14100CS-10)	CAISSE D'EPARGNE	23/06/2011	23/06/2011	23/06/2012	211 359,58	F	FIXE	4,020	4,020		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-12)	CAISSE D'EPARGNE	19/09/2011	19/09/2011	19/09/2012	410 375,96	F	FIXE	2,770	2,778		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-13)	CAISSE D'EPARGNE	19/09/2011	19/09/2011	19/09/2012	176 976,81	F	FIXE	3,120	3,118		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-15)	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2011	16/12/2011	16/12/2012	347 839,02	F	FIXE	2,924	2,923		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-16)	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2011	16/12/2011	16/12/2012	397 606,86	F	FIXE	3,164	3,164		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-3)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2010	30/09/2010	30/09/2011	162 188,63	F	FIXE	2,730	2,732		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-6)	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2010	15/12/2010	15/12/2011	264 517,00	F	FIXE	2,730	2,730		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-8)	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2011	25/03/2011	25/03/2012	591 189,07	F	FIXE	2,370	2,369		A	P	O	A-1
A14100CS (A14100CS-9)	CAISSE D'EPARGNE	23/03/2011	25/03/2011	25/03/2012	149 913,19	F	FIXE	2,730	2,730		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-06)	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2014	27/06/2014	27/06/2015	29 297,13	F	FIXE	2,950	2,950		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-07)	CAISSE D'EPARGNE	27/06/2014	27/06/2014	27/06/2015	302 108,00	F	FIXE	3,460	3,460		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-09)	CAISSE D'EPARGNE	01/10/2014	01/10/2014	01/10/2015	431 168,64	F	FIXE	2,600	2,600		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-10)	CAISSE D'EPARGNE	01/10/2014	01/10/2014	01/10/2015	331 266,55	F	FIXE	3,190	3,190		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-2)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2014	31/03/2014	31/03/2015	839 789,85	F	FIXE	2,750	2,750		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D-3)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2014	31/03/2014	31/03/2015	74 353,23	F	FIXE	3,450	3,450		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D5)	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014	11/12/2014	11/12/2015	243 870,77	F	FIXE	2,290	2,290		A	P	O	A-1
A141401D (A141401D6)	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2014	11/12/2014	11/12/2015	206 866,01	F	FIXE	2,770	2,770		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					6 503 098,78									
(A14160646)	CAISSE D'EPARGNE	30/09/2016	30/09/2016	29/09/2017	271 028,80	F	FIXE	1,280	1,281		A	P	O	A-1
(A14160647)	CAISSE D'EPARGNE	08/12/2016	08/12/2016	08/12/2017	250 159,54	F	FIXE	1,480	1,480		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-10)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016	24/03/2016	24/03/2017	73 496,04	F	FIXE	1,590	1,590		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-2)	CAISSE D'EPARGNE	07/05/2015	07/05/2015	07/05/2016	135 654,63	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-3)	CAISSE D'EPARGNE	07/05/2015	07/05/2015	07/05/2016	315 491,17	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-5)	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	226 388,05	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-6)	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	221 018,81	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B-9)	CAISSE D'EPARGNE	24/03/2016	24/03/2016	24/03/2017	93 101,51	F	FIXE	1,470	1,470		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B.1)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015	18/12/2015	18/12/2016	27 862,83	F	FIXE	1,770	1,770		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B.2)	CAISSE D'EPARGNE	31/03/2015	18/12/2015	18/12/2016	112 219,18	F	FIXE	1,920	1,919		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B7)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015	28/09/2015	28/09/2016	69 511,74	F	FIXE	1,450	1,450		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B8)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015	28/09/2015	28/09/2016	180 608,50	F	FIXE	1,710	1,710		A	P	O	A-1
A141504B (A141504B9)	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2015	28/09/2015	28/09/2016	28 532,50	F	FIXE	1,320	1,312		A	P	O	A-1
A1416064-001 (A14160644)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016	30/06/2016	30/06/2017	188 361,46	F	FIXE	1,460	1,460		A	P	O	A-1
A1416064-002 (A14160643)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2016	30/06/2016	30/06/2017	242 695,10	F	FIXE	1,280	1,280		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D1)	CAISSE D'EPARGNE	13/04/2017	13/04/2017	13/04/2018	121 642,40	F	FIXE	1,050	1,050		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D10)	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2018	12/04/2018	12/04/2019	37 179,27	F	FIXE	0,970	0,970		A	P	O	A-1

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A141705D (A141705D11)	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2019	184 735,50	F	FIXE	0,960	0,960		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D12)	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2018	07/12/2018	07/12/2019	295 121,62	F	FIXE	1,460	1,460		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D13)	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2019	29/03/2019	29/03/2020	47 011,33	F	FIXE	0,900	0,900		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D14)	CAISSE D'EPARGNE	29/03/2019	29/03/2019	29/03/2020	96 181,84	F	FIXE	1,360	1,360		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D4)	CAISSE D'EPARGNE	30/06/2017	30/06/2017	30/06/2018	94 912,54	F	FIXE	1,050	1,050		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D6)	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2017	29/09/2017	29/09/2018	69 236,19	F	FIXE	0,910	0,910		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D8)	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2017	14/12/2017	14/12/2018	468 432,04	F	FIXE	1,310	1,310		A	P	O	A-1
A141705D (A141705D9)	CAISSE D'EPARGNE	12/04/2018	12/04/2018	12/04/2019	133 529,39	F	FIXE	1,480	1,480		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190881)	CAISSE D'EPARGNE	22/11/2019	22/11/2019	22/11/2020	574 867,72	F	FIXE	0,150	0,150		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190882)	CAISSE D'EPARGNE	22/11/2019	22/11/2019	22/11/2020	251 605,17	F	FIXE	0,330	0,330		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190883)	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2020	01/09/2020	01/09/2021	378 822,06	F	FIXE	0,490	0,490		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190884)	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2020	01/09/2020	31/07/2021	359 465,01	F	FIXE	0,680	0,691		A	P	O	A-1
A1419088 (A14190885)	CAISSE D'EPARGNE	26/11/2021	26/11/2021	26/11/2022	728 818,99	F	FIXE	0,430	0,430		A	P	N	A-1
A1419088 (A14190886)	CAISSE D'EPARGNE	26/11/2021	26/11/2021	26/11/2022	225 407,85	F	FIXE	0,200	0,200		A	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 274 465,89									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 422 959,16					1 828 147,11	170 747,41	0,00	49 664,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 410 502,51					1 077 412,15	134 663,74	0,00	38 931,93
(00130983570)	N	0,00	A-1	13 055,08	1,88	F	FIXE	4,355	6 121,90	835,16	0,00	73,01
(00131551032)	N	0,00	A-1	16 520,28	1,96	F	FIXE	4,665	7 712,08	1 130,44	0,00	35,80
(00134299113)	N	0,00	A-1	47 843,45	2,46	F	FIXE	4,783	14 514,59	2 982,59	0,00	1 250,46
(00137006289)	N	0,00	A-1	123 772,16	2,79	F	FIXE	4,471	37 777,52	7 222,89	0,00	1 179,35
(00140247570)	N	0,00	A-1	57 921,37	2,96	F	FIXE	3,756	17 926,44	2 848,84	0,00	101,05
(00143819830)	N	0,00	A-1	24 400,02	3,38	F	FIXE	3,820	5 549,39	1 144,07	0,00	588,28
(00147909621)	N	0,00	A-1	29 681,07	3,79	F	FIXE	3,788	6 755,78	1 380,23	0,00	239,61
(00164754503)	N	0,00	A-1	59 113,19	0,21	F	FIXE	2,854	57 472,87	3 327,37	0,00	1 345,98
(00164754782)	N	0,00	A-1	27 465,87	6,21	F	FIXE	3,169	3 456,65	979,93	0,00	694,41
(00166411803)	N	0,00	A-1	87 831,44	6,46	F	FIXE	2,625	11 296,83	2 602,12	0,00	1 259,88
(00166412767)	N	0,00	A-1	31 417,91	0,46	F	FIXE	2,443	30 668,71	1 516,78	0,00	419,42
(00168143363)	N	0,00	A-1	209 637,62	6,79	F	FIXE	2,670	26 914,97	6 315,95	0,00	1 192,87
(00168144208)	N	0,00	A-1	10 186,74	0,79	F	FIXE	2,260	9 961,69	455,35	0,00	49,06
(00171129197)	N	0,00	A-1	174 513,44	1,21	F	FIXE	2,196	84 454,04	5 687,70	0,00	3 057,89
(00171129203)	N	0,00	A-1	111 873,75	7,21	F	FIXE	2,633	12 418,72	3 272,62	0,00	2 350,07
(10000022196)	N	0,00	A-1	112 379,81	1,46	F	FIXE	2,625	54 043,73	4 367,79	0,00	1 611,70
(10000022197)	N	0,00	A-1	58 440,25	7,46	F	FIXE	2,972	6 388,61	1 926,78	0,00	949,13
(10000053247)	N	0,00	A-1	85 978,96	1,96	F	FIXE	2,610	41 356,26	3 323,45	0,00	104,23
(10000053248)	N	0,00	A-1	136 933,92	7,96	F	FIXE	3,060	14 910,09	4 646,43	0,00	194,63
(169200651)	N	0,00	A-1	30 639,28	0,96	F	FIXE	2,241	29 967,76	1 358,20	0,00	31,89
(169201990)	N	0,00	A-1	88 193,73	6,96	F	FIXE	2,681	11 318,23	2 667,52	0,00	109,81
00099479730 (00099479730)	N	0,00	A-1	39 027,19	1,54	F	FIXE	4,625	18 229,40	2 648,12	0,00	838,39
10000037302 (10000037302)	N	0,00	A-1	104 400,01	1,71	F	FIXE	2,640	50 194,79	4 081,30	0,00	813,29
10000037303 (10000037303)	N	0,00	A-1	72 265,24	7,71	F	FIXE	3,056	7 870,05	2 448,93	0,00	651,67
A14099K4 (A14099K4-11)	N	0,00	A-1	72 930,53	4,49	F	FIXE	3,180	13 265,59	2 741,04	0,00	1 184,94
A14099K4 (A14099K4-14)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	3,670	77 814,04	2 855,78	0,00	0,00
A14099K4 (A14099K4-3)	N	0,00	A-1	25 650,83	3,94	F	FIXE	3,140	5 932,18	991,71	0,00	55,02

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A14099K4 (A14099K4-6)	N	0,00	A-1	90 407,67	4,21	F	FIXE	3,280	16 395,87	3 503,16	0,00	2 349,61
A14100CS (A14100CS-10)	N	0,00	A-1	87 607,97	5,48	F	FIXE	4,020	12 691,12	4 032,02	0,00	1 847,52
A14100CS (A14100CS-12)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,770	39 572,81	1 096,21	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-13)	N	0,00	A-1	70 144,33	5,72	F	FIXE	3,120	10 485,77	2 515,66	0,00	623,57
A14100CS (A14100CS-15)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,924	33 797,99	988,30	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-16)	N	0,00	A-1	157 929,77	5,96	F	FIXE	3,164	23 569,30	5 742,99	0,00	218,46
A14100CS (A14100CS-3)	N	0,00	A-1	53 194,76	4,75	F	FIXE	2,730	9 806,98	1 719,95	0,00	370,02
A14100CS (A14100CS-6)	N	0,00	A-1	86 749,43	4,96	F	FIXE	2,730	15 991,52	2 804,83	0,00	110,00
A14100CS (A14100CS-8)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	2,370	55 856,81	1 323,81	0,00	0,00
A14100CS (A14100CS-9)	N	0,00	A-1	58 227,75	5,24	F	FIXE	2,730	8 822,24	1 830,46	0,00	1 224,77
A141401D (A141401D-06)	N	0,00	A-1	8 308,48	2,49	F	FIXE	2,950	2 612,31	322,16	0,00	125,90
A141401D (A141401D-07)	N	0,00	A-1	173 996,48	8,49	F	FIXE	3,460	16 246,58	6 582,41	0,00	3 092,38
A141401D (A141401D-09)	N	0,00	A-1	120 543,08	2,75	F	FIXE	2,600	38 161,97	4 126,33	0,00	787,81
A141401D (A141401D-10)	N	0,00	A-1	188 884,05	8,75	F	FIXE	3,190	17 878,79	6 595,73	0,00	1 514,58
A141401D (A141401D-2)	N	0,00	A-1	236 228,67	2,25	F	FIXE	2,750	74 566,06	8 546,86	0,00	4 898,84
A141401D (A141401D-3)	N	0,00	A-1	42 807,27	8,25	F	FIXE	3,450	3 999,07	1 614,82	0,00	1 113,69
A141401D (A141401D5)	N	0,00	A-1	67 312,78	2,95	F	FIXE	2,290	21 440,54	2 032,45	0,00	88,44
A141401D (A141401D6)	N	0,00	A-1	116 086,88	8,95	F	FIXE	2,770	11 223,51	3 526,50	0,00	184,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 012 456,65					750 734,96	36 083,67	0,00	10 732,43
(A14160646)	N	0,00	A-1	84 957,83	2,75	F	FIXE	1,280	27 606,49	1 440,82	0,00	279,29
(A14160647)	N	0,00	A-1	78 943,18	2,94	F	FIXE	1,480	25 550,60	1 546,51	0,00	76,61
A141504B (A141504B-10)	N	0,00	A-1	32 321,79	4,23	F	FIXE	1,590	6 164,03	611,92	0,00	397,38
A141504B (A141504B-2)	N	0,00	A-1	47 845,58	3,35	F	FIXE	1,450	11 537,06	861,05	0,00	453,03
A141504B (A141504B-3)	N	0,00	A-1	187 070,44	9,35	F	FIXE	1,710	17 021,20	3 489,97	0,00	2 088,90
A141504B (A141504B-5)	N	0,00	A-1	79 847,39	3,50	F	FIXE	1,450	19 253,69	1 436,97	0,00	582,06
A141504B (A141504B-6)	N	0,00	A-1	131 053,12	9,50	F	FIXE	1,710	11 924,28	2 444,91	0,00	1 126,63
A141504B (A141504B-9)	N	0,00	A-1	29 370,32	2,23	F	FIXE	1,470	9 507,84	571,51	0,00	333,83
A141504B (A141504B.1)	N	0,00	A-1	5 970,39	1,97	F	FIXE	1,770	2 907,52	157,14	0,00	4,04
A141504B (A141504B.2)	N	0,00	A-1	40 285,29	3,97	F	FIXE	1,920	9 601,50	957,83	0,00	29,59
A141504B (A141504B7)	N	0,00	A-1	24 516,92	3,74	F	FIXE	1,450	5 911,78	441,22	0,00	92,27
A141504B (A141504B8)	N	0,00	A-1	107 091,78	9,74	F	FIXE	1,710	9 744,09	1 997,89	0,00	475,33
A141504B (A141504B9)	N	0,00	A-1	6 009,69	1,74	F	FIXE	1,320	2 946,25	118,22	0,00	20,59
A1416064-001 (A14160644)	N	0,00	A-1	82 482,25	4,50	F	FIXE	1,460	15 791,19	1 434,79	0,00	608,70
A1416064-002 (A14160643)	N	0,00	A-1	76 076,22	2,50	F	FIXE	1,280	24 720,47	1 290,20	0,00	492,21
A141705D (A141705D1)	N	0,00	A-1	50 186,65	3,29	F	FIXE	1,050	12 222,43	655,30	0,00	378,66

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A141705D (A141705D10)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,970	7 580,11	73,52	0,00	0,00
A141705D (A141705D11)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,960	37 656,47	361,48	0,00	0,00
A141705D (A141705D12)	N	0,00	A-1	152 905,52	4,94	F	FIXE	1,460	29 273,67	2 659,82	0,00	152,49
A141705D (A141705D13)	N	0,00	A-1	9 571,51	0,25	F	FIXE	0,900	9 486,12	171,52	0,00	65,42
A141705D (A141705D14)	N	0,00	A-1	59 260,62	5,25	F	FIXE	1,360	9 418,17	934,03	0,00	612,16
A141705D (A141705D4)	N	0,00	A-1	39 158,55	3,50	F	FIXE	1,050	9 536,66	511,30	0,00	207,83
A141705D (A141705D6)	N	0,00	A-1	28 449,29	3,75	F	FIXE	0,910	6 952,69	322,16	0,00	66,49
A141705D (A141705D8)	N	0,00	A-1	194 717,99	3,96	F	FIXE	1,310	47 116,10	3 168,03	0,00	125,45
A141705D (A141705D9)	N	0,00	A-1	69 215,80	4,28	F	FIXE	1,480	13 243,41	1 220,40	0,00	738,90
A1419088 (A14190881)	N	0,00	A-1	115 318,48	0,89	F	FIXE	0,150	115 145,74	345,70	0,00	18,90
A1419088 (A14190882)	N	0,00	A-1	151 956,69	5,89	F	FIXE	0,330	25 035,37	584,07	0,00	54,80
A1419088 (A14190883)	N	0,00	A-1	152 640,73	1,67	F	FIXE	0,490	75 762,60	1 119,18	0,00	249,31
A1419088 (A14190884)	N	0,00	A-1	254 171,63	6,58	F	FIXE	0,680	35 335,92	1 968,65	0,00	727,24
A1419088 (A14190885)	N	0,00	A-1	585 546,16	7,91	F	FIXE	0,430	71 790,10	2 826,55	0,00	247,66
A1419088 (A14190886)	N	0,00	A-1	135 514,84	2,91	F	FIXE	0,200	44 991,41	361,01	0,00	26,66
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 422 959,16					1 828 147,11	170 747,41	0,00	49 664,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	76	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 422 959,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		
L	Subv. Etat amortissables 1 an	1	01/01/2000
L	Bonus Ecologiques Véhicules	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Panneaux Photovoltaïques	20	01/01/2000
L	Aménagement de Locaux	10	01/01/2000
L	Génie civil en propriété	20	01/01/2000
L	Matériel d'outillage Incendie défense	1	01/01/2000
L	Subventions en nature	40	01/01/2000
L	Plantations d'arbre et d'arbustes	10	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Etat	1	01/01/2000
L	Travaux d'électricité	40	01/01/2000
L	Installation stations Hydrogène	10	01/01/2000
L	Frais d'étude	1	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Gpt coll	1	01/01/2000
L	Subvention versées aux tiers privés	1	01/01/2000
L	Autres bâtiments publics	30	01/01/2000
L	Travaux Eclairage Public	30	01/01/2000
L	Travaux Signalisation Lumineuse	30	01/01/2000
L	Subvention aux etab. Publics - Communes	1	01/01/2000
L	Réseau Mis à dispo. Eclairage	30	01/01/2000
L	Reseau mise à dispo Signalisation lumin.	30	01/01/2000
L	Recettes Réseaux 40 ans	40	01/01/2000
L	Subvention Equipement Recette 5 ANS	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Bornes	10	01/01/2000
L	Recettes EP/SL 30 ans	30	01/01/2000
L	Matériel de téléphonie	2	01/01/2000
L	Reversement du Facé	40	01/01/2000
L	Autres réseaux	30	01/01/2000
L	Subv. Région réseaux chaleur	30	01/01/2000
L	Autres véhicules	5	16/03/2006
L	Matériel divers	5	30/03/2006
L	Logiciels	5	30/03/2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Réseaux électrique	40	30/03/2006
L	Frais d'insertion	5	30/03/2006
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	30/03/2006
L	Autres matériels informatique	3	30/03/2006
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	13/12/2016
L	Réseaux de chaleur amortissement 30 ans	30	13/12/2018

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 617		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2017				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	2 350 000,00	238 310,97	0,00	2 111 689,03	238 310,97	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	2 350 000,00	238 310,97	0,00	2 111 689,03	238 310,97	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	2 350 000,00	238 310,97	0,00	2 111 689,03	238 310,97	

N° opération : 618		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	115 403,47	315 281,25	0,00	-199 877,78	315 281,25	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	65 403,47	35 204,41	0,00	30 199,06	35 204,41	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	280 076,84	0,00	-230 076,84	280 076,84	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	115 403,47	315 281,25	0,00	-199 877,78	315 281,25	

N° opération : 619		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019				Date de la délibération : 01/01/2022	
		Sur l'exercice					

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

		(BP + DM + RAR N-1)	REALISATIONS	RESTES A REALISER	emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	50 000,00	350 367,74	0,00	-300 367,74	350 367,74
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	350 367,74	0,00	-300 367,74	350 367,74
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	50 000,00	350 367,74	0,00	-300 367,74	350 367,74

N° opération : 620		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	148 305,40	198 566,59	52 433,09	12 782,72	133 350,78	200 738,49	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	148 305,40	148 566,59	52 433,09	12 782,72	83 350,78	200 738,49	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	148 305,40	198 566,59	52 433,09	12 782,72	133 350,78	200 738,49	

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	513 803,22	128 758,01	35 408,73	0,00	93 349,28	549 211,95	

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
4581 (2)	492 303,22	78 758,01	35 408,73	0,00	43 349,28	527 711,95	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	21 500,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	21 500,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	513 803,22	128 758,01	35 408,73	0,00	93 349,28	549 211,95	
RECETTES (b)	215 229,98	320 729,10	201 253,82	0,00	119 475,28	416 483,80	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	215 229,98	270 729,10	201 253,82	0,00	69 475,28	416 483,80	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	215 229,98	320 729,10	201 253,82	0,00	119 475,28	416 483,80	

N° opération : 622		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	354 542,00	945 321,78	709 419,57	78 155,94	157 746,27	1 063 961,57	
4581 (2)	354 542,00	895 321,78	709 419,57	78 155,94	107 746,27	1 063 961,57	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	354 542,00	945 321,78	709 419,57	78 155,94	157 746,27	1 063 961,57	
RECETTES (b)	10 670,82	660 897,12	276 103,46	298 881,27	85 912,39	286 774,28	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	10 670,82	610 897,12	276 103,46	298 881,27	35 912,39	286 774,28	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	10 670,82	660 897,12	276 103,46	298 881,27	85 912,39	286 774,28	

N° opération : 623		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023				Date de la délibération : 01/01/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	600 000,00	539 939,36	9 378,30	50 682,34	539 939,36	
4581 (2)	0,00	550 000,00	539 939,36	9 378,30	682,34	539 939,36	

N° opération : 623		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023				Date de la délibération : 01/01/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	600 000,00	539 939,36	9 378,30	50 682,34	539 939,36	
RECETTES (b)	0,00	150 000,00	59 557,27	564 696,61	-474 253,88	59 557,27	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	59 557,27	564 696,61	-524 253,88	59 557,27	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	150 000,00	59 557,27	564 696,61	-474 253,88	59 557,27	

N° opération : 723		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Transition Energétique 2023				Date de la délibération : 01/06/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	100 000,00	9 391,20	15 031,20	75 577,60	9 391,20	
4581 (2)	0,00	100 000,00	9 391,20	15 031,20	75 577,60	9 391,20	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	100 000,00	9 391,20	15 031,20	75 577,60	9 391,20	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 817		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2017				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 817		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2017				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	

N° opération : 818		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2018				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	45 382,64	141 494,37	109 317,17	0,00	32 177,20	154 699,81	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	37 340,65	91 494,37	87 990,74	0,00	3 503,63	125 331,39	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	8 041,99	50 000,00	21 326,43	0,00	28 673,57	29 368,42	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	45 382,64	141 494,37	109 317,17	0,00	32 177,20	154 699,81	

N° opération : 819		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2019				Date de la délibération : 01/01/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	35 281,34	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	35 281,34	

N° opération : 819		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2019				Date de la délibération : 01/01/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	35 281,34	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	35 281,34	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	35 281,34	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	35 281,34	

N° opération : 820		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2020				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	37 643,61	20 000,00	9 437,39	0,00	10 562,61	47 081,00	
4581 (2)	37 643,61	20 000,00	9 437,39	0,00	10 562,61	47 081,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	37 643,61	20 000,00	9 437,39	0,00	10 562,61	47 081,00	
RECETTES (b)	124 418,73	250 527,19	193 234,04	0,00	57 293,15	317 652,77	
4581 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	94 831,22	200 527,19	119 870,18	0,00	80 657,01	214 701,40	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	29 587,51	50 000,00	73 363,86	0,00	-23 363,86	102 951,37	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	124 418,73	250 527,19	193 234,04	0,00	57 293,15	317 652,77	

N° opération : 821		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2021				Date de la délibération : 01/01/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	143 683,81	110 000,00	41 034,27	0,00	68 965,73	184 718,08	
4581 (2)	143 683,81	60 000,00	41 034,27	0,00	18 965,73	184 718,08	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	143 683,81	110 000,00	41 034,27	0,00	68 965,73	184 718,08	
RECETTES (b)	59 513,58	380 883,37	291 726,65	827,15	88 329,57	351 240,23	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	48 949,32	330 883,37	230 830,08	827,15	99 226,14	279 779,40	

N° opération : 821		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2021				Date de la délibération : 01/01/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	10 564,26	50 000,00	60 896,57	0,00	-10 896,57	71 460,83	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	59 513,58	380 883,37	291 726,65	827,15	88 329,57	351 240,23	

N° opération : 822		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2022				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	84 395,79	363 582,80	246 349,70	275,40	116 957,70	330 745,49	
4581 (2)	84 395,79	313 582,80	246 349,70	275,40	66 957,70	330 745,49	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	84 395,79	363 582,80	246 349,70	275,40	116 957,70	330 745,49	
RECETTES (b)	0,00	424 981,47	118 114,81	140 296,28	166 570,38	118 114,81	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	374 981,47	84 685,19	140 296,28	150 000,00	84 685,19	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	33 429,62	0,00	16 570,38	33 429,62	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	424 981,47	118 114,81	140 296,28	166 570,38	118 114,81	

N° opération : 823		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2023				Date de la délibération : 01/01/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	562 337,41	342 244,91	91 397,62	128 694,88	342 244,91	
4581 (2)	0,00	512 337,41	342 244,91	91 397,62	78 694,88	342 244,91	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	562 337,41	342 244,91	91 397,62	128 694,88	342 244,91	
RECETTES (b)	0,00	150 000,00	52 726,94	359 273,18	-262 000,12	52 726,94	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	43 720,90	359 273,18	-302 994,08	43 720,90	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 823		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2023				Date de la délibération : 01/01/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	50 000,00	9 006,04	0,00	40 993,96	9 006,04	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	150 000,00	52 726,94	359 273,18	-262 000,12	52 726,94	

N° opération : 920		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2020				Date de la délibération : 01/01/2020	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	

N° opération : 921		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2021				Date de la délibération : 01/01/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	

N° opération : 922		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2022				Date de la délibération : 01/01/2022	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	470 000,00	0,00	0,00	470 000,00	0,00	
4581 (2)	0,00	470 000,00	0,00	0,00	470 000,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	470 000,00	0,00	0,00	470 000,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	

N° opération : 923		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2023				Date de la délibération : 01/01/2023	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	356 517,32	0,00	0,00	356 517,32	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	356 517,32	0,00	0,00	356 517,32	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	356 517,32	0,00	0,00	356 517,32	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; B : bimestrielle; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	46 028 404,25
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B8.3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31,00	0,00	31,00	25,30	4,00	29,30
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt adm Pal 1CI	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjt adm Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur Pal 1CI	B	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Rédacteur Pal 2CI	B	4,00	0,00	4,00	2,30	1,00	3,30
FILIERE TECHNIQUE (c)		33,00	0,00	33,00	19,80	12,00	31,80
Agent maitrise	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
Ingénieur Pal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur en chef	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	7,00	0,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Technicien Pal 1CI	B	8,00	0,00	8,00	6,80	1,00	7,80
Technicien Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Chomeur		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Président		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vice Président		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00

SDEC - SDEC ENERGIE - CFU - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		74,00	0,00	74,00	55,10	16,00	71,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		9 500 000,00	I 8 770 728,23
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 000 000,00	1 828 147,11
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 300 000,00	1 077 412,15
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	700 000,00	750 734,96
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 500 000,00	6 942 581,12
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 500 000,00	6 942 581,12

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 770 728,23	10 186 590,06	0,00	18 957 318,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		33 872 762,67	III 18 737 036,17
Ressources propres externes de l'année (a)		2 000 000,00	1 386 201,33
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 000 000,00	1 386 201,33
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		31 872 762,67	17 350 834,84
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041481	<i>Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel</i>	0,00	43 704,17
28041482	<i>Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	0,00	8 024,47
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	60 000,00	43 734,08
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	220 000,00	217 730,90
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	130 000,00	93 763,32
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	170 000,00	248 514,39
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00	39 060,13
281351	<i>Bâtiments publics</i>	100 000,00	69 820,74
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	9 700 000,00	9 732 629,28
281538	<i>Autres réseaux</i>	800 000,00	689 465,76
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	502,54
2817534	<i>Réseaux d'électrification (mise à dispo)</i>	6 040 000,00	5 928 197,19
2817538	<i>Autres réseaux (mise à dispo)</i>	60 000,00	46 745,28
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	60 000,00	71 609,19
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	100 000,00	96 122,37
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	20 000,00	12 466,59
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	40 000,00	8 744,44

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 372 762,67	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	18 737 036,17	6 184 399,40	6 676 725,59	0,00	31 598 161,16

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 18 957 318,29
Ressources propres disponibles	IV 31 598 161,16
Solde	V = IV - II (5) 12 640 842,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D7

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D8

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

0 5 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-2



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	EPCI	GUERIN	Daniel

42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaients absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



2024-02-CS-DB-2

19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

Vu, le Compte Financier Unique 2023 du budget principal du SDEC ÉNERGIE approuvé par délibération ce même jour, dont la synthèse a été transmise aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation jointe à la convocation,

CONSIDERANT la conformité du document précité, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2023 sur le budget 2024 comme suit :

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	1 173 760,00 €
Article 1068	Couverture du besoin de financement	2 828 430,66 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	22 282 078,37 €

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du budget principal 2023 d'un montant de 1 173 760,00 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2024 ;
- **DECIDE** d'inscrire en couverture du besoin de financement 2 828 430,66 € à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2024 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du budget principal 2023 d'un montant de 22 282 078,37 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	EPCI	GUERIN	Daniel

42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-3

20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientaion Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Compte Financier Unique 2023 du budget principal adopté par le Comité Syndical de ce même jour, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation, jointe à la convocation.

VU, l'affectation du résultat 2023 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce 28 mars 2024,

VU, le Budget principal primitif 2024, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion – annexe B de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le budget primitif principal du SDEC ENERGIE, mis à disposition des représentants au Comité Syndical dès le 15 mars 2024, relève de l'instruction budgétaire et comptable « M57 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le budget par nature et par chapitre.

CONSIDERANT que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2024 est établi dans le respect du Débat d'Orientaion Budgétaire acté par le Comité Syndical du 8 février 2024 et sur le constat des comptes de l'exercice 2023.

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2023 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2024 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif principal 2024, présenté au Comité Syndical, s'élève à 122 248 802 €, dont 59 102 521 € en section de fonctionnement et 63 146 281 € en section d'investissement.

Budget primitif principal 2024	
Dépenses de fonctionnement	59 102 521 €
Dépenses d'investissement	63 146 281 €
TOTAL	122 248 802 €
Recettes de fonctionnement	59 102 521 €
Recettes d'investissement	63 146 281 €
TOTAL	122 248 802 €

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.



2024-02-CS-DB-3

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 88 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **VOTE** le budget primitif principal 2024 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 122 248 802 € ; dont 59 102 521 € en section de fonctionnement et 63 146 281 € en section d'investissement.
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : SDEC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004593800012

POSTE COMPTABLE : Pairie Départementale

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SDEC ENERGIE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	103
A2.938 - Fonction 8 - Transports	106

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	121
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	125
B4 - Etat des charges transférées	126
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	127
B6 - Prêts	136
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	137
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	138
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	139
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	141
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	142
B11.2 - Liste des établissements publics créés	143
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	144
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	145
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	146
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	147
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	21,73 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	82,38 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	163,48 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	85 104 234,21	86 803 764,66	25 434 488,26	A1 27 134 018,71
Investissement	38 485 995,20	33 832 779,29	(3) 6 676 725,59	A2 2 023 509,68
Fonctionnement	46 618 239,01	52 970 985,37	(4) 18 757 762,67	A3 25 110 509,03

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 10 186 590,06	III + IV 6 184 399,40	B1 -4 002 190,66		
Investissement	I 10 186 590,06	III 6 184 399,40	B2 -4 002 190,66		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00		

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	23 131 828,05
Investissement	A2 + B2	-1 978 680,98
Fonctionnement	A3 + B3	25 110 509,03

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 10 186 590,06
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	40 769,12
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	450 013,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	9 497 568,49
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	194 238,46
4581622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	78 155,94
4581623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	9 378,30
4581723	Travaux sous mandats Transition Energétique 2023	15 031,20
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	275,40
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	91 397,62
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 6 184 399,40
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 807 642,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 376 757,21
4582620	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020	12 782,72
4582622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	298 881,27
4582623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	564 696,61
4582821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	827,15
4582822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	140 296,28
4582823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	359 273,18
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	52 959 690,94	55 788 121,60
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	10 186 590,06	6 184 399,40
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 173 760,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	63 146 281,00	63 146 281,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	59 102 521,00	36 820 090,34
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 282 430,66
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	59 102 521,00	59 102 521,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	122 248 802,00	122 248 802,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
-----------------------------------------	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
-----------------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	293 140,38	40 769,12	559 230,88	559 230,88	600 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 000 000,00	4 000,00	1 896 000,00	1 896 000,00	1 900 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 633 880,67	450 013,99	1 049 986,01	1 049 986,01	1 500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	26 201 691,90	9 497 568,49	28 798 712,51	28 798 712,51	38 296 281,00
Total des dépenses d'équipement		29 128 712,95	9 992 351,60	32 303 929,40	32 303 929,40	42 296 281,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	26 483,84	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
Total des dépenses financières		2 226 483,84	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00	3 850 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 912 337,41	194 238,46	3 805 761,54	3 805 761,54	4 000 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		34 267 534,20	10 186 590,06	39 959 690,94	39 959 690,94	50 146 281,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 500 000,00		13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00

TOTAL	42 767 534,20	10 186 590,06	52 959 690,94	52 959 690,94	63 146 281,00
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 146 281,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	5 379 900,84	4 807 642,19	6 692 357,81	6 692 357,81	11 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'équipement		5 379 900,84	4 807 642,19	7 192 357,81	7 192 357,81	12 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 606 517,32	1 376 757,21	2 623 242,79	2 623 242,79	4 000 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 986 418,16	6 184 399,40	13 815 600,60	13 815 600,60	20 000 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	14 372 762,67		13 472 521,00	13 472 521,00	13 472 521,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	17 500 000,00		24 000 000,00	24 000 000,00	24 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 000 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		32 872 762,67		41 972 521,00	41 972 521,00	41 972 521,00

TOTAL	41 859 180,83	6 184 399,40	55 788 121,60	55 788 121,60	61 972 521,00
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 173 760,00
------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 146 281,00
-----------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	28 972 521,00
--------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	17 050 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 500 000,00	0,00	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
014	Atténuations de produits	14 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	800 000,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00	1 580 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		36 850 000,00	0,00	20 780 000,00	20 780 000,00	20 780 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
67	Charges spécifiques (3)	150 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 700 000,00	0,00	21 630 000,00	21 630 000,00	21 630 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	14 372 762,67		13 472 521,00	13 472 521,00	13 472 521,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	17 500 000,00		24 000 000,00	24 000 000,00	24 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		31 872 762,67		37 472 521,00	37 472 521,00	37 472 521,00

TOTAL	69 572 762,67	0,00	59 102 521,00	59 102 521,00	59 102 521,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 102 521,00
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	14 500 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Total des recettes de gestion courante		30 750 000,00	0,00	28 270 000,00	28 270 000,00	28 270 000,00
76	Produits financiers	12 500 000,00	0,00	90,34	90,34	90,34
77	Produits spécifiques (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	15 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		43 315 000,00	0,00	28 320 090,34	28 320 090,34	28 320 090,34

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00

TOTAL	50 815 000,00	0,00	36 820 090,34	36 820 090,34	36 820 090,34
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 282 430,66
-------------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 102 521,00
------------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	28 972 521,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	250 000,00	8 500 000,00	8 750 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	600 000,00	0,00	600 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 900 000,00	4 100 000,00	6 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	38 296 281,00	400 000,00	38 696 281,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		50 146 281,00	13 000 000,00	63 146 281,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 146 281,00
-----------------------------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	12 000 000,00		12 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 700 000,00		4 700 000,00
014	Atténuations de produits	2 500 000,00		2 500 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 580 000,00	0,00	1 580 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	150 000,00
67	Charges spécifiques (9)	100 000,00	0,00	100 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	600 000,00	24 000 000,00	24 600 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		13 472 521,00	13 472 521,00
Dépenses de fonctionnement – Total		21 630 000,00	37 472 521,00	59 102 521,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 102 521,00
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	11 500 000,00	70 000,00	11 570 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	500 000,00	0,00	500 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		24 000 000,00	24 000 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	4 000 000,00	4 430 000,00	8 430 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		13 472 521,00	13 472 521,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		17 500 000,00	41 972 521,00	59 472 521,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 173 760,00
------------------------------------------------------------	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 500 000,00
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 146 281,00
-----------------------------------------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	70 000,00		70 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00		200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	11 000 000,00		11 000 000,00
74	Dotations et participations (8)	12 000 000,00		12 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 000 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	90,34	0,00	90,34
77	Produits spécifiques (8)	50 000,00	8 500 000,00	8 550 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		28 320 090,34	8 500 000,00	36 820 090,34

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 282 430,66
-------------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 102 521,00
------------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		42 767 534,20	10 186 590,06	0,00	52 959 690,94	52 959 690,94	0,00	52 959 690,94	63 146 281,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	293 140,38	40 769,12	0,00	559 230,88	559 230,88	0,00	559 230,88	600 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 000 000,00	4 000,00	0,00	1 896 000,00	1 896 000,00	0,00	1 896 000,00	1 900 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 633 880,67	450 013,99	0,00	1 049 986,01	1 049 986,01	0,00	1 049 986,01	1 500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	26 201 691,90	9 497 568,49	0,00	28 798 712,51	28 798 712,51	0,00	28 798 712,51	38 296 281,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		29 128 712,95	9 992 351,60	0,00	32 303 929,40	32 303 929,40	0,00	32 303 929,40	42 296 281,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	26 483,84	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 226 483,84	0,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 912 337,41	194 238,46	0,00	3 805 761,54	3 805 761,54	0,00	3 805 761,54	4 000 000,00
Total des dépenses réelles		34 267 534,20	10 186 590,06	0,00	39 959 690,94	39 959 690,94	0,00	39 959 690,94	50 146 281,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	7 500 000,00			8 500 000,00	8 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000 000,00			4 500 000,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00
Total des dépenses d'ordre		8 500 000,00			13 000 000,00	13 000 000,00		13 000 000,00	13 000 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	63 146 281,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		41 859 180,83	6 184 399,40	53 288 121,60	53 288 121,60	59 472 521,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 379 900,84	4 807 642,19	6 692 357,81	6 692 357,81	11 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'équipement		5 379 900,84	4 807 642,19	7 192 357,81	7 192 357,81	12 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 606 517,32	1 376 757,21	2 623 242,79	2 623 242,79	4 000 000,00
Total des recettes réelles		8 986 418,16	6 184 399,40	11 315 600,60	11 315 600,60	17 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 372 762,67		13 472 521,00	13 472 521,00	13 472 521,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	17 500 000,00		24 000 000,00	24 000 000,00	24 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 000 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des recettes d'ordre		32 872 762,67		41 972 521,00	41 972 521,00	41 972 521,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	1 173 760,00
---------------------------------------------------------------	---------------------

Affectation au compte 1068 (8)	2 500 000,00
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	63 146 281,00
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		42 767 534,20	10 186 590,06	0,00	52 959 690,94	52 959 690,94	0,00	52 959 690,94	63 146 281,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	293 140,38	40 769,12	0,00	559 230,88	559 230,88	0,00	559 230,88	600 000,00
2031	Frais d'études	38 176,00	4 680,00	0,00	329 230,88	329 230,88	0,00	329 230,88	333 910,88
2051	Concessions, droits similaires	254 964,38	36 089,12	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	266 089,12
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 000 000,00	4 000,00	0,00	1 896 000,00	1 896 000,00	0,00	1 896 000,00	1 900 000,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	4 000,00	0,00	1 341 000,00	1 341 000,00	0,00	1 341 000,00	1 345 000,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	890 000,00	0,00	0,00	305 000,00	305 000,00	0,00	305 000,00	305 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	110 000,00	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 633 880,67	450 013,99	0,00	1 049 986,01	1 049 986,01	0,00	1 049 986,01	1 500 000,00
21311	Bâtiments administratifs	964 751,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	397 393,14	0,00	480 600,00	480 600,00	0,00	480 600,00	877 993,14
21351	Bâtiments publics	270 370,06	14 320,66	0,00	81 250,00	81 250,00	0,00	81 250,00	95 570,66
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	0,00	5 838,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 838,00
21828	Autres matériels de transport	156 513,57	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
21838	Autre matériel informatique	117 164,10	12 405,93	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	142 405,93
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	75 081,08	13 290,84	0,00	55 100,00	55 100,00	0,00	55 100,00	68 390,84
2185	Matériel de téléphonie	0,00	2 541,48	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	7 541,48
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	4 223,94	0,00	193 036,01	193 036,01	0,00	193 036,01	197 259,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	26 201 691,90	9 497 568,49	0,00	28 798 712,51	28 798 712,51	0,00	28 798 712,51	38 296 281,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	15 814 743,74	4 996 155,21		18 343 212,51	18 343 212,51	0,00	18 343 212,51	23 339 367,72
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	10 386 948,16	4 501 413,28		10 455 500,00	10 455 500,00	0,00	10 455 500,00	14 956 913,28
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		29 128 712,95	9 992 351,60	0,00	32 303 929,40	32 303 929,40	0,00	32 303 929,40	42 296 281,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	26 483,84	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	26 483,84	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
1641	Emprunts en euros	1 300 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	700 000,00	0,00		700 000,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
261	Titres de participation	200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 226 483,84	0,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	2 912 337,41	194 238,46	0,00	3 805 761,54	3 805 761,54	0,00	3 805 761,54	4 000 000,00
4581621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	450 000,00	78 155,94		0,00	0,00	0,00	0,00	78 155,94
4581623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	550 000,00	9 378,30		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	609 378,30

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4581624	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2024	0,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
4581723	Travaux sous mandats Transition Energétique 2023	0,00	15 031,20		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	40 031,20
4581724	Travaux sous mandats Transition Energétique 2024	0,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	300 000,00	275,40		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 275,40
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	512 337,41	91 397,62		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	241 397,62
4581824	Travaux sous mandats Eclairage Public 2024	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
4581922	Travaux sous mandats Electricité 2022	1 100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581924	Travaux sous mandats Electricité 2024	0,00	0,00		980 761,54	980 761,54	0,00	980 761,54	980 761,54
Total des dépenses réelles		34 267 534,20	10 186 590,06	0,00	39 959 690,94	39 959 690,94	0,00	39 959 690,94	50 146 281,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	7 500 000,00			8 500 000,00	8 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 500 000,00			8 500 000,00	8 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	4 500 000,00			5 000 000,00	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00
13912	Subv. transf. Régions	50 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13913	Subv. transf. Départements	1 000 000,00			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	1 300 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	50 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	600 000,00			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 000 000,00			4 500 000,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	300 000,00			3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	50 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	200 000,00			300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	150 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
4581621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	50 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4581622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4581623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4581821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4581822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4581823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 500 000,00			13 000 000,00	13 000 000,00		13 000 000,00	13 000 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		41 859 180,83	6 184 399,40	53 288 121,60	53 288 121,60	59 472 521,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 379 900,84	4 807 642,19	6 692 357,81	6 692 357,81	11 500 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 879 900,84	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
1312	Subv. transf. Régions	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1313	Subv. transf. Départements	50 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	3 762 531,04	37 468,96	37 468,96	3 800 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	5 472,23	0,00	0,00	5 472,23
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	757 991,07	42 008,93	42 008,93	800 000,00
13171	Subv. transf. Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 700 000,00	281 647,85	1 912 879,92	1 912 879,92	2 194 527,77
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 379 900,84	4 807 642,19	7 192 357,81	7 192 357,81	12 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
10222	FCTVA	2 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1382	Subv non transf Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 606 517,32	1 376 757,21	2 623 242,79	2 623 242,79	4 000 000,00
Total des recettes réelles		8 986 418,16	6 184 399,40	11 315 600,60	11 315 600,60	17 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 372 762,67		13 472 521,00	13 472 521,00	13 472 521,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	17 500 000,00		24 000 000,00	24 000 000,00	24 000 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	0,00		0,00	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	220 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	130 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	170 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
281351	Bâtiments publics	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281534	Réseaux d'électrification	9 700 000,00		13 000 000,00	13 000 000,00	13 000 000,00
281538	Autres réseaux	800 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	6 040 000,00		8 620 000,00	8 620 000,00	8 620 000,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
281758	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	60 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281838	Autre matériel informatique	100 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
28188	Autres immo. corporelles	40 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 000 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		0,00	0,00	0,00
4582617	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2017	50 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
4582618	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018	50 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
4582619	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019	50 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
4582620	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020	50 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
4582621	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021	50 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
4582622	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022	50 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
4582623	Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023	50 000,00		430 000,00	430 000,00	430 000,00
4582817	Travaux sous mandats Eclairage Public 2017	50 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
4582818	Travaux sous mandats Eclairage Public 2018	50 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
4582819	Travaux sous mandats Eclairage Public 2019	50 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
4582820	Travaux sous mandats Eclairage Public 2020	50 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
4582821	Travaux sous mandats Eclairage Public 2021	50 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
4582822	Travaux sous mandats Eclairage Public 2022	50 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
4582823	Travaux sous mandats Eclairage Public 2023	50 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre		32 872 762,67		41 972 521,00	41 972 521,00	41 972 521,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		69 572 762,67	0,00	0,00	59 102 521,00	59 102 521,00	0,00	59 102 521,00	59 102 521,00
011	Charges à caractère général (3)	17 050 000,00	0,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 500 000,00	0,00		4 700 000,00	4 700 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00
014	Atténuations de produits	14 500 000,00	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	800 000,00	0,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		36 850 000,00	0,00	0,00	20 780 000,00	20 780 000,00	0,00	20 780 000,00	20 780 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
67	Charges spécifiques (3)	150 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500 000,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		850 000,00	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00		850 000,00	850 000,00
Total des dépenses réelles		37 700 000,00	0,00	0,00	21 630 000,00	21 630 000,00	0,00	21 630 000,00	21 630 000,00
023	Virement à la section d'investissement	14 372 762,67			13 472 521,00	13 472 521,00		13 472 521,00	13 472 521,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	17 500 000,00			24 000 000,00	24 000 000,00		24 000 000,00	24 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		31 872 762,67			37 472 521,00	37 472 521,00		37 472 521,00	37 472 521,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
----------------------------------------------	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	59 102 521,00
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		50 815 000,00	0,00	36 820 090,34	36 820 090,34	36 820 090,34
013	Atténuations de charges (2)	50 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
74	Dotations et participations (2)	14 500 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Total des recettes de gestion des services		30 750 000,00	0,00	28 270 000,00	28 270 000,00	28 270 000,00
76	Produits financiers	12 500 000,00	0,00	90,34	90,34	90,34
77	Produits spécifiques (2)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	15 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 565 000,00	0,00	50 090,34	50 090,34	50 090,34
Total des recettes réelles		43 315 000,00	0,00	28 320 090,34	28 320 090,34	28 320 090,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	22 282 430,66
----------------------------------------------	----------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	59 102 521,00
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		69 572 762,67	0,00	0,00	59 102 521,00	59 102 521,00	0,00	59 102 521,00	59 102 521,00
011	Charges à caractère général (4)	17 050 000,00	0,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00
602238	Autres fournitures techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	11 505 000,00	0,00	0,00	6 052 212,50	6 052 212,50	0,00	6 052 212,50	6 052 212,50
60622	Carburants	15 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 850,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6132	Locations immobilières	12 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61358	Autres	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6156	Maintenance	1 205 000,00	0,00	0,00	4 197 210,87	4 197 210,87	0,00	4 197 210,87	4 197 210,87
6161	Multirisques	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	0,00	0,00	7 094,63	7 094,63	0,00	7 094,63	7 094,63
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6182	Documentation générale et technique	30 000,00	0,00	0,00	21 693,00	21 693,00	0,00	21 693,00	21 693,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	60 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	165 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	750 000,00	0,00	0,00	730 000,00	730 000,00	0,00	730 000,00	730 000,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00	0,00	36 780,00	36 780,00	0,00	36 780,00	36 780,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6233	Foires et expositions	80 000,00	0,00		49 800,00	49 800,00	0,00	49 800,00	49 800,00
6234	Réceptions	40 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6236	Catalogues et imprimés	42 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	40 000,00	0,00		39 720,00	39 720,00	0,00	39 720,00	39 720,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	80 000,00	0,00		51 489,00	51 489,00	0,00	51 489,00	51 489,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	43 650,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 500 000,00	0,00		4 700 000,00	4 700 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00
6218	Autre personnel extérieur	150 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6331	Versement mobilité	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	40 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 585 000,00	0,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	40 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64116	Indemnités de licenciement	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64118	Autres indemnités	700 000,00	0,00		788 500,00	788 500,00		788 500,00	788 500,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	600 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00		550 000,00	550 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
64138	Primes et autres indemnités	100 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	370 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	570 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	130 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	14 500 000,00	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	14 500 000,00	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	800 000,00	0,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00	0,00	1 580 000,00	1 580 000,00
65311	Indemnités de fonction	93 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65313	Cotisations de retraite	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65733	Subv. fonct. départements	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	213 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00		340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	270 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	42 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	145 000,00	0,00		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		635 000,00	635 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00
65818	Autres	0,00	0,00		75 900,00	75 900,00	0,00	75 900,00	75 900,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		36 850 000,00	0,00	0,00	20 780 000,00	20 780 000,00	0,00	20 780 000,00	20 780 000,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	200 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	150 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	500 000,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		850 000,00	0,00	0,00	850 000,00	850 000,00		850 000,00	850 000,00
Total des dépenses réelles		37 700 000,00	0,00	0,00	21 630 000,00	21 630 000,00	0,00	21 630 000,00	21 630 000,00
023	Virement à la section d'investissement	14 372 762,67			13 472 521,00	13 472 521,00		13 472 521,00	13 472 521,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	17 500 000,00			24 000 000,00	24 000 000,00		24 000 000,00	24 000 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	17 500 000,00			24 000 000,00	24 000 000,00		24 000 000,00	24 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		31 872 762,67			37 472 521,00	37 472 521,00		37 472 521,00	37 472 521,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		50 815 000,00	0,00	36 820 090,34	36 820 090,34	36 820 090,34
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	40 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	0,00	0,00	49 500,00	49 500,00	49 500,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	14 500 000,00	0,00	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	7 950 000,00	7 950 000,00	7 950 000,00
74748	Participation autres communes	14 450 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
74758	Participation autres groupements	50 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74784	CCAS et caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	4 770 000,00	0,00	4 900 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
75888	Autres	225 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes de gestion des services		30 750 000,00	0,00	28 270 000,00	28 270 000,00	28 270 000,00
76	Produits financiers	12 500 000,00	0,00	90,34	90,34	90,34
761	Produits de participations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	90,34	90,34	90,34

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7688	Autres	12 499 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	15 000,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	15 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		43 315 000,00	0,00	28 320 090,34	28 320 090,34	28 320 090,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 500 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	5 138 616,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	559 230,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	569 386,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	11 192 357,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 692 357,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		31 674 474,05	0,00	3 096 600,00	50 000,00		39 959 690,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 700 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		559 230,88
204	Subventions d'équipement versées	95 000,00	0,00	1 591 000,00	50 000,00		1 896 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	480 600,00	0,00		1 049 986,01
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	28 798 712,51	0,00	0,00	0,00		28 798 712,51
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 700 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	2 780 761,54	0,00	1 025 000,00	0,00		3 805 761,54
RECETTES		2 623 242,79	0,00	0,00	0,00		13 815 600,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		6 692 357,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	2 623 242,79	0,00	0,00	0,00		2 623 242,79

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 138 616,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	329 230,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	81 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	488 136,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 192 357,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	6 692 357,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 138 616,89
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 230,88
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 250,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 136,01
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 192 357,81
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 692 357,81
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	12 136 261,54	0,00	18 438 212,51	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	10 455 500,00	0,00	18 343 212,51	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	1 680 761,54	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 523 242,79	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 523 242,79	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	31 674 474,05
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 798 712,51
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	2 780 761,54
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 623 242,79
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 623 242,79

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211	7212	7213	7221	7222
					Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 096 600,00	0,00	0,00	3 096 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591 000,00	0,00	0,00	1 591 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	480 600,00	0,00	0,00	480 600,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 000,00	0,00	0,00	1 025 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	10 881 626,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 641 626,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	17 920 090,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	90,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	9 953 960,87	0,00	729 412,50	65 000,00		21 630 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	9 953 960,87	0,00	339 412,50	65 000,00		12 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 700 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00		1 580 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
RECETTES		0,00	10 300 000,00	0,00	100 000,00	0,00		28 320 090,34
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 000 000,00
74	Dotations et participations	0,00	10 300 000,00	0,00	100 000,00	0,00		12 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90,34
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		10 881 626,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	95 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	36 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	206 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	57 094,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	106 693,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	698 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	168 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	94 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	91 989,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	115 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 334 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 048 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	710 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		17 920 090,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
706	Prestations de services	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	199 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	90,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 881 626,63
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 050,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 094,63
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 693,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 580,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 720,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 989,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 334 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 048 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 900,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 920 090,34
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,34
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					326
		Sports (autres que scolaires)					
		321	322	323	324	325	
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	9 886 460,87	0,00	67 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	3 886 460,87	0,00	60 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	8 300 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	8 300 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 953 960,87
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 946 460,87
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
						DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	729 412,50	0,00	0,00	0,00	729 412,50
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	32 662,50	0,00	0,00	0,00	32 662,50
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 750,00	0,00	0,00	0,00	35 750,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	0,00	390 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

SDEC - SDEC ENERGIE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		
L	Subv. Etat amortissables 1 an	1	01/01/2000
L	Bonus Ecologiques Véhicules	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Panneaux Photovoltaïques	20	01/01/2000
L	Aménagement de Locaux	10	01/01/2000
L	Génie civil en propriété	20	01/01/2000
L	Matériel d'outillage Incendie défense	1	01/01/2000
L	Subventions en nature	40	01/01/2000
L	Plantations d'arbre et d'arbustes	10	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Etat	1	01/01/2000
L	Travaux d'électricité	40	01/01/2000
L	Installation stations Hydrogène	10	01/01/2000
L	Frais d'étude	1	01/01/2000
L	Subvention aux etab. publics - Gpt coll	1	01/01/2000
L	Subvention versées aux tiers privés	1	01/01/2000
L	Autres bâtiments publics	30	01/01/2000
L	Travaux Eclairage Public	30	01/01/2000
L	Travaux Signalisation Lumineuse	30	01/01/2000
L	Subvention aux etab. Publics - Communes	1	01/01/2000
L	Réseau Mis à dispo. Eclairage	30	01/01/2000
L	Reseau mise à dispo Signalisation lumin.	30	01/01/2000
L	Recettes Réseaux 40 ans	40	01/01/2000
L	Subvention Equipement Recette 5 ANS	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Bornes	10	01/01/2000
L	Recettes EP/SL 30 ans	30	01/01/2000
L	Matériel de téléphonie	2	01/01/2000
L	Reversement du Facé	40	01/01/2000
L	Autres réseaux	30	01/01/2000
L	Subv. Région réseaux chaleur	30	01/01/2000
L	Autres véhicules	5	16/03/2006
L	Matériel divers	5	30/03/2006
L	Logiciels	5	30/03/2006

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Réseaux électrique	40	30/03/2006
L	Frais d'insertion	5	30/03/2006
L	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	30/03/2006
L	Autres matériels informatique	3	30/03/2006
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	13/12/2016
L	Réseaux de chaleur amortissement 30 ans	30	13/12/2018

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--------------------------------------------	-------	-----------------------------------------------	---------------------------------------------	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 617	Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2017			Date de la délibération : 01/01/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	238 310,97	0,00	400 000,00	400 000,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	238 310,97	0,00	400 000,00	400 000,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	238 310,97	0,00	400 000,00	400 000,00

N° opération : 618	Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2018			Date de la délibération : 01/01/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	280 076,84	0,00	400 000,00	400 000,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	280 076,84	0,00	400 000,00	400 000,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	280 076,84	0,00	400 000,00	400 000,00

N° opération : 619	Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2019			Date de la délibération : 01/01/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)

	au 01/01/N (2)			
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	350 367,74	0,00	400 000,00	400 000,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	350 367,74	0,00	400 000,00	400 000,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	350 367,74	0,00	400 000,00	400 000,00

N° opération : 620		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2020		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 621		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2021			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00		
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00		

N° opération : 622		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2022			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (b)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00		
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00		

N° opération : 623		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023			Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	539 939,36	0,00	600 000,00	600 000,00		
4581 Dépense nouvelle (5)	539 939,36	0,00	600 000,00	600 000,00		
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a - c)	539 939,36	0,00	600 000,00	600 000,00		

N° opération : 623		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2023		Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00	

N° opération : 624		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Génie civil Télécom 2024		Date de la délibération : 01/01/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	

N° opération : 723		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Transition Energétique 2023		Date de la délibération : 01/06/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	9 391,20	0,00	25 000,00	25 000,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	9 391,20	0,00	25 000,00	25 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	9 391,20	0,00	25 000,00	25 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 723		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Transition Energétique 2023		Date de la délibération : 01/06/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 724		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Transition Energétique 2024		Date de la délibération : 01/01/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 817		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2017		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	36 600,57	0,00	200 000,00	200 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	36 600,57	0,00	200 000,00	200 000,00	

N° opération : 817		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2017		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	36 600,57	0,00	200 000,00	200 000,00	

N° opération : 818		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2018		Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	50 285,59	0,00	200 000,00	200 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	50 285,59	0,00	200 000,00	200 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	50 285,59	0,00	200 000,00	200 000,00	

N° opération : 819		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2019		Date de la délibération : 01/01/2019	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	180 230,93	0,00	200 000,00	200 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	180 230,93	0,00	200 000,00	200 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	180 230,93	0,00	200 000,00	200 000,00	

N° opération : 820	Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2020			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	232 799,83	0,00	200 000,00	200 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	232 799,83	0,00	200 000,00	200 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	232 799,83	0,00	200 000,00	200 000,00	

N° opération : 821	Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2021			Date de la délibération : 01/01/2021	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	71 460,83	0,00	200 000,00	200 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	71 460,83	0,00	200 000,00	200 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	71 460,83	0,00	200 000,00	200 000,00	

N° opération : 822	Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2022			Date de la délibération : 01/01/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)	330 745,49	0,00	300 000,00	300 000,00
4581 Dépense nouvelle (5)	330 745,49	0,00	300 000,00	300 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	330 745,49	0,00	300 000,00	300 000,00
RECETTES (b)	33 429,62	0,00	200 000,00	200 000,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	33 429,62	0,00	200 000,00	200 000,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	33 429,62	0,00	200 000,00	200 000,00

N° opération : 823		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2023		Date de la délibération : 01/01/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	342 244,91	0,00	150 000,00	150 000,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	342 244,91	0,00	150 000,00	150 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	342 244,91	0,00	150 000,00	150 000,00	
RECETTES (b)	9 006,04	0,00	400 000,00	400 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	9 006,04	0,00	400 000,00	400 000,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	9 006,04	0,00	400 000,00	400 000,00	

N° opération : 824		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2024		Date de la délibération : 01/01/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	

N° opération : 824		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Eclairage Public 2024			Date de la délibération : 01/01/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00		
RECETTES (b)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00		
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00		

N° opération : 924		Intitulé de l'opération : Travaux sous mandats Electricité 2024			Date de la délibération : 01/01/2024	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	980 761,54	980 761,54		
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	980 761,54	980 761,54		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	980 761,54	980 761,54		
RECETTES (b)	0,00	0,00	1 523 242,79	1 523 242,79		
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 523 242,79	1 523 242,79		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 523 242,79	1 523 242,79		

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 173 760,00	1 173 760,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-4 002 190,66	-4 002 190,66
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	2 500 000,00	2 500 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 500 000,00	2 500 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	10 200 000,00	10 200 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	38 972 521,00	38 972 521,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	31 272 521,00	31 272 521,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		10 200 000,00	I 10 200 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 700 000,00	1 700 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	1 000 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	700 000,00	700 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 500 000,00	8 500 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>8 500 000,00</i>	<i>8 500 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

05 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-4



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET PRINCIPAL 2024 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	EPCI	GUERIN	Daniel

42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-4

20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le débat d'orientation budgétaire dont le Comité Syndical a pris acte par délibération en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le budget principal primitif adopté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024.

CONSIDERANT que, dans le cadre de son activité et de l'exercice de ses compétences statutaires, le SDEC ÉNERGIE a identifié des risques pouvant se traduire par des mouvements financiers impactant son budget principal.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité de ses comptes, le SDEC ÉNERGIE a décidé, par délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023, de constituer des provisions pour risques et charges du personnel.

Madame la Présidente propose, pour l'exercice comptable 2024, d'actualiser le montant des provisions comme suit :

Nature de la provision	Objet de la provision	Tiers	Durée	Montant annuel de la provision
Risques et charges du personnel	Départ d'agents (Rupture conventionnelle, retraite...)	Agents	5 ans	50 000 €
	Contentieux sociaux (Cotisations sociales)	Agents ou organismes sociaux	5 ans	50 000 €
Risques pour contentieux de tiers	Contentieux sur l'application des contrats d'achats d'énergie	Fournisseurs de gaz	5 ans	50 000 €
		Fournisseurs d'électricité	5 ans	50 000 €
Risques pour gros entretien	Renouvellement des installations et des équipements des locaux	Sans objet	5 ans	90 000 €
	Renouvellement de matériels et d'équipements des réseaux techniques de chaleur		5 ans	10 000 €
	Remplacement des infrastructures d'éclairage public lors d'aléas climatiques		5 ans	150 000 €
Charges financières	Remboursement de fonds européens	Gestionnaire des fonds européens	5 ans	150 000 €
TOTAL				600 000 €

Pour rappel, voici la constitution des montants cumulés de la provision pour risques et charges :

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024
Objet : Budget principal 2024 - Provisions pour risques et charges



2024-02-CS-DB-4

Nature des dotations	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	TOTAL
2021	50 000,00 €		50 000,00 €
2022	50 000,00 €		50 000,00 €
2023	500 000,00 €		500 000,00 €
2024	450 000,00 €	150 000,00 €	600 000,00 €
Cumul aux comptes 15xx	1 050 000,00 €	150 000,00 €	1 200 000,00 €

Madame la Présidente soumet cette actualisation à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 88 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **DECIDE** de constituer les provisions pour risques et charges, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget principal ;
- **DECIDE** d'enregistrer 600 000 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2024 sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

0 5 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-5



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : SUBVENTIONS 2024 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVES

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	EPCI	GUERIN	Daniel

42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



2024-02-CS-DB-5

19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le budget primitif principal 2024 voté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE soutient des tiers privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de ses compétences et missions, le syndicat a établi la liste des demandes des organismes tiers sollicitant l'octroi d'une subvention de fonctionnement ou d'investissement selon la nature de la dépense.

CONSIDERANT que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2024 est établi dans le respect du Débat d'Orientation Budgétaire acté au Comité Syndical du 8 février 2024.

Les subventions proposées pour 2024, se répartissent comme suit :

Subventions de fonctionnement

Article et nature/objet de la dépense		Budget primitif 2023 en €	Compte Financier Unique 2023 en €	Budget primitif 2024 en €
65738	Accompagnement à la réalisation d'études d'énergie	100 000,00	8 760,00	50 000,00
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	10 000,00	12 000,00	20 000,00
	Accompagnement des territoires PACTE	50 000,00	0,00	60 000,00
	Soutien au Fonds de solidarité énergie	40 000,00	10 000,00	40 000,00
	Financement d'études de faisabilité de rénovation de logements communaux	20 000,00	0,00	0,00
	Soutien aux CCAS pour la prise en charge des impayés Gaz	5 000,00	250,00	0,00
	Divers	30 000,00	2 000,00	20 000,00
Sous-total		255 000,00	33 010,00	190 000,00



2024-02-CS-DB-5

Article et nature/objet de la dépense		Budget primitif 2023 en €	Compte Financier Unique 2023 en €	Budget primitif 2024 en €
6574	Soutien à l'amicale du personnel	50 000,00	49 035,00	55 000,00
	Soutien aux organismes réalisant des actions de solidarité internationales	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Soutien aux organismes intervenant auprès d'usagers en situation de précarité pour la maîtrise de l'énergie	80 000,00	15 000,00	20 000,00
	Divers	10 000,00	15 125,00	30 000,00
Sous-total		145 000,00	84 160,00	110 000,00
TOTAL		400 000,00	117 170,00	300 000,00

Subventions d'investissement

Article et nature/objet de la dépense		Budget Primitif 2023 en €	Compte Financier Unique 2023 en €	Budget primitif 2024 en €
204	Compétence Electricité	50 000,00	5 000,00	95 000,00
	Compétence Gaz	150 000,00	0,00	160 000,00
	Compétence Mobilité Durable (achat de véhicules électriques)	35 000,00	12 750,00	50 000,00
	Compétence Transition Energétique (contribution TE)	60 000,00	48 415,11	75 000,00
	Compétence solidarité (subvention aux travaux de rénovation énergétique)	80 000,00	20 000,00	175 000,00
	Compétence Transition Energétique (Efficacité énergétique - PROGRES)	625 000,00	0,00	1 345 000,00
TOTAL		1 000 000,00	86 165,11	1 900 000,00

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2024 ;
- **DIT** que les subventions versées aux tiers publics et privés seront imputées au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les subventions d'investissement du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	EPCI	GUERIN	Daniel

42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOGAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-6

20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024.

VU, la délibération du Comité Syndical de ce 28 mars 2024 portant sur le vote du budget primitif principal 2024.

CONSIDERANT que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par le Syndicat mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

CONSIDERANT que l'irrécouvrabilité des créances est temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur.

CONSIDERANT que le mandat d'admission en non-valeur fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables.

CONSIDERANT l'état des produits irrécouvrables validé par le comptable public en date du 16 février 2024.

L'imputation comptable est réalisée sur l'article 6541 du budget principal 2024.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1,71 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public :

NUMERO DE TITRE	ANNEE	TIERS	OBJET	MONTANT TOTAL	MONTANT IMPAYE
T-1306	2020	SAINT HYMER	Alimentation en énergie électrique	2 217,20 €	0,20 €
T-792	2021	REVIERS	Etalement charges	11 409,92 €	0,01 €
T-354	2022	LAMULLE Jean-Claude	Heurtevent solde raccordement	2 552,57 €	0,30 €
T-1654	2022	SAINT HYMER	Extension du réseau BT propriété des Hays de Gassart	5 099,60 €	0,60 €
T-769	2022	CC ISIGNY OMAHA	Extension du réseau BT	4 651,50 €	0,50 €
T-306	2023	3 F NORMANVIE	Solde DTMO lot les clos du val	4754,05	0,01 €
T-98	2023	CAGNY	Extension éclairage public - Bourg	144 486,26 €	0,06 €
T-1137	2023	SAS VESTAM VINCENT BROUARD	Escoville - DTMO lotissement le bois	9 406,23 €	0,01 €
T-876	2023	NORON L'ABBAYE	Effacement des réseaux - Bourg	2 784,59 €	0,02 €
TOTAL				182 262,32 €	1,71 €



2024-02-CS-DB-6

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 1,71 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 65 et à l'article 6541 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES POUR LES DEUX REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE
SANS PERSONNALITE MORALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves

41.	EPCI	GUERIN	Daniel
42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain



2024-02-CS-DB-7

18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislain
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratif locaux,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le budget primitif principal 2024 voté par le Comité syndical de ce 28 mars 2024, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation, jointe à la convocation.

VU, le budget primitif annexe « Energies renouvelables » 2024 proposé au vote du Comité syndical de ce même jour, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation, jointe à la convocation.

VU, le budget primitif annexe « Mobilité durable » 2024 proposé au vote du Comité syndical de ce même jour, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe E de la note de présentation, jointe à la convocation.

VU, les projets de conventions de mises à disposition, joints en annexe C de la note de synthèse explicative, adressée aux représentants au Comité Syndical avec leur convocation.

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE a mis en place deux régies pour développer les compétences statutaires « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ».

CONSIDERANT que ces deux régies à autonomie financière sans personnalité morale sont chacune dotées d'un budget annexe encadré par l'instruction budgétaire M4.

CONSIDERANT que les activités de conseil, d'ingénierie et d'investissement de ces deux régies nécessitent la mobilisation de ressources matérielles, techniques, budgétaires et humaines.



2024-02-CS-DB-7

Madame la Présidente propose de prolonger la mise à disposition des ressources ci-dessous selon les conditions ci-après :

- Ressources matérielles et immatérielles :
 - Matériels bureautiques et informatiques,
 - Fournitures et équipements,
 - Formation des agents,
 - Prestation de conseils
- Ressources humaines :
 - 1 ETP pour la régie « Energies renouvelables »,
 - 1.75 ETP pour la régie « Mobilité durable ».
- Durée de la mise à disposition : 1 an renouvelable tacitement à compter de la date à laquelle la délibération du Comité Syndical est rendu exécutoire.
- Modalités financières :
 - Ressources matérielles : sommes des charges directes supportées par la régie et des charges indirectes du budget principal (chapitre 011) proratisées selon la clé de répartition suivante : nombre d'agents (en ETP) mis à disposition / nombre d'agents (en ETP) du SDEC ÉNERGIE,
 - Ressources humaines : rémunérations chargées des agents mis à disposition proratisées selon le temps de travail consacré à la régie.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre des mises à disposition est repris dans les deux projets de conventions, joints en annexe.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de mise à disposition des ressources humaines et matérielles pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale dite régie « Energies Renouvelables » et régie « Mobilité durable » ;
- **VALIDE** les deux projets de convention de mise à disposition des ressources d'une durée d'un an ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions jointes en annexe, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



05 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-8



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
« ENERGIES RENOUVELABLES »**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves

41.	EPCI	GUERIN	Daniel
42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURJAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHA!	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain



2024-02-CS-DB-8

18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Budget primitif principal voté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024.

CONSIDERANT que lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, les élus du Comité Syndical ont validé le positionnement du SDEC ENERGIE en faveur du développement des projets et des actions de Transition énergétique et notamment de production d'énergies renouvelables.

CONSIDERANT que le syndicat finance et porte la création de centrales de production photovoltaïque

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE qui a créé la régie « Energies Renouvelables », dotée d'un budget annexe dédié ; lui a versé une dotation initiale en 2018.

CONSIDERANT que le montant de la dotation a permis le financement de 19 projets sur une période de 6 ans (2018-2023) et, que selon la programmation 2024, la dotation initiale sera totalement consommée au 31 décembre 2024.

Madame la Présidente propose d'allouer une avance remboursable à la régie « ENR » pour prendre en charge le financement de 15 nouveaux projets sur la période 2024-2026 pour un montant de 1 500 000 €.

Il convient de préciser les modalités de fonctionnement de ce dispositif financier :

- L'objet de l'avance est le financement de 15 nouveaux projets de centrales de production photovoltaïque sur toiture soit 5 projets par an sur la période 2024-2026.
- Le montant maximum de l'avance est de 1 500 000 €.
- Le montant versé chaque année sera calculé au plus juste selon l'état d'avancement des projets financés et selon les besoins budgétaires de la régie.
- Le premier remboursement interviendra à compter du 1^{er} janvier 2030.
- La durée de remboursement de l'avance est concordante avec la durée d'amortissement des immobilisations et des subventions d'investissement soit 20 ans.



2024-02-CS-DB-8

A noter que le versement de cette avance remboursable génère les écritures comptables suivantes :

Budget principal

- Dépense réelle d'investissement – imputation au chapitre 27 et à l'article 2745 sur l'exercice 2024
- Recette réelle d'investissement – imputation au chapitre 27 et à l'article 2745 à compter de l'exercice 2030

Budget annexe « Energies renouvelables »

- Recette réelle d'investissement – imputation au chapitre 16 et à l'article 1687 sur les exercices 2024 à 2026
- Dépense réelle d'investissement – imputation au chapitre 16 et à l'article 1687 à compter de l'exercice 2030

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une avance remboursable à la régie « Energies Renouvelables » pour prendre en charge le financement de 15 nouveaux projets sur la période 2024-2026 pour un montant de 1 500 000 € ;
- **DIT** que les écritures comptables du budget principal et du budget annexe « ENR » seront réalisées comme indiqué ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

05 AVR. 2024

le 05/04/2024

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20240328-24DL02CS009H1-DE

2024-02-CS-DB-9



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe



2024-02-CS-DB-9

21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 décembre 2021 relative à la mise en œuvre de la convention du Compte Financier Unique, pour l'ensemble des budgets du SDEC ÉNERGIE, à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe "Energies Renouvelables", transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique du budget annexe "Energies Renouvelables" relève de l'instruction budgétaire et comptable « M4 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le Compte Financier Unique du budget annexe "Energies Renouvelables" par nature et par chapitre.

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique 2023 détaillé, mis à disposition des représentants du Comité Syndical dès le 15 mars 2024, est présenté aux membres du Comité Syndical.

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales indique que si la Présidente peut assister au Comité Syndical où sont votés les comptes du syndicat, elle se doit de se retirer de la salle au moment du vote.

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la Présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques.

Monsieur le Vice-Président propose au Comité Syndical d'adopter le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ENERGIE.

Le compte financier unique 2023 présente un résultat cumulé excédentaire de 403 249,93 €, dont un excédent de 54 387,79 € en section de fonctionnement et un excédent de 348 862,14 € en section d'investissement.

	Solde des réalisations de l'exercice 2023 (G)	Résultats antérieurs reportés (H)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (G+H)	Restes à réaliser (I)	Résultat cumulé (G+H+I)
Fonctionnement	728,19 €	53 659,60 €	54 387,79 €	0,00 €	54 387,79 €
Investissement	-167 130,46 €	667 133,20 €	500 002,74 €	-151 140,60 €	348 862,14 €
TOTAL	-166 402,27 €	720 792,80 €	554 390,53 €	-151 140,60 €	403 249,93 €



2024-02-CS-DB-9

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte financier unique 2023 du budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ENERGIE ;
- **DONNE** quitus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN

Pour la Présidente empêchée et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,

Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

AR Préfectoral
le 05/04/2024

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20240328-24DL02CS009H1-DE



Faint, illegible text or stamp at the bottom center of the page.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIE ENR-SYNDMC SDEC ENERGIE

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE SYNDMC SDEC ENERGIE CALVADOS

Numéro SIRET : 20004593800020

POSTE COMPTABLE : 014090 P.DEP CALVADOS

Compte financier unique (M4)

Service public local

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2023

Sommaire

Le Compte Financier Unique

		Arrêté et signatures ECCF
		Origine des données
		Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 5
B	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur 6
C	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 7
D1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 8
D2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 9
E	Bilan synthétique	Comptable 10
F	Compte de résultat synthétique	Comptable 11
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 12
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'exploitation	Ordonnateur 13
A1.2	Recettes d'exploitation	Ordonnateur 14
A2.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 15
A2.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 16
<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'exploitation	Comptable 17
B2	Recettes d'exploitation	Comptable 19
C1	Dépenses d'investissement	Comptable 20
C2	Recettes d'investissement	Comptable 22
D1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 24
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 25
B	Compte de résultat	Comptable 30
IV. États annexés		
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		

	Origine des données	Page
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	Ordonnateur
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur

	Origine des données	Page
D1.2.1 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	Ordonnateur	
D1.2.2 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures		
A Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	34

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	105 866,80	165 640,40	271 507,20
	Recettes réalisées (1)	B	69 140,49	149 181,40	218 321,89
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	773 000,00	219 300,00	992 300,00
	Dépenses réalisées (1)	E	236 270,95	148 453,21	384 724,16
	Restes à réaliser	F	151 140,60	0,00	151 140,60
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-167 130,46	728,19	-166 402,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	667 133,20	53 659,60	720 792,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	500 002,74	54 387,79	554 390,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-151 140,60	0,00	-151 140,60
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	348 862,14	54 387,79	403 249,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	B

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	728,19
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	53 659,60
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	54 387,79
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-167 130,46
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	667 133,20
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	500 002,74
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-151 140,60
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	348 862,14
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 151 140,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	151 140,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	151 140,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Dotations	1 468,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 182,84	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	209,63	Report à nouveau (1)	53,66
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	0,73
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	412,01
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 392,47	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	12,45
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 392,47	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	1 946,86
Créances	78,18	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	573,03	Fournisseurs (2)	12,92
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	58,91
TOTAL ACTIF CIRCULANT	651,21	Total des dettes à court terme	71,82
Comptes de régularisation	0,00	TOTAL DETTES	71,82
		Comptes de régularisation	0,00
TOTAL ACTIF	2 043,68	TOTAL PASSIF	2 043,68

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	F

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	20,74	24,47
Produits des services	100,58	91,87
Autres produits	1,08	2,44
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	122,40	118,78
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	84,79	48,70
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	53,31	39,39
Autres charges		
Charges courantes non financières	138,09	88,09
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-15,69	30,68
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-15,69	30,68
Produits exceptionnels	26,78	22,15
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	26,78	22,15
Impôts sur les bénéfices	10,36	
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,73	52,83

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° du).



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	60 000,00	25 880,85	0,00	25 880,85	43,13	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	58 906,07	0,00	58 906,07	84,15	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,26	0,00	0,26	0,01	0,00
Total des dépenses de gestion courante		132 000,00	84 787,18	0,00	84 787,18	64,23	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	25 000,00	9 300,00	0,00	9 300,00	37,20	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (2)	10 500,00	10 360,00	0,00	10 360,00	98,67	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 500,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		174 300,00	104 447,18	0,00	104 447,18	59,92	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	45 000,00	44 006,03	0,00	44 006,03	97,79	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		45 000,00	44 006,03	0,00	44 006,03	97,79	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		219 300,00	148 453,21	0,00	148 453,21	67,69	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		219 300,00	148 453,21	0,00	148 453,21		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00	100 578,88	0,00	100 578,88	100,58	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	25 000,00	20 742,76	0,00	20 742,76	82,97	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	361,13	1 080,00	0,00	1 080,00	299,06	0,00
Total des recettes de gestion courante		125 361,13	122 401,64	0,00	122 401,64	97,64	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 279,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		135 640,40	122 401,64	0,00	122 401,64	90,24	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	30 000,00	26 779,76	0,00	26 779,76	89,27	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		30 000,00	26 779,76	0,00	26 779,76	89,27	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		165 640,40	149 181,40	0,00	149 181,40	90,06	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		53 659,60					
Total des recettes de la section d'exploitation		219 300,00	149 181,40	0,00	149 181,40		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	708 461,79	209 491,19	29,57	151 140,60
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		708 461,79	209 491,19	29,57	151 140,60
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	14 538,21			
Total des dépenses financières		14 538,21	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		723 000,00	209 491,19	28,98	151 140,60
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 000,00	26 779,76	89,27	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	20 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000,00	26 779,76	53,56	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		773 000,00	236 270,95	30,57	151 140,60
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		773 000,00	236 270,95		151 140,60

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	40 866,80	25 134,46	61,50	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d' investissement		40 866,80	25 134,46	61,50	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	45 000,00	44 006,03	97,79	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	20 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d' investissement		65 000,00	44 006,03	67,70	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		105 866,80	69 140,49	65,31	0,00
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		667 133,20			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		773 000,00	69 140,49		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses		4 635,86		4 635,86	
6156	Maintenance		4 360,00		4 360,00	
6161	Multirisques		3 684,34		3 684,34	
6262	Frais de télécommunications		284,88		284,88	
62871	à la collectivité de rattachement		12 915,77		12 915,77	
total chapitre 011	Charges à caractère général	60 000,00	25 880,85		25 880,85	34 119,15
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		58 906,07		58 906,07	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	58 906,07		58 906,07	11 093,93
total chapitre 014	Atténuations de produits					
658	Charges diverses de gestion courante		0,26		0,26	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,26		0,26	1 999,74
Total des dépenses de gestion courante		132 000,00	84 787,18		84 787,18	47 212,82
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 300,00				4 300,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		9 300,00		9 300,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	25 000,00	9 300,00		9 300,00	15 700,00
6951	Impôts sur les bénéfiques		10 360,00		10 360,00	
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	10 500,00	10 360,00		10 360,00	140,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	2 500,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		174 300,00	104 447,18		104 447,18	69 852,82
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		44 006,03		44 006,03	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	45 000,00	44 006,03		44 006,03	993,97

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		45 000,00	44 006,03		44 006,03	993,97
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		219 300,00	148 453,21		148 453,21	70 846,79
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		219 300,00	148 453,21		148 453,21	70 846,79

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
707	Ventes de marchandises		100 578,88		100 578,88	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	100 000,00	100 578,88		100 578,88	-578,88
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		20 742,76		20 742,76	
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	25 000,00	20 742,76		20 742,76	4 257,24
7588	Autres		1 080,00		1 080,00	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	361,13	1 080,00		1 080,00	-718,87
Total des recettes de gestion courante		125 361,13	122 401,64		122 401,64	2 959,49
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits exceptionnels	10 279,27				10 279,27
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		135 640,40	122 401,64		122 401,64	13 238,76
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		26 779,76		26 779,76	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 000,00	26 779,76		26 779,76	3 220,24
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		30 000,00	26 779,76		26 779,76	3 220,24
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		165 640,40	149 181,40		149 181,40	16 459,00
002 Résultat d'exploitation reporté		53 659,60				
Total des recettes de la section d'exploitation		219 300,00	149 181,40		149 181,40	70 118,60

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		209 491,19		209 491,19	
total chapitre 23	Immobilisations en cours	708 461,79	209 491,19		209 491,19	498 970,60
Total des dépenses d'équipement		708 461,79	209 491,19		209 491,19	498 970,60
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues	14 538,21				
Total des dépenses financières		14 538,21				14 538,21
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		723 000,00	209 491,19		209 491,19	513 508,81
13912	Régions		14 323,23		14 323,23	
13914	Communes		1 456,53		1 456,53	
13915	Groupements de collectivités		11 000,00		11 000,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	26 779,76		26 779,76	3 220,24
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	20 000,00				20 000,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		50 000,00	26 779,76		26 779,76	23 220,24

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		773 000,00	236 270,95		236 270,95	536 729,05
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		773 000,00	236 270,95		236 270,95	536 729,05



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
1312	Régions		25 134,46		25 134,46	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	40 866,80	25 134,46		25 134,46	15 732,34
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		40 866,80	25 134,46		25 134,46	15 732,34
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
28153	Installations à caractère spécifique		17 280,45		17 280,45	
28175	Installations, matériel et outillage techniques		26 725,58		26 725,58	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00	44 006,03		44 006,03	993,97
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	20 000,00				20 000,00
Total des recettes d'ordre en investissement		65 000,00	44 006,03		44 006,03	20 993,97
Total des recettes d'investissement de l'exercice		105 866,80	69 140,49		69 140,49	36 726,31
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		667 133,20				

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section d'investissement		773 000,00	69 140,49		69 140,49	703 859,51



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

Cet état ne contient pas d'information.



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D				
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	798 532,96	37 284,38	761 248,58	591 883,73
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	209 626,19		209 626,19	186 780,30
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	534 511,69	112 920,23	421 591,46	448 317,04
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL I	1 542 670,84	150 204,61	1 392 466,23	1 226 981,07
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	16 297,85		16 297,85	82 660,02
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	42 652,00		42 652,00	884,82
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques				92 640,44

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal				
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances	19 234,76		19 234,76	8 174,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	573 027,76		573 027,76	601 776,87
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	651 212,37		651 212,37	786 136,15
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	2 193 883,21	150 204,61	2 043 678,60	2 013 117,22

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations	1 468 000,00	1 468 000,00
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)	12 454,80	12 454,80
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (1)	53 659,60	827,64
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	728,19	52 831,96
Subventions d'investissement	412 014,17	413 659,47
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
TOTAL I	1 946 856,76	1 947 773,87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 000,00	15 700,00
TOTAL II	25 000,00	15 700,00
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 915,77	850,98

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		9 373,88
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	58 906,07	39 418,49
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	71 821,84	49 643,35
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser		
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 043 678,60	2 013 117,22

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	100 578,88	91 866,41
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>		
<i>Divers</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	20 742,76	24 470,73
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	1 080,00	2 440,57
TOTAL I	122 401,64	118 777,71
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	84 786,92	48 698,51
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>		
<i>Autres</i>		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	44 006,03	36 894,68
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	9 300,00	2 500,00
Autres charges	0,26	0,30
TOTAL II	138 093,21	88 093,49
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 691,57	30 684,22
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RÉSULTAT COURANT	-15 691,57	30 684,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>	26 779,76	22 147,74
Reprises sur dépréciations et provisions		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges		
TOTAL V	26 779,76	22 147,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	26 779,76	22 147,74
Impôts sur les bénéfices (VII)	10 360,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	149 181,40	140 925,45
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	148 453,21	88 093,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	728,19	52 831,96

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 06/03/2024

Comptable(s)

M JEAN-PHILIPPE CHARDRON du 01/05/2023
MME BRIGITTE DA COSTA du 01/01/2023

Ayant exercé au cours de la gestion

au 06/03/2024
au 30/04/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**PIMBE Helene (1029296791-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe****A DDFIP DE BASSE-NORMANDIE ET ..., le 08/03/2024**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

CHARDRON Jean-Philippe (1013985936-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe**A CALVADOS, le 08/03/2024**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 28/03/2024 par l'organe délibérant.

GOURNEY LECONTE CATHERINE (cgourneyleconte2-xt), Présidente**A CAEN, le 04/04/2024**

IV – ANNEXES	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	69 572 762,67	46 618 239,01	0,00	46 618 239,01
RECETTES	69 572 762,67	52 970 985,37	0,00	52 970 985,37
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	58 849 488,26	40 472 726,46	10 186 590,06	50 659 316,52
RECETTES	58 849 488,26	34 965 490,04	6 184 399,40	41 149 889,44

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SDEC ENR / Numéro SIRET : 20004593800020				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	219 300,00	148 453,21	0,00	148 453,21
RECETTES	219 300,00	149 181,40	0,00	149 181,40
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	773 000,00	236 270,95	151 140,60	387 411,55
RECETTES	773 000,00	69 140,49	0,00	69 140,49

BUDGET MOBILITE DURABLE / Numéro SIRET : 20004593800038				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 155 500,00	869 493,42	0,00	869 493,42
RECETTES	1 155 500,00	865 380,61	0,00	865 380,61
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 345 460,00	834 483,08	713 312,34	1 547 795,42
RECETTES	3 345 460,00	658 893,82	1 641,22	660 535,04

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	70 947 562,67	47 636 185,64	0,00	47 636 185,64
RECETTES	70 947 562,67	53 985 547,38	0,00	53 985 547,38
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 967 948,26	41 543 480,49	11 051 043,00	52 594 523,49
RECETTES	62 967 948,26	35 693 524,35	6 186 040,62	41 879 564,97
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 915 510,93	89 179 666,13	11 051 043,00	100 230 709,13
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 915 510,93	89 679 071,73	6 186 040,62	95 865 112,35

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

SDEC - SDEC ENR - - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SDEC - SDEC ENR - - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)							B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT													B1.6	
(1)														

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		12-12-2016
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations PV	20	01/01/2000
L	Recettes 131 - 20 ans	20	01/01/2000
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES	B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)	B5

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS	B7.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	122 401,64

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B8.1

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL	B8.2

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)	B8.3

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS	B8.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		44 538,21	I 26 779,76
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		44 538,21	26 779,76
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 000,00	26 779,76
020	Dépenses imprévues	14 538,21	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	26 779,76	151 140,60	0,00	177 920,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		45 000,00	III 44 006,03
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		45 000,00	44 006,03
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	45 000,00	17 280,45
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	26 725,58
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	44 006,03	0,00	667 133,20	0,00	711 139,23

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 177 920,36
Ressources propres disponibles	IV 711 139,23
Solde	V = IV – II (3) 533 218,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	D1.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	EPCI	GUERIN	Daniel

42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-10

20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GÉRMAN représentant la Commission Locale d'Énergie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

Vu, le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE approuvé par délibération ce 28 mars 2024, dont la synthèse a été transmise aux représentants préalablement à la réunion – annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

CONSIDERANT la conformité du document précité, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe « Energies Renouvelables 2023 sur le budget 2024 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	54 387,79 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	500 002,74 €

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Energies Renouvelables » 2023 d'un montant de 54 387,79 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Energies Renouvelables » 2023 d'un montant de 500 002,74 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2024 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.


Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire : **05 AVR. 2024**
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

05 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-11



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
25.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
26.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
28.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
37.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
41.	EPCI	GUERIN	Daniel

42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
46.	EPCI	LAGALLE	Philippe
47.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
48.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
49.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
56.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
57.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
72.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
73.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
81.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
82.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
83.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOJURAD	Abderrahman
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
14.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
17.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
18.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
19.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-11

20.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
21.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
22.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
23.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
26.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
29.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
30.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
31.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
34.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
36.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
39.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
43.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
44.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
45.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
46.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
51.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
52.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
55.	EPCI	SAINT LO	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
60.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
61.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	83	6	89

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe "Energies Renouvelables", adopté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation, jointe à la convocation.

VU, l'affectation du résultat 2023 du Budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce 28 mars 2024,

VU, le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2024, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ENERGIE, relève de l'instruction budgétaire et comptable « M4 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" par nature et par chapitre.

CONSIDERANT que le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ÉNERGIE 2024 est établi dans le respect du Débat d'Orientation Budgétaire acté par le Comité syndical du 8 février 2024 et sur le constat des comptes de l'exercice 2023.

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2023 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2024 dans sa globalité.

Le projet de Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2024, présenté au Comité Syndical, s'élève à 2 308 280 €, répartis en 210 390 € en section de fonctionnement et en 2 097 890 € en section d'investissement :

	Budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2024
Dépenses de fonctionnement	210 390 €
Dépenses d'investissement	2 097 890 €
TOTAL	2 308 280 €



2024-02-CS-DB-11

Recettes de fonctionnement	210 390 €
Recettes d'investissement	2 097 890 €
TOTAL	2 308 280 €,

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" 2024 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 2 308 280 €, répartis en 210 390 € en section de fonctionnement et en 2 097 890 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004593800020	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI SDEC
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : Pairie Départementale

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : SDEC ENR (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	21
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	22
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	23
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	24
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	25

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	26
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	210 390,00	156 002,21
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 54 387,79
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		210 390,00	210 390,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 946 749,40	1 597 887,26
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	151 140,60	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 500 002,74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 097 890,00	2 097 890,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 308 280,00	2 308 280,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	60 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		132 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	25 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	8 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		174 300,00	0,00	122 500,00	122 500,00	122 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		22 890,00	22 890,00	22 890,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	45 000,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		45 000,00		87 890,00	87 890,00	87 890,00
TOTAL		219 300,00	0,00	210 390,00	210 390,00	210 390,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	210 390,00
---------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	361,13	0,00	1 002,21	1 002,21	1 002,21
Total des recettes de gestion des services		125 361,13	0,00	126 002,21	126 002,21	126 002,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 279,27	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		135 640,40	0,00	126 002,21	126 002,21	126 002,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL		165 640,40	0,00	156 002,21	156 002,21	156 002,21

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	54 387,79
-----------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	210 390,00
---------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	57 890,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	23 250,00	23 250,00	23 250,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	706 366,80	151 140,60	1 883 502,14	1 883 502,14	2 034 642,74
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	706 366,80	151 140,60	1 906 752,14	1 906 752,14	2 057 892,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 538,21		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	14 538,21	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	720 905,01	151 140,60	1 906 752,14	1 906 752,14	2 057 892,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		9 997,26	9 997,26	9 997,26
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 000,00		39 997,26	39 997,26	39 997,26
	TOTAL	770 905,01	151 140,60	1 946 749,40	1 946 749,40	2 097 890,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 097 890,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	40 866,80	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 866,80	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	40 866,80	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		22 890,00	22 890,00	22 890,00

SDEC - SDEC ENR - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 000,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		9 997,26	9 997,26	9 997,26
Total des recettes d'ordre d'investissement		65 000,00		97 887,26	97 887,26	97 887,26
TOTAL		105 866,80	0,00	1 597 887,26	1 597 887,26	1 597 887,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		500 002,74
----------------------------------------------------------------	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 097 890,00
-----------------------------------------------------	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

57 890,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	31 000,00		31 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00		70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	10 000,00	65 000,00	75 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	9 500,00		9 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		22 890,00	22 890,00
	Dépenses d'exploitation – Total	122 500,00	87 890,00	210 390,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	210 390,00
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	23 250,00	0,00	23 250,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 034 642,74	9 997,26	2 044 640,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 057 892,74	39 997,26	2 097 890,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 097 890,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	105 000,00		105 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 002,21		1 002,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		126 002,21	30 000,00	156 002,21

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	54 387,79
-------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	210 390,00
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	9 997,26	9 997,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		65 000,00	65 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		22 890,00	22 890,00
Recettes d'investissement – Total		1 500 000,00	97 887,26	1 597 887,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	500 002,74
------------------------------------------------------------	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 097 890,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	60 000,00	31 000,00	31 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
6066	Carburants	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	4 770,00	4 653,10	4 653,10
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	4 327,73	4 327,73
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 074,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 584,00	4 761,67	4 761,67
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 280,00	2 257,50	2 257,50
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	17 292,00	15 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	70 000,00	70 000,00	70 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités élus	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	0,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		132 000,00	102 000,00	102 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 300,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 300,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	25 000,00	10 000,00	10 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	25 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	8 000,00	9 500,00	9 500,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	8 000,00	9 500,00	9 500,00
022	Dépenses imprévues (f)	5 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		174 300,00	122 500,00	122 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	22 890,00	22 890,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	45 000,00	65 000,00	65 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	45 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 000,00	87 890,00	87 890,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		45 000,00	87 890,00	87 890,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		219 300,00	210 390,00	210 390,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			210 390,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	100 000,00	105 000,00	105 000,00
707	Ventes de marchandises	100 000,00	105 000,00	105 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	20 000,00	20 000,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	361,13	1 002,21	1 002,21
7588	Autres	361,13	1 002,21	1 002,21
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		125 361,13	126 002,21	126 002,21
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 279,27	0,00	0,00
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	10 279,27	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		135 640,40	126 002,21	126 002,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		165 640,40	156 002,21	156 002,21

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	54 387,79
------------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	210 390,00
---------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	23 250,00	23 250,00
2031	Frais d'études	0,00	23 250,00	23 250,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	706 366,80	1 883 502,14	1 883 502,14
2315	Installat°, matériel et outillage techni	706 366,80	1 883 502,14	1 883 502,14
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		706 366,80	1 906 752,14	1 906 752,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	14 538,21	0,00	0,00
Total des dépenses financières		14 538,21	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		720 905,01	1 906 752,14	1 906 752,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	30 000,00	30 000,00	30 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 000,00	15 000,00	15 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	20 000,00	9 997,26	9 997,26
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	9 997,26	9 997,26
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		50 000,00	39 997,26	39 997,26
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		770 905,01	1 946 749,40	1 946 749,40

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	151 140,60
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 097 890,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	40 866,80	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	20 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	20 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	866,80	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
1687	Autres dettes	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 866,80	1 500 000,00	1 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		40 866,80	1 500 000,00	1 500 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	22 890,00	22 890,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	45 000,00	65 000,00	65 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	45 000,00	30 000,00	30 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		45 000,00	87 890,00	87 890,00
041	Opérations patrimoniales (8)	20 000,00	9 997,26	9 997,26
1314	Subv. équipt Communes	10 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	10 000,00	9 997,26	9 997,26
TOTAL RECETTES D'ORDRE		65 000,00	97 887,26	97 887,26
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		105 866,80	1 597 887,26	1 597 887,26

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	500 002,74
----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 097 890,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-12-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations PV	20	01/01/2000
L	Recettes 131 - 20 ans	20	01/01/2000
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	500 002,74	500 002,74
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-151 140,60	-151 140,60
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	348 862,14	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	348 862,14	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	348 862,14	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	30 000,00	30 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	87 890,00	87 890,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	57 890,00	57 890,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		30 000,00	I 30 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	30 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

05 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-12



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2024 - PROVISIONS POUR GROS
ENTRETIEN**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel

41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain



2024-02-CS-DB-12

19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire dont le Comité Syndical a pris acte par délibération en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le budget annexe "Energies renouvelables" primitif 2024, adopté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024.

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE, ayant dans le cadre de transferts de la compétence « Energies renouvelables », installé des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le renouvellement de matériels (Ex : les onduleurs), par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020, qui a été mise à jour par délibérations du Comité Syndical les 1^{er} avril 2021, 24 mars 2022 et 30 mars 2023.

Madame la Présidente propose, pour l'exercice comptable 2024, d'actualiser le montant des provisions comme suit :

Objet de la provision pour gros entretien	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Montant total	Durée	Date de la provision		Montant annuel de la provision
				Début	Fin	
Renouvellement des onduleurs des différentes unités de production Panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics	Salle polyvalente à SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC	20 000 €	20	01/01/2024	01/01/2044	1 000 €
	Ecole à COLOMBY	10 000 €	20	01/01/2024	01/01/2044	500 €
	Vestiaire de sport à SAINT-DESIR	15 000 €	20	01/01/2024	01/01/2044	750 €
	Ecole à FALAISE	15 000 €	20	01/01/2024	01/01/2044	750 €
	Gymnase à LIVAROT-PAYS-D'AUGE	20 000 €	20	01/01/2024	01/01/2044	1 000 €
	Bibliothèque à BARON-SUR-ODON	10 000 €	20	01/01/2024	01/01/2044	500 €
Dépose du matériel en fin de vie		5 500 €		01/01/2024	01/01/2044	5 500 €
						10 000 €



2024-02-CS-DB-12

Pour rappel, voici la constitution des montants cumulés de la provision pour risques et charges :

Nature des dotations	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	TOTAL
2021	13 200,00 €	13 200,00 €
2022	2 500,00 €	2 500,00 €
2023	9 300,00 €	9 300,00 €
2024	10 000,00 €	10 000,00 €
Cumul aux comptes 15xx	35 000,00 €	35 000,00 €

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » ;
- **DECIDE** d'enregistrer 10 000 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2024 sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

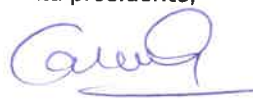
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,


Patrice GERMAIN



La présidente,


Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire : **05 AVR. 2024**
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} vice-président.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
38.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François

42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
58.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
61.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
69.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
70.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
71.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
80.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-13

21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
24.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
25.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
26.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
29.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
31.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislain
56.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
60.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
61.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
62.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
63.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	81	6	87

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 décembre 2021 relative à la mise en œuvre de la convention du Compte Financier Unique, pour l'ensemble des budgets du SDEC ÉNERGIE, à compter du 1^{er} janvier 2022,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe "Mobilité Durable - MD", transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe E de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique du budget annexe "Mobilité Durable - MD" relève de l'instruction budgétaire et comptable « M4 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le Compte Financier Unique du budget annexe "Mobilité Durable - MD" par nature et par chapitre.

CONSIDERANT le Compte Financier Unique 2023 détaillé, mis à disposition des représentants du Comité Syndical dès le 15 mars 2024, est présenté aux membres du Comité Syndical.

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales indique que si la Présidente peut assister au Comité Syndical où sont votés les comptes du syndicat, elle se doit de se retirer de la salle au moment du vote.

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la Présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques.

Monsieur le Vice-Président propose au Comité Syndical d'adopter le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe « Mobilité Durable » SDEC ENERGIE.

Le compte financier unique 2023 présente un résultat cumulé excédentaire de 1 860 094,13 €, dont un excédent de 1 895,48 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 858 198,65 € en section d'investissement.

	Solde des réalisations de l'exercice 2023 (G)	Résultats antérieurs reportés (H)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (G+H)	Restes à réaliser (I)	Résultat cumulé (G+H+I)
Fonctionnement	-4 112,81 €	6 008,29 €	1 895,48 €	0,00 €	1 895,48 €
Investissement	-175 589,26 €	2 745 459,03 €	2 569 869,77 €	-711 671,12 €	1 858 198,65 €
TOTAL	-179 702,07 €	2 751 467,32 €	2 571 765,25 €	-711 671,12 €	1 860 094,13 €



2024-02-CS-DB-13

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte financier unique 2023 du budget annexe "Mobilité Durable" du SDEC ENERGIE ;
- **DONNE** quitus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Pour la Présidente empêchée et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,

Patrice GERMAIN



Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

AR Préfectoral
le 05/04/2024

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20240328-24DL02CS013H1-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MOBILITE DURABLE-SYNDMC SDEC

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE SYNDMC SDEC ENERGIE CALVADOS

Numéro SIRET : 20004593800038

POSTE COMPTABLE : 014090 P.DEP CALVADOS

Compte financier unique (M4)

Service public local

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2023

Sommaire

Le Compte Financier Unique

		Arrêté et signatures	
		ECCF	
		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	5
B	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur	6
C	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	7
D1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	8
D2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	9
E	Bilan synthétique	Comptable	10
F	Compte de résultat synthétique	Comptable	11
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	12
<i>Vue d'ensemble</i>			
A1.1	Dépenses d'exploitation	Ordonnateur	13
A1.2	Recettes d'exploitation	Ordonnateur	14
A2.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	15
A2.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	16
<i>Vue détaillée</i>			
B1	Dépenses d'exploitation	Comptable	17
B2	Recettes d'exploitation	Comptable	19
C1	Dépenses d'investissement	Comptable	20
C2	Recettes d'investissement	Comptable	22
D1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	24
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	25
B	Compte de résultat	Comptable	30
IV. États annexés			
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			

	Origine des données	Page
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	Ordonnateur
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur

	Origine des données	Page
D1.2.1 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	Ordonnateur	
D1.2.2 État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures		
A Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	34

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	600 000,97	1 149 491,71	1 749 492,68
	Recettes réalisées (1)	B	658 893,82	865 380,61	1 524 274,43
	Restes à réaliser	C	1 641,22	0,00	1 641,22
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 345 460,00	1 155 500,00	4 500 960,00
	Dépenses réalisées (1)	E	834 483,08	869 493,42	1 703 976,50
	Restes à réaliser	F	713 312,34	0,00	713 312,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-175 589,26	-4 112,81	-179 702,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 745 459,03	6 008,29	2 751 467,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	2 569 869,77	1 895,48	2 571 765,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-711 671,12	0,00	-711 671,12
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 858 198,65	1 895,48	1 860 094,13

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	B

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-4 112,81
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	6 008,29
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	1 895,48
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-175 589,26
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 745 459,03
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	2 569 869,77
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-711 671,12
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) <i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation</i>	1 858 198,65
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	0,00

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.

(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.

(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 713 312,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 141,14
2188	Autres immobilisations corporelles	1 141,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	712 171,20
2315	Installat°, matériel et outillage techni	712 171,20
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 641,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	1 641,22
1314	Subv. équipt Communes	1 641,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	100,92	Dotations	2 140,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	0,00	Réserves	0,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 703,23	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	586,54	Report à nouveau (1)	6,01
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-4,11
Autres immobilisations corporelles	77,33	Subventions transférables	1 100,79
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 367,10	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	1 797,09
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 468,02	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	5 039,78
Créances	528,58	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	0,00
Disponibilités	2 171,34	Fournisseurs (2)	12,76
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	99,39
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 699,92	Total des dettes à court terme	112,15
Comptes de régularisation	0,00	TOTAL DETTES	112,15
		Comptes de régularisation	0,00
TOTAL ACTIF	5 167,94	TOTAL PASSIF	5 167,94

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	F

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	9,28	4,40
Produits des services	452,99	369,57
Autres produits		
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	462,27	373,97
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	513,47	451,69
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	356,02	290,78
Autres charges		
Charges courantes non financières	869,49	742,47
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-407,22	-368,50
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-407,22	-368,50
Produits exceptionnels	403,11	373,59
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	403,11	373,59
Impôts sur les bénéfices		0,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4,11	4,90

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;

- budgétaires (délibération n° du).



II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	679 000,00	433 453,43	0,00	433 453,43	63,84	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	97 500,00	80 020,05	0,00	80 020,05	82,07	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,59	0,00	0,59	0,06	0,00
Total des dépenses de gestion courante		777 500,00	513 474,07	0,00	513 474,07	66,04	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	100,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (2)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	9 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		805 500,00	529 474,07	0,00	529 474,07	65,73	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	350 000,00	340 019,35	0,00	340 019,35	97,15	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		350 000,00	340 019,35	0,00	340 019,35	97,15	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 155 500,00	869 493,42	0,00	869 493,42	75,25	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 155 500,00	869 493,42	0,00	869 493,42		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	700 000,00	452 994,25	0,00	452 994,25	64,71	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	20 000,00	9 280,00	0,00	9 280,00	46,40	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		720 000,00	462 274,25	0,00	462 274,25	64,20	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	229 491,71	245 000,00	0,00	245 000,00	106,76	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		949 491,71	707 274,25	0,00	707 274,25	74,49	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	200 000,00	158 106,36	0,00	158 106,36	79,05	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00	158 106,36	0,00	158 106,36	79,05	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		1 149 491,71	865 380,61	0,00	865 380,61	75,28	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		6 008,29					
Total des recettes de la section d'exploitation		1 155 500,00	865 380,61	0,00	865 380,61		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	33 296,00	33,30	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	150 000,00	50 736,67	33,82	1 141,14
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 795 460,00	586 540,72	20,98	712 171,20
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 045 460,00	670 573,39	22,02	713 312,34
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	20 000,00	5 803,33	29,02	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	80 000,00			
Total des dépenses financières		100 000,00	5 803,33	5,80	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 145 460,00	676 376,72	21,50	713 312,34
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	200 000,00	158 106,36	79,05	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		200 000,00	158 106,36	79,05	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		3 345 460,00	834 483,08	24,94	713 312,34
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 345 460,00	834 483,08		713 312,34

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	250 000,97	318 874,47	127,55	1 641,22
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d' investissement		250 000,97	318 874,47	127,55	1 641,22
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	350 000,00	340 019,35	97,15	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d' investissement		350 000,00	340 019,35	97,15	0,00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		600 000,97	658 893,82	109,82	1 641,22
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		2 745 459,03			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 345 460,00	658 893,82		1 641,22

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		221 637,01		221 637,01	
607	Achats de marchandises		2 332,00		2 332,00	
61523	Réseaux		20 000,00		20 000,00	
61558	Autres biens mobiliers		4 207,46		4 207,46	
6156	Maintenance		133 648,35		133 648,35	
618	Divers		1 445,10		1 445,10	
6228	Divers		226,00		226,00	
6261	Frais d'affranchissement		2 625,00		2 625,00	
6262	Frais de télécommunications		25 258,85		25 258,85	
627	Services bancaires et assimilés		2 700,00		2 700,00	
62871	à la collectivité de rattachement		19 373,66		19 373,66	
total chapitre 011	Charges à caractère général	679 000,00	433 453,43		433 453,43	245 546,57
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		80 020,05		80 020,05	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	97 500,00	80 020,05		80 020,05	17 479,95
total chapitre 014	Atténuations de produits					
658	Charges diverses de gestion courante		0,59		0,59	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,59		0,59	999,41
Total des dépenses de gestion courante		777 500,00	513 474,07		513 474,07	264 025,93
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 000,00				2 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		16 000,00		16 000,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	16 000,00	16 000,00		16 000,00	
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	1 000,00				1 000,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	9 000,00				

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'exploitation		805 500,00	529 474,07		529 474,07	276 025,93
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
6811	<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>		340 019,35		340 019,35	
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	350 000,00	340 019,35		340 019,35	9 980,65
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		350 000,00	340 019,35		340 019,35	9 980,65
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		1 155 500,00	869 493,42		869 493,42	286 006,58
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		1 155 500,00	869 493,42		869 493,42	286 006,58

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
707	Ventes de marchandises		452 994,25		452 994,25	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	700 000,00	452 994,25		452 994,25	247 005,75
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		45 067,98	35 787,98	9 280,00	
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	20 000,00	45 067,98	35 787,98	9 280,00	10 720,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		720 000,00	498 062,23	35 787,98	462 274,25	257 725,75
total chapitre 76	Produits financiers					
7741	de la collectivité de rattachement		245 000,00		245 000,00	
total chapitre 77	Produits exceptionnels	229 491,71	245 000,00		245 000,00	-15 508,29
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		949 491,71	743 062,23	35 787,98	707 274,25	242 217,46
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		158 106,36		158 106,36	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	200 000,00	158 106,36		158 106,36	41 893,64
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00	158 106,36		158 106,36	41 893,64
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		1 149 491,71	901 168,59	35 787,98	865 380,61	284 111,10
002 Résultat d'exploitation reporté		6 008,29				
Total des recettes de la section d'exploitation		1 155 500,00	901 168,59	35 787,98	865 380,61	290 119,39

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études		33 296,00		33 296,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	33 296,00		33 296,00	66 704,00
2188	Autres		50 736,67		50 736,67	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	150 000,00	50 736,67		50 736,67	99 263,33
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2315	Installations, matériel et outillage techniques		586 540,72		586 540,72	
total chapitre 23	Immobilisations en cours	2 795 460,00	586 540,72		586 540,72	2 208 919,28
Total des dépenses d'équipement		3 045 460,00	670 573,39		670 573,39	2 374 886,61
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
1314	Communes		5 803,33		5 803,33	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	20 000,00	5 803,33		5 803,33	14 196,67
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues	80 000,00				
Total des dépenses financières		100 000,00	5 803,33		5 803,33	94 196,67
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 145 460,00	676 376,72		676 376,72	2 469 083,28
13911	État et établissements nationaux		855,36		855,36	
13912	Régions		16 827,43		16 827,43	
13913	Départements		52 336,34		52 336,34	
13914	Communes		1 741,02		1 741,02	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13918	Autres		86 346,21		86 346,21	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00	158 106,36		158 106,36	41 893,64
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement		200 000,00	158 106,36		158 106,36	41 893,64
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		3 345 460,00	834 483,08		834 483,08	2 510 976,92
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		3 345 460,00	834 483,08		834 483,08	2 510 976,92

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
1311	État et établissements nationaux		159 164,00		159 164,00	
1314	Communes		112 987,69		112 987,69	
1318	Autres		46 722,78		46 722,78	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	250 000,97	318 874,47		318 874,47	-68 873,50
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		250 000,97	318 874,47		318 874,47	-68 873,50
<i>total chapitre 021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>					
28153	Installations à caractère spécifique		68 571,18		68 571,18	
28175	Installations, matériel et outillage techniques		266 941,87		266 941,87	
28188	Autres		4 506,30		4 506,30	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	340 019,35		340 019,35	9 980,65
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		350 000,00	340 019,35		340 019,35	9 980,65

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		600 000,97	658 893,82		658 893,82	-58 892,85
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 745 459,03				
Total des recettes de la section d'investissement		3 345 460,00	658 893,82		658 893,82	2 686 566,18



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

Cet état ne contient pas d'information.



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D	64 565,00		64 565,00	31 269,00
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	36 352,00		36 352,00	36 352,00
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	747 516,79	96 410,60	651 106,19	249 791,31
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	84 287,94	6 961,11	77 326,83	31 096,46
Immobilisations corporelles en cours	586 540,72		586 540,72	469 886,06
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	2 669 418,75	1 617 293,33	1 052 125,42	1 319 067,29
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL I	4 188 681,20	1 720 665,04	2 468 016,16	2 137 462,12
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
<i>Créances d'exploitation</i>				
Clients et comptes rattachés	165 487,32		165 487,32	322 221,18
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres	71 184,00		71 184,00	66 067,05
<i>Créances diverses</i>				
Créances sur l'état et les collectivités publiques	41 589,00		41 589,00	20 998,75

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal				
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances	250 322,78		250 322,78	223 290,00
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 171 336,83		2 171 336,83	2 345 263,20
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	2 699 919,93		2 699 919,93	2 977 840,18
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6 888 601,13	1 720 665,04	5 167 936,09	5 115 302,30

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations	2 140 000,00	2 140 000,00
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)	1 797 093,69	1 797 093,69
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (1)	6 008,29	1 109,49
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-4 112,81	4 898,80
Subventions d'investissement	1 100 792,24	945 827,46
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
TOTAL I	5 039 781,41	4 888 929,44
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 000,00	
TOTAL II	16 000,00	
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés		98 892,94

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Dettes fiscales et sociales	12 760,97	
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		70 696,41
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	99 393,71	60 218,51
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	112 154,68	229 807,86
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser		-3 435,00
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV		-3 435,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 167 936,09	5 115 302,30

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit

(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	452 994,25	369 569,95
Production vendue		
<i>Prestations de services</i>		
<i>Divers</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	9 280,00	4 400,01
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		0,77
TOTAL I	462 274,25	373 970,73
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 332,00	
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	511 141,48	451 689,16
Impôts, taxes, et versements assimilés		
<i>Sur rémunérations</i>		
<i>Autres</i>		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	340 019,35	290 782,68
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>		
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	16 000,00	
Autres charges	0,59	
TOTAL II	869 493,42	742 471,84
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-407 219,17	-368 501,11
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RÉSULTAT COURANT	-407 219,17	-368 501,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>	245 000,00	218 000,00
<i>Autres opérations</i>		
Sur opérations en capital		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres opérations</i>	158 106,36	155 593,91
Reprises sur dépréciations et provisions		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges		
TOTAL V	403 106,36	373 593,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Subventions exceptionnelles</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Sur opérations en capital		
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres opérations</i>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	403 106,36	373 593,91
Impôts sur les bénéfices (VII)		194,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	865 380,61	747 564,64
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	869 493,42	742 665,84
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-4 112,81	4 898,80

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 05/03/2024

Comptable(s)

M JEAN-PHILIPPE CHARDRON

du 01/05/2023

MME BRIGITTE DA COSTA

du 01/01/2023

Ayant exercé au cours de la gestion

au 05/03/2024

au 30/04/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**PIMBE Helene (1029296791-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe****A DDFIP DE BASSE-NORMANDIE ET ..., le 06/03/2024**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

CHARDRON Jean-Philippe (1013985936-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe**A CALVADOS, le 08/03/2024**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 28/03/2024 par l'organe délibérant.

GOURNEY LECONTE CATHERINE (cgourneyleconte2-xt), Présidente**A CAEN, le 04/04/2024**

IV – ANNEXES	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	69 572 762,67	46 618 239,01	0,00	46 618 239,01
RECETTES	69 572 762,67	52 970 985,37	0,00	52 970 985,37
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	58 849 488,26	40 472 726,46	10 186 590,06	50 659 316,52
RECETTES	58 849 488,26	34 965 490,04	6 184 399,40	41 149 889,44

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SDEC ENR / Numéro SIRET : 20004593800020				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	219 300,00	148 453,21	0,00	148 453,21
RECETTES	219 300,00	149 181,40	0,00	149 181,40
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	773 000,00	236 270,95	151 140,60	387 411,55
RECETTES	773 000,00	69 140,49	0,00	69 140,49

BUDGET MOBILITE DURABLE / Numéro SIRET : 20004593800038				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 155 500,00	869 493,42	0,00	869 493,42
RECETTES	1 155 500,00	865 380,61	0,00	865 380,61
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 345 460,00	834 483,08	713 312,34	1 547 795,42
RECETTES	3 345 460,00	658 893,82	1 641,22	660 535,04

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	70 947 562,67	47 636 185,64	0,00	47 636 185,64
RECETTES	70 947 562,67	53 985 547,38	0,00	53 985 547,38
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 967 948,26	41 543 480,49	11 051 043,00	52 594 523,49
RECETTES	62 967 948,26	35 693 524,35	6 186 040,62	41 879 564,97
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 915 510,93	89 179 666,13	11 051 043,00	100 230 709,13
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 915 510,93	89 679 071,73	6 186 040,62	95 865 112,35

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

SDEC - MOBILITE DURABLE - - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SDEC - MOBILITE DURABLE - - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)							B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6
(1)	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)	B1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		12-12-2016
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Annul Subvention Equipement Recette 10 ans	10	01/01/2000
L	Subvention Equipement Recette 10 ans	10	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles 5 ans	5	01/01/2000
L	IRVE	10	01/01/2000
L	Concessions et droits assimilés	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Bornes	10	01/01/2000
L	Frais d'études amortissables 1 an	1	09/07/2014
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES	B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)	B5

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS	B7.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	707 274,25

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B8.1

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL	B8.2

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)	B8.3

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	B8.4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS	B8.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	B9.2

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		280 000,00	I 158 106,36
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		280 000,00	158 106,36
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	200 000,00	158 106,36
020	Dépenses imprévues	80 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	158 106,36	713 312,34	0,00	871 418,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		350 000,00	III 340 019,35
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		350 000,00	340 019,35
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	325 000,00	68 571,18
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	266 941,87
28188	Autres	25 000,00	4 506,30
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	340 019,35	1 641,22	2 745 459,03	0,00	3 087 119,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 871 418,70
Ressources propres disponibles	IV 3 087 119,60
Solde	V = IV – II (3) 2 215 700,90

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	D1.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOJBRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



2024-02-CS-DB-14

20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

Vu, le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE approuvé par délibération 28 mars 2024, dont la synthèse a été transmise aux représentants préalablement à la réunion - annexe E de la note de présentation jointe à la convocation.

CONSIDERANT la conformité du document précité, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe « Mobilité Durable » 2023 sur le budget 2024 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 895,48 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	2 569 869,77 €

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Mobilité Durable » 2023 d'un montant de 1 895,48 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par le résultat de clôture du Budget annexe « Mobilité Durable » 2023 d'un montant de 2 569 869,77 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2024 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

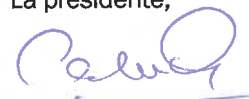
Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

2024-02-CS-DB-14

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MOBILITE DURABLE" 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaients absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-15

21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe "Mobilité Durable", adopté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion – annexe E de la note de présentation, jointe à la convocation.

VU, l'affectation du résultat 2023 du Budget annexe "Mobilité Durable" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le Budget primitif annexe "Mobilité Durable" 2024, joint en annexe et transmis aux représentants préalablement à la réunion – annexe E de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT que le Budget primitif annexe "Mobilité Durable" du SDEC ENERGIE, relève de l'instruction budgétaire et comptable « M4 ».

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a fait le choix de voter le Budget primitif annexe "Mobilité Durable" par nature et par chapitre.

CONSIDERANT que le Budget primitif annexe "Mobilité Durable" du SDEC ÉNERGIE 2024 est établi dans le respect du Débat d'Orientation Budgétaire acté par le Comité syndical du 8 février 2024 et sur le constat des comptes de l'exercice 2023.

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2023 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2024 dans sa globalité.

Le projet de Budget primitif annexe "Mobilité Durable" 2024, présenté au Comité Syndical, s'élève à 4 691 820.00 €, dont 1 221 950.00 € en section de fonctionnement et 3 469 870.00 € en section d'investissement :

	Budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2024
Dépenses de fonctionnement	1 221 950.00 €
Dépenses d'investissement	3 469 870.00 €
TOTAL	4 691 820.00 €,
Recettes de fonctionnement	1 221 950.00 €
Recettes d'investissement	3 469 870.00 €
TOTAL	4 691 820.00 €,



2024-02-CS-DB-15

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget primitif annexe "Mobilité Durable" 2024 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 4 691 820.00 €, dont 1 221 950.00 € en section de fonctionnement et 3 469 870.00 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004593800038	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI SDEC
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : Pairie Départementale

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : MOBILITE DURABLE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	21
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	22
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	23
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	24
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	25

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	26
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 221 950,00	1 220 054,52
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 895,48
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 221 950,00	1 221 950,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 756 557,66	898 359,01
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	713 312,34	1 641,22
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 569 869,77
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 469 870,00	3 469 870,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 691 820,00	4 691 820,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	679 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 500,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		777 500,00	0,00	801 000,00	801 000,00	801 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	16 000,00		16 650,00	16 650,00	16 650,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	1 000,00	0,00	300,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues	9 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		805 500,00	0,00	821 950,00	821 950,00	821 950,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	350 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		350 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		1 155 500,00	0,00	1 221 950,00	1 221 950,00	1 221 950,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 221 950,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	700 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	0,00	68 400,00	68 400,00	68 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		720 000,00	0,00	718 400,00	718 400,00	718 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	229 491,71	0,00	301 654,52	301 654,52	301 654,52
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		949 491,71	0,00	1 020 054,52	1 020 054,52	1 020 054,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL		1 149 491,71	0,00	1 220 054,52	1 220 054,52	1 220 054,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 895,48
-----------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 221 950,00
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	200 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	75 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	147 465,83	1 141,14	148 858,86	148 858,86	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 542 867,77	712 171,20	2 307 698,80	2 307 698,80	3 019 870,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 766 208,60	713 312,34	2 456 557,66	2 456 557,66	3 169 870,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 866 208,60	713 312,34	2 556 557,66	2 556 557,66	3 269 870,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	TOTAL	3 066 208,60	713 312,34	2 756 557,66	2 756 557,66	3 469 870,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 469 870,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	250 000,97	1 641,22	498 359,01	498 359,01	500 000,23
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	250 000,97	1 641,22	498 359,01	498 359,01	500 000,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	250 000,97	1 641,22	498 359,01	498 359,01	500 000,23
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

SDEC - MOBILITE DURABLE - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	350 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		350 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		600 000,97	1 641,22	898 359,01	898 359,01	900 000,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		2 569 869,77
----------------------------------------------------------------	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 469 870,00
-----------------------------------------------------	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	200 000,00
---------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	700 000,00		700 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 000,00		100 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	16 650,00	400 000,00	416 650,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	300,00		300,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		821 950,00	400 000,00	1 221 950,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 221 950,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	200 000,00	200 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	150 000,00	0,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 019 870,00	0,00	3 019 870,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
Dépenses d'investissement – Total		3 269 870,00	200 000,00	3 469 870,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 469 870,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	650 000,00		650 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	68 400,00		68 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	301 654,52	200 000,00	501 654,52
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 020 054,52	200 000,00	1 220 054,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 895,48
-------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 221 950,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,23	0,00	500 000,23
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		400 000,00	400 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		500 000,23	400 000,00	900 000,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 569 869,77
------------------------------------------------------------	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 469 870,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	679 000,00	700 000,00	700 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	412 000,00	400 000,00	400 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
6066	Carburants	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	168 858,23	200 000,00	200 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	33 598,53	30 000,00	30 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 280,00	3 710,00	3 710,00
6262	Frais de télécommunications	18 273,24	29 980,39	29 980,39
627	Services bancaires et assimilés	6 240,00	9 381,00	9 381,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	30 750,00	24 928,61	24 928,61
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 500,00	100 000,00	100 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	97 500,00	100 000,00	100 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	0,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		777 500,00	801 000,00	801 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	16 000,00	16 650,00	16 650,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	16 000,00	16 650,00	16 650,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	1 000,00	300,00	300,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	1 000,00	300,00	300,00
022	Dépenses imprévues (f)	9 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		805 500,00	821 950,00	821 950,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	350 000,00	400 000,00	400 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	350 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		350 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		350 000,00	400 000,00	400 000,00

SDEC - MOBILITE DURABLE - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 155 500,00	1 221 950,00	1 221 950,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
------------------------------------------------	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 221 950,00
---------------------------------------------------	--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	700 000,00	650 000,00	650 000,00
707	Ventes de marchandises	700 000,00	650 000,00	650 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	68 400,00	68 400,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	68 400,00	68 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		720 000,00	718 400,00	718 400,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	229 491,71	301 654,52	301 654,52
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	9 491,71	5 000,00	5 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	296 654,52	296 654,52
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	220 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		949 491,71	1 020 054,52	1 020 054,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 149 491,71	1 220 054,52	1 220 054,52

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 895,48
------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 221 950,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	75 875,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	60 875,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	15 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	147 465,83	148 858,86	148 858,86
2188	Autres immobilisations corporelles	147 465,83	148 858,86	148 858,86
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 542 867,77	2 307 698,80	2 307 698,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 542 867,77	2 307 698,80	2 307 698,80
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 766 208,60	2 456 557,66	2 456 557,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses financières		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 866 208,60	2 556 557,66	2 556 557,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	200 000,00	200 000,00	200 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	90 000,00	5 000,00	5 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	60 000,00	35 000,00	35 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	40 000,00	60 000,00	60 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	5 000,00	5 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	10 000,00	95 000,00	95 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 066 208,60	2 756 557,66	2 756 557,66

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	713 312,34
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 469 870,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	250 000,97	498 359,01	498 359,01
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	207 000,97	480 000,00	480 000,00
1312	Subv. équipt Régions	11 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	32 000,00	13 359,01	13 359,01
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		250 000,97	498 359,01	498 359,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		250 000,97	498 359,01	498 359,01
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	350 000,00	400 000,00	400 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	325 000,00	90 000,00	90 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	300 000,00	300 000,00
28188	Autres	25 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		350 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		350 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		600 000,97	898 359,01	898 359,01

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 641,22
----------------------------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	2 569 869,77
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 469 870,00
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	12-12-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Annul Subvention Equipement Recette 10 ans	10	01/01/2000
L	Subvention Equipement Recette 10 ans	10	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles 5 ans	5	01/01/2000
L	IRVE	10	01/01/2000
L	Concessions et droits assimilés	5	01/01/2000
L	Mise à dispo Bornes	10	01/01/2000
L	Frais d'études amortissables 1 an	1	09/07/2014
L	Photovoltaïque amortissement 20 ans	20	12/12/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 569 869,77	2 569 869,77
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-711 671,12	-711 671,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 858 198,65	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 858 198,65	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 858 198,65	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	300 000,00	300 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	400 000,00	400 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	100 000,00	100 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		300 000,00	I 300 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		300 000,00	300 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
020	Dépenses imprévues	100 000,00	100 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" 2024 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



2024-02-CS-DB-16

20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire dont le Comité Syndical a pris acte par délibération en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le budget annexe "Mobilité Durable" primitif 2024, adopté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024.

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE, ayant dans le cadre de transfert de compétence « IRVE », installé des infrastructures de recharge de véhicules électriques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le remplacement des pièces électroniques de ces infrastructures, par délibérations du Comité Syndical des 6 février 2020 et 30 mars 2023.

Madame la Présidente propose, pour l'exercice comptable 2024, d'actualiser le montant des provisions comme suit :

Objet de la provision pour gros entretien	Volume	Montant total	Durée	Montant annuel de la provision
Remplacement des composants électroniques	Toutes les bornes en service	166 500 €	10 ans	16 650 €

Pour rappel, voici la constitution des montants cumulés de la provision pour risques et charges :

Nature des dotations	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	TOTAL
2023	16 000,00 €	16 000,00 €
2024	16 650,00 €	16 650,00 €
Cumul aux comptes 15xx	32 650,00 €	32 650,00 €

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Mobilité Durable - EnR » ;



2024-02-CS-DB-16

- **DECIDE** d'enregistrer 16 650 € de dotations aux provisions sur l'exercice 2024 sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

05 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-17



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - 2EME PPI 2023/2026 SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE DANS LE CADRE DE LA CONCESSION - AUTORISATIONS DE PAIEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REMPLACE LES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION N° 2023-03-CS-DB-11 DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des investissements - 2ème PPI 2023/2026 sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre de la concession - Autorisations de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n° 2023-03-CS-DB-11 du 29 juin 2023

37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre



2024-02-CS-DB-17

15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des Investissements - 2ème PPI 2023/2026 sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre de la concession - Autorisations de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n° 2023-03-CS-DB-1.1 du 29 juin 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 29 juin 2023 relative à la gestion pluriannuelle des investissements - 2ème PPI 2023/2026 sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre de la concession - Autorisations de paiement et crédits de paiement (AP/CP),

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, les délibérations du Comité Syndical de ce 28 mars 2024 portant sur les votes des budgets primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes).

CONSIDERANT que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable « M57 » par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021 encourage la gestion pluriannuelle des investissements et que c'est dans ce contexte que le Comité Syndical du 8 février 2024 a décidé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, d'engager des programmes pluriannuels d'investissement.

CONSIDERANT que la Chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle des éléments budgétaires et financiers du syndicat, préconise la mise en œuvre de programmation pluriannuelle des investissements.

CONSIDERANT que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

CONSIDERANT que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

CONSIDERANT que la mise en place de la procédure des Autorisations de Paiement (AP) / Crédits de Paiement (CP) porte sur le programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité – PPI 2023/2026.



2024-02-CS-DB-17

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE s'est doté d'outils de pilotage et de planification des investissements, encouragé par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

CONSIDERANT que le dispositif budgétaire des AP/CP a pour objectif :

- De permettre de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ;
- D'afficher une vision politique à moyen terme en déterminant les priorités d'investissement et en contribuant à la prospective budgétaire ;
- De renforcer la fiabilité et la qualité comptable du syndicat.

CONSIDERANT que le syndicat a mis en place un Programme pluriannuel de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048, pour une période de 4 ans, 2023-2026, par délibération du Comité syndical du 29 juin 2023.

Le tableau suivant précise la ventilation des crédits votés pour l'AP et les CP :

Finalité - Nature des travaux	Montant HT en M€					Financement principal
	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
A Renforcement du réseau BT*	10	2,5	2,5	2,5	2,5	SDEC ÉNERGIE
B Sécurisation du réseau BT* fils nus communes rurales	8	1	2,5	2,5	2	SDEC ÉNERGIE
C Sécurisation BT* fils nus au titre de l'effacement - communes urbaines	8	2	2	2	2	SDEC ÉNERGIE Collectivités
D Effacement du réseau BT* autre que BT* fils nus communes urbaines et rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	5	2	1	1	1	SDEC ÉNERGIE Collectivités
TOTAL	31	7,5	8	8	7,5	

* Basse Tension.

Madame la Présidente propose, sur la base de l'édition du CFU 2023, d'ajuster des crédits alloués à ce programme comme suit :

Montant total HT en €					Financeurs principaux
AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
31 000 000.00	7 556 430,02	7 814 525.00	7 814 525.00	7 814 519.98	SDEC ÉNERGIE Collectivités

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de remplacer les dispositions de la délibération du Comité syndical du 29 juin 2023 relative à la gestion pluriannuelle des investissements - 2ème PPI 2023/2026 sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre de la concession - Autorisations de paiement et crédits de paiement (AP/CP) ;
- **CONFIRME** le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour le deuxième Programme Pluriannuel d'Investissement du contrat de concession d'électricité, pour la période 2023-2026 ;
- **APPROUVE** les nouveaux montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX - AUTORISATION DE PAIEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REMPLACE LES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION N° 2023-03-CS-DB-12 DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des investissements relatifs aux travaux d'effacement des réseaux - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n° 2023-03-CS-DB-12 du 29 juin 2023

37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre



2024-02-CS-DB-18

15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des investissements relatifs aux travaux d'effacement des réseaux - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n° 2023-03-CS-DB-12 du 29 juin 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 29 juin 2023 relative à la gestion pluriannuelle des investissements relatifs aux travaux d'effacement des réseaux - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP),

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, les délibérations du Comité Syndical de ce 28 mars 2024 portant sur les votes des budgets primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes).

CONSIDERANT que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable « M57 » par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021 encourage la gestion pluriannuelle des investissements et c'est dans ce contexte que le Comité Syndical du 8 février 2024 a décidé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, d'engager des programmes pluriannuels d'investissement.

CONSIDERANT que la Chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle des éléments budgétaires et financiers du syndicat, préconise la mise en œuvre de programmation pluriannuelle des investissements.

CONSIDERANT que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

CONSIDERANT que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

CONSIDERANT que la mise en place de la procédure des Autorisations de Paiement (AP) / Crédits de Paiement (CP) porte sur le programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité – PPI 2023/2026.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE s'est doté d'outils de pilotage et de planification des investissements, encouragé par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.



2024-02-CS-DB-18

CONSIDERANT que le dispositif budgétaire des AP/CP a pour objectif :

- De permettre de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ;
- D'afficher une vision politique à moyen terme en déterminant les priorités d'investissement et en contribuant à la prospective budgétaire ;
- De renforcer la fiabilité et la qualité comptable du syndicat.

CONSIDERANT que le syndicat a mis en place un Programme pluriannuel des investissements relatifs aux travaux d'effacement des réseaux - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP), pour une période de 4 ans, 2023-2026, par délibération du Comité syndical du 29 juin 2023 :

Nature des travaux	Montant HT en M€					Financement principal
	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
Effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication hors effacements finalités B, C ou D	36	9	9	9	9	SDEC ÉNERGIE Collectivités

Madame la Présidente, sur la base de l'édition du CFU 2023, propose d'ajuster des crédits alloués à ce programme comme suit :

Montant HT en €					Financeurs principaux
AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
36 000 000,00	10 578 544,07	8 500 000,00	8 500 000,00	8 421 455,93	SDEC ÉNERGIE Collectivités

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de remplacer les dispositions de la délibération du Comité syndical du 29 juin 2023 relative à la relative à la gestion pluriannuelle des investissements relatifs aux travaux d'effacement des réseaux - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) ;
- **CONFIRME** le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour les travaux d'effacement des réseaux hors effacements finalités B, C ou D, pour la période 2023-2026 ;
- **APPROUVE** les nouveaux montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

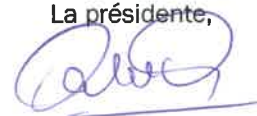
Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES - AUTORISATION DE PAIEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REMPLACE LES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION N° 2023-03-CS-DB-13 DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith

37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre



2024-02-CS-DB-19

15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des investissements des infrastructures de recharge de véhicules électriques - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n°2023-03-CS-DB-13 du 29 juin 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 29 juin 2023 relative à la gestion pluriannuelle des investissements des infrastructures de recharge de véhicules électriques - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP),

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, les délibérations du Comité Syndical de ce 28 mars 2024 portant sur les votes des budgets primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable »).

CONSIDERANT que la Chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle des éléments budgétaires et financiers du syndicat, préconise la mise en œuvre de programmation pluriannuelle des investissements.

CONSIDERANT que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

CONSIDERANT que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

CONSIDERANT que la mise en place de la procédure des Autorisations de Paiement (AP) / Crédits de Paiement (CP) porte sur le programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité - PPI 2023/2026.

CONSIDERANT que le dispositif budgétaire des AP/CP a pour objectif :

- De permettre de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ;
- D'afficher une vision politique à moyen terme en déterminant les priorités d'investissement et en contribuant à la prospective budgétaire ;
- De renforcer la fiabilité et la qualité comptable du syndicat.



2024-02-CS-DB-19

CONSIDERANT que le syndicat a mis en place un Programme pluriannuel d'investissements des infrastructures de recharge de véhicules électriques - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP), par délibération du Comité syndical du 29 juin 2023 :

Intitulé du programme	Montant HT en M€					Financement principal
	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
Fourniture et pose d'IRVE*	6	1	1,7	1,7	1,6	Etat SDEC ÉNERGIE

*: Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Madame la Présidente, sur la base de l'édition du CFU 2023, propose d'ajuster des crédits alloués à ce programme comme suit :

Montant HT en €					Financement principal
AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
6 000 000,00	670 573,39	1 700 000,00	1 850 000,00	1 779 426.61	Etat SDEC ÉNERGIE

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de remplacer les dispositions de la délibération du Comité syndical du 29 juin 2023 relative à la gestion pluriannuelle des investissements des infrastructures de recharge de véhicules électriques - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) ;
- **CONFIRME** le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour les Programmes Pluriannuels d'Investissement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, pour la période 2023-2026 ;
- **APPROUVE** les nouveaux montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



0 5 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-20



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE - AUTORISATION DE PAIEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REMPLACE LES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION N°2023-03-CS-DB-14 DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des investissements relatifs au programme d'efficacité énergétique - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n°2023-03-CS-DB-14 du 29 juin 2023

37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des investissements relatifs au programme d'efficacité énergétique - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n°2023-03-CS-DB-14 du 29 juin 2023



2024-02-CS-DB-20

15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Gestion pluriannuelle des investissements relatifs au programme d'efficacité énergétique - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) - Remplace les dispositions de la délibération n°2023-03-CS-DB-14 du 29 juin 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 29 juin 2023 relative à la gestion pluriannuelle des investissements relatifs au programme d'efficacité énergétique - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP),

VU, le Débat d'Orientaion Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, les délibérations du Comité Syndical de ce 28 mars 2024 portant sur les votes des budgets primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable »).

CONSIDERANT que la Chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle des éléments budgétaires et financiers du syndicat, préconise la mise en œuvre de programmation pluriannuelle des investissements.

CONSIDERANT que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

CONSIDERANT que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

CONSIDERANT que la mise en place de la procédure des Autorisations de Paiement (AP) / Crédits de Paiement (CP) porte sur le programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité - PPI 2023/2026.

CONSIDERANT que le dispositif budgétaire des AP/CP a pour objectif :

- De permettre de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ;
- D'afficher une vision politique à moyen terme en déterminant les priorités d'investissement et en contribuant à la prospective budgétaire ;
- De renforcer la fiabilité et la qualité comptable du syndicat.



2024-02-CS-DB-20

CONSIDERANT que le syndicat a mis en place un Programme pluriannuel d'investissements relatifs au programme d'efficacité énergétique, pour une période de 4 ans, 2023-2026, par délibération du Comité syndical du 29 juin 2023 :

Intitulé du programme			Montant HT en M€					Financement principal
			AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
Efficacité énergétique	Eclairage public	Renouvellement des foyers > 30 ans	7	1,5	1,8	1,8	1,9	SDEC ÉNERGIE Collectivités Etat
		Fonds Vert	2,5	1	1	0,5	0	
	Bâtiments publics	Eclairage intérieur	1,5	0,25	0,30	0,45	0,5	
		« PROGRES et CEP 3 »	4	0,3	1	1,2	1,5	
Production d'EnR	Photovoltaïque		2.5	0.3	0.5	0.7	1	
	Réseau de chaleur		3.7	0.7	1	1	1	
TOTAL			21.2	4.05	5.60	5.65	5,90	

Madame la Présidente, sur la base de l'édition du CFU 2023, propose d'ajuster des crédits alloués à ce programme comme suit :

Intitulé du programme			Montant HT en M€				
			AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Efficacité énergétique	Eclairage public	Renouvellement des foyers > 30 ans	7 000 000.00	807 500.47	1 750 000.00	2 000 000.00	2 442 499.53
		Fonds Vert	2 500 000.00	54 743.96	1 250 000.00	1 100 000.00	95 256.04
	Bâtiments publics	Eclairage intérieur	1 500 000.00	143 446.82	350 000.00	450 000.00	556 553.18
		« PROGRES et CEP 3 »	4 000 000.00	0.0	1 150 000.00	1 350 000.00	1 500 000.00
Production d'EnR	Photovoltaïque		2 500 000.00	209 491.19	600 000.00	700 000.00	990 508.81
	Réseau de chaleur		3 700 000.00	0.00	1 200 000.00	1 300 000.00	1 200 000.00
TOTAL			21 200 000.00	1 215 182.44	6 300 000.00	6 900 000.00	6 784 817.56

A noter que le financement principal émane du SDEC ENERGIE, des collectivités et de l'Etat.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de remplacer les dispositions de la délibération du Comité syndical du 29 juin 2023 relative à la gestion pluriannuelle des investissements relatifs au programme d'efficacité énergétique - Autorisation de paiement et crédits de paiement (AP/CP) ;

- **CONFIRME** le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour le Programme Pluriannuel d'Investissement d'Efficacité énergétique, pour la période 2023-2026 ;
- **APPROUVE** les nouveaux montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

05 AVR. 2024

2024-02-CS-DB-21



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
34.	EPCI	GOBE	Alain
35.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel

41.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
42.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
43.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
44.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
45.	EPCI	LAGALLE	Philippe
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
49.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
53.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
54.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
55.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
67.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
68.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaients absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURJAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain



2024-02-CS-DB-21

19.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
20.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
21.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
22.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
23.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
35.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
37.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
38.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
41.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
42.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
43.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislain
55.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
56.	EPCI	SAINT LO	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	82	6	88

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024.

CONSIDERANT que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ENERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

CONSIDERANT les demandes présentées au Comité Syndical par 14 communes, pour 22 nouveaux projets :

- Montant HT total des travaux : 1 233 122,51 €
- Montant de la participation communale : 750 946,97 €
 - Montant des fonds de concours : 749 172,47 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 1 774,50 €

CONSIDERANT que la liste de ces dossiers a été préalablement transmise aux représentants du Comité Syndical – annexe F de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'approuver cette nouvelle liste de demandes de financement par fonds de concours.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 22 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 749 172,47 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recettes d'investissement au chapitre 13 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



2024-02-CS-DB-21

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
31.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
33.	EPCI	GOBE	Alain
34.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
38.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François

42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
58.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
61.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
69.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
70.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
71.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
80.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURJAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
20.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



2024-02-CS-DB-22

21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
24.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
25.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
26.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
29.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
31.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
56.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
60.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
61.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
62.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
63.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	81	6	87

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientation Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2024,

VU, l'avis favorable des commissions internes, réunies du 20 février au 1^{er} mars 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Budget primitif principal voté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024,

VU, les contributions et aides financières 2024, jointes en annexe et transmises aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe G de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT la volonté du syndicat de traduire son plan stratégique et son engagement aux côtés des collectivités sous la forme d'une politique d'aides financières incitatives pour faciliter la réalisation de travaux dans ses domaines de compétences et accompagner les politiques locales dans le domaine de la transition énergétique (mobilité, précarité, énergies renouvelables, etc.).

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer des compétences optionnelles, visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

CONSIDERANT qu'en contrepartie des compétences optionnelles exercées, le SDEC ÉNERGIE demande une contribution aux membres pour financer le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs obtenus. Afin de garantir l'équilibre budgétaire du syndicat, ces contributions sont susceptibles d'évoluer annuellement.

CONSIDERANT que les contributions et aides financières proposées pour 2024 sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat adopté par le Comité syndical du 17 décembre 2020, des conclusions du Débat d'Orientation Budgétaire, actées par délibération du Comité syndical en date du 8 février 2024, et de la mise en œuvre des Programmes Pluriannuels d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Les contributions et aides s'inscrivent globalement dans la continuité de celles votées en 2023 avec quelques adaptations portant notamment sur :

o **AIDES FINANCIERES :**

1. Transition énergétique :

- ✓ Nouvelle aide dans le cadre du PACTE (Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique).
- ✓ Nouvelle aide pour la réalisation d'études d'effacement de consommation (flexibilité).

**2024-02-CS-DB-22**

- ✓ Application des dispositions du nouveau règlement intérieur du FSE (Fonds Solidarité Energie).
- ✓ Précisions apportées sur les critères d'éligibilité à l'aide à la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social et suppression de l'aide aux études de faisabilité.
- ✓ Adaptation du dispositif de financement des travaux de rénovation des logements privés au nouveau dispositif national MaPrimeRénov,
- ✓ Ajout de possibilité d'animations en classe pour les écoles lauréates de l'AAP PROGRES.

2. Production d'énergies renouvelables : sans changement.

3. Electricité :

- ✓ Pour les sites privés, à la suite de la réforme relative au financement des raccordements, baisse de l'aide à hauteur de la part couverte par le TURPE (40 %).
- ✓ Le barème de raccordement au réseau public d'électricité, validé par délibération du Comité syndical du 1er avril 2021 reste inchangé.

4. Gaz : sans changement.

5. Eclairage public :

- ✓ Suppression de l'aide pour la fourniture et la pose d'un système permettant de faire varier l'intensité lumineuse en cours de nuit.
- ✓ Suppression de l'aide relative au contrôle d'éclairement et luminance.
- ✓ Suppression de la possibilité d'obtenir une aide pour l'étude, la fourniture et la pose de systèmes de mesure des conditions atmosphériques (appareil, émetteur, récepteur...) raccordés sur le réseau d'éclairage public (y compris les systèmes de gestion).

6. Signalisation lumineuse :

- ✓ Ajout de l'armoire et du contrôleur dans l'aide accordée pour l'équipement d'un carrefour en tout leds.

7. Système d'information géographique : sans changement.

8. Mobilité durable :

- ✓ Demandes de modification du schéma directeur de déploiement des IRVE (borne supplémentaire ou modification de puissance) – aide sur avis de la commission « Mobilités bas carbone ».

• **CONTRIBUTIONS (FORFAITS) :**

1. Eclairage public et signalisation lumineuse :

- ✓ Augmentation du montant du forfait d'exploitation d'éclairage public (+ 2,5 %)
- ✓ Augmentation du montant du forfait d'exploitation signalisation lumineuse (+ 3 %)

2. Production d'énergies renouvelables :

- ✓ Augmentation du montant du forfait d'exploitation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture.
- ✓ Revalorisation de la part fixe pour les forfaits de maintenance d'une chaufferie bois.

3. Mobilité durable :

- ✓ Revalorisation du coût du forfait d'exploitation des bornes de recharge normale et rapide.

Madame la Présidente soumet les contributions et aides financières 2024 à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les contributions et aides financières 2024, telles que détaillées en séance ;
- **DIT** que ces aides et contributions, applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2025 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



Contributions & aides financières 2024

Syndicat Départemental
d'Énergies du Calvados

sdec-energie.fr | [f](#) | [t](#) | [in](#) | [#SDEC14](#)



1. Transition énergétique

- 1.1 **Accompagnement à la transition énergétique** p.8
- 1.2 **Efficacité énergétique du patrimoine public bâti – CEP** p.9
- 1.3 **Effacement des consommations d'énergie** p.10
- 1.4 **Financement des travaux de rénovation énergétique** p.10
- 1.5 **Études de faisabilité énergies renouvelables** p.10
- 1.6 **Groupements d'achats d'énergies** p.11
- 1.7 **Sensibilisation à la transition énergétique : maison de l'énergie** p.11
- 1.8 **Lutte contre la précarité énergétique** p.12

2. Production d'énergies renouvelables

- 2.1 **Photovoltaïque** p.14
- 2.2 **Chaufferie bois** p.15

3. Électricité

- 3.1 **Renforcement et renouvellement** p.18
- 3.2 **Effacement des réseaux** p.19
- 3.3 **Protection de l'environnement** p.19
- 3.4 **Raccordement au réseau public d'électricité - public** p.20
- 3.5 **Raccordement au réseau public d'électricité - privé** p.21
- 3.6 **Acte d'urbanisme** p.22
- 3.7 **Diagnostic du réseau électrique** p.22

4. Gaz

- 4.1 **Raccordement au réseau public de gaz naturel** p.24
- 4.2 **Diagnostic du réseau public de gaz naturel** p.24

Une version interactive de ce guide est disponible sur notre site Internet : www.sdec-energie.fr/guide-interactif-des-aides-financieres



5. Éclairage public

- 5.1 **Travaux d'extension** p.26
- 5.2 **Travaux de sécurisation** p.26
- 5.3 **Travaux de performance énergétique** p.27
- 5.4 **Services raccordés au réseau d'éclairage public** p.28
- 5.5 **Renouvellement de l'éclairage intérieur des bâtiments publics (sportifs)** p.28
- 5.6 **Maintenance des installations** p.29

6. Signalisation lumineuse

- 6.1 **Travaux** p.32
- 6.2 **Maintenance des installations** p.32

7. Système d'information géographique

mapeo-calvados.fr p.34

8. Mobilité durable

- 8.1 **Infrastructures de recharge** p.36
- 8.2 **Achat de véhicules électriques** p.37
- 8.3 **Exploitation** p.37



Informations générales



> NATURE DES PROJETS <

// Renforcement du réseau électrique

Lorsqu'un ou plusieurs abonnés subissent des chutes de tension ou d'intensité électrique ou quand le besoin en électricité d'un secteur augmente significativement (implantation d'entreprises, nouvelles habitations...), il peut être décidé de renforcer le réseau local de distribution en tenant compte des projets d'urbanisation. Cela consiste à remplacer des câbles de capacité insuffisante ou à installer un nouveau transformateur plus proche du lieu de consommation.

// Raccordement au réseau électrique

Travaux qui permettent de connecter une installation au réseau de distribution publique d'électricité. Un raccordement nécessite un branchement, associé éventuellement à une extension et, si nécessaire, à un renforcement du réseau existant.

// Renouvellement du réseau basse tension fils nus

Le réseau basse tension en fils nus, construit antérieurement aux années 1970, est particulièrement fragile, notamment, face aux contraintes climatiques. Le SDEC ÉNERGIE a décidé la réalisation d'un programme spécifique visant la suppression progressive de ce type de réseau dans les communes rurales de catégorie C.

// Effacement coordonné des réseaux (électricité, éclairage et communications électroniques)

L'effacement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques permet d'améliorer l'aménagement paysager des communes par la mise en souterrain ou la pose en technique sur façade desdits réseaux. Ces techniques protègent ces différentes installations des intempéries. Les travaux d'enfouissement sont réalisés, à la demande des collectivités, par le SDEC ÉNERGIE qui coordonne l'enfouissement des trois réseaux dans une seule et unique tranchée, limitant ainsi les coûts de travaux, les délais d'intervention et les interventions multiples sur la voirie.

// Eclairage public

Les installations d'éclairage public concourent à la sécurité des biens et des personnes. La maîtrise des consommations énergétiques et la lutte contre la pollution lumineuse incitent au renouvellement des installations les plus énergivores dans le cadre d'un diagnostic global proposé par le SDEC ÉNERGIE et d'un programme pluriannuel d'efficacité énergétique.

Lorsque ces installations accueillent un dispositif ou équipement communicant (tels que, par exemple, les équipements de vidéo-protection, panneau à messages variables).

L'exercice de la compétence par le SDEC ÉNERGIE peut comprendre l'acquisition et/ou la gestion, des dispositifs de raccordement de l'équipement communicant à l'installation d'éclairage public et des dispositifs ou équipements périphériques et terminaux ainsi que des logiciels nécessaires.

// Signalisation lumineuse

Les installations de signalisation lumineuse des carrefours doivent répondre à des exigences de sécurité particulièrement importantes. La qualité des contrats de maintenance, la mise aux normes des installations et le règlement spécifique de la loi handicap, sont des priorités proposées par le SDEC ÉNERGIE.

// Réseau de communications électroniques

Le SDEC ÉNERGIE construit un génie civil pour le réseau de communications électroniques dans le cadre d'une opération coordonnée d'effacement des réseaux ou en liaison avec une extension du réseau d'électricité. Ce génie civil accompagne, par ailleurs, le déploiement de la fibre optique.

// Le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicule électrique ou hybride a été réalisé par le SDEC ÉNERGIE : 248 bornes sont ainsi installées sur le domaine public, (224 bornes accélérées et 24 bornes rapides), espacées au maximum de 15 km, garantissant ainsi pour l'utilisateur, l'assurance de pouvoir réalimenter son véhicule facilement.

// Production d'électricité ou de chaleur renouvelable

Le SDEC ÉNERGIE s'est doté de nouvelles compétences pour accompagner les projets de production d'énergie renouvelable des collectivités dans 3 domaines : la production d'électricité (exemple : photovoltaïque) ; la production de chaleur (exemple : chaufferie bois) et la production de biogaz (exemple : méthanisation).

// Zone de qualité prioritaire, zone de vent

Le contrat de concession de distribution publique d'électricité prévoit sur certaines zones du département, des objectifs à atteindre en matière de qualité et des modalités techniques et financières d'exécution des travaux. Les périmètres géographiques et les communes associées sont définis dans le contrat de concession publique d'électricité, disponible sur le site du SDEC ÉNERGIE.

> CLASSIFICATION DES COMMUNES <

Les aides financières octroyées par le SDEC ÉNERGIE sont notamment établies :

- sur la base des arrêtés du Préfet du Calvados pris respectivement les 23 décembre 2020 et 8 février 2021 pris en application de l'article 257 de la loi de finances 2021 et du décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020. Ces arrêtés fixent la liste des communes bénéficiant du régime d'électrification rurale à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- au regard de la perception ou non par le SDEC ÉNERGIE et du reversement ou non de la part communale de l'accise sur l'électricité.

Catégories de communes

1. Communes relevant du régime urbain de l'électrification

- **Les communes de catégorie A** pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE ne perçoit pas la part communale de l'accise sur l'électricité.
- **Les communes de catégorie B** pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité. Cette catégorie de communes se décompose en deux familles :
 - o Les communes de la **catégorie B1** sont des communes urbaines de plus de 2 000 habitants, pour lesquelles le syndicat procède au reversement de 50 % de la part communale de l'accise sur l'électricité de l'année N, sur la base de délibérations concordantes entre la commune et le syndicat, votées avant le 1^{er} juillet de l'année N-1 afin d'acter ce reversement. La population prise en compte est la population totale de la commune au titre du dernier recensement en vigueur à la date à laquelle les délibérations actant du reversement interviennent.
 - o Les **communes B2** sont les autres communes urbaines pour lesquelles le syndicat ne procède pas au reversement d'une fraction de la part communale de l'accise sur l'électricité.

2. Communes relevant du régime rural de l'électrification

- **Les communes de catégorie C** pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité sans la reverser aux dites communes.

Pour les communes nouvelles, elles demeurent éligibles aux aides attribuées à l'électrification rurale pour la partie ou les parties de leur territoire qui y étaient éligibles la veille de leur création.

Régime des aides et contributions 2024 pour les communes autres que les communes nouvelles

Communes A :

Argences, Bayeux, Bretteville-sur-Odon, Cabourg, Caen, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Deauville, Dives-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Falaise, Fleury-sur-Orne, Hérouville-Saint-Clair, Honfleur, Iffs, Lisieux, Mondeville, Orbec, Ouistreham, Touques, Trouville-sur-Mer, Troarn, Villers-sur-Mer.

Communes B1

Bénouville, Bernières-sur-Mer, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Cairon, Carpiquet, Colleville-Montgomery, Courseulles-sur-Mer, Démouville, Fontaine-Étoupefour, Cuverville, Giberville, Hermanville-sur-Mer, La Rivière-Saint-Sauveur, Le Molay-Littry, Lion-sur-Mer, Louvigny, Luc-sur-Mer, Mathieu, Merville-Franceville-Plage, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Martin-de-Fontenay, Saint-Vigor-le-Grand, Soliers, Verson, Villers-Bocage.

Communes B2

Ablon, Auberville, Baron-sur-Odon, Bellengreville, Benerville-sur-Mer, Beuvillers, Blonville-sur-Mer, Canapville, Épron, Équemauville, Glos, Houlgate, Langrune-sur-Mer, Le Mesnil-Guillaume, May-sur-Orne, Mondrainville, Mouen, Oully-le-Vicomte, Saint-André-sur-Orne, Saint-Arnoult, Saint-Désir, Saint-Martin-des-Entrées, Tourgéville, Tourville-sur-Odon, Vaucelles, Villerville, Vimont.

Communes C

Toutes les autres communes autres que les communes nouvelles.

Régime des aides et contributions 2024 pour les communes nouvelles*

Les territoires ou communes délégués suivants bénéficient :

Des aides octroyées aux communes A

Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) ; Pont-l'Évêque (Pont-l'Évêque), Lasson, Secqueville-en-Bessin, Rots (Rots), Saint-Pierre-sur-Dives (Saint-Pierre-en-Auge), Vire (Vire Normandie).

Des aides octroyées aux communes B1

Creully, Saint-Gabriel-Brécy, Villiers-le-Sec (Creully sur Seulles), Isigny-sur-Mer (Isigny-sur-Mer) ; Thury-Harcourt (Le Hom), Aunay-sur-Odon, Bauquay, Campandré-Valcongrain, Danvou-la-Ferrière, Le Plessis-Grimoult, Ondefontaine, Roucamps (Les Monts d'Aunay), Mézidon-Canon (Mézidon Vallée d'Auge), Chicheboville, Moulton (Moulton-Chicheboville) Bretteville-l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil-Patry, Putot-en-Bessin, Sainte-Croix-Grand-Tonne (Thue et Mue), Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont (Vire Normandie).

Des aides octroyées aux communes B2

Livarot (Livarot-Pays-d'Auge), Vaudry (Vire Normandie).

Tous les autres territoires ou communes délégués des communes nouvelles bénéficient des aides octroyées aux **communes C**.

* Les noms des communes nouvelles sont indiqués entre parenthèses. Les noms des territoires et communes délégués sont ceux des communes préexistantes aux fusions des communes nouvelles. Le régime des aides pour les communes nouvelles est fixé aux termes de délibérations concordantes.



Informations générales



> NATURE DES PROJETS <

> RÈGLES GÉNÉRALES <

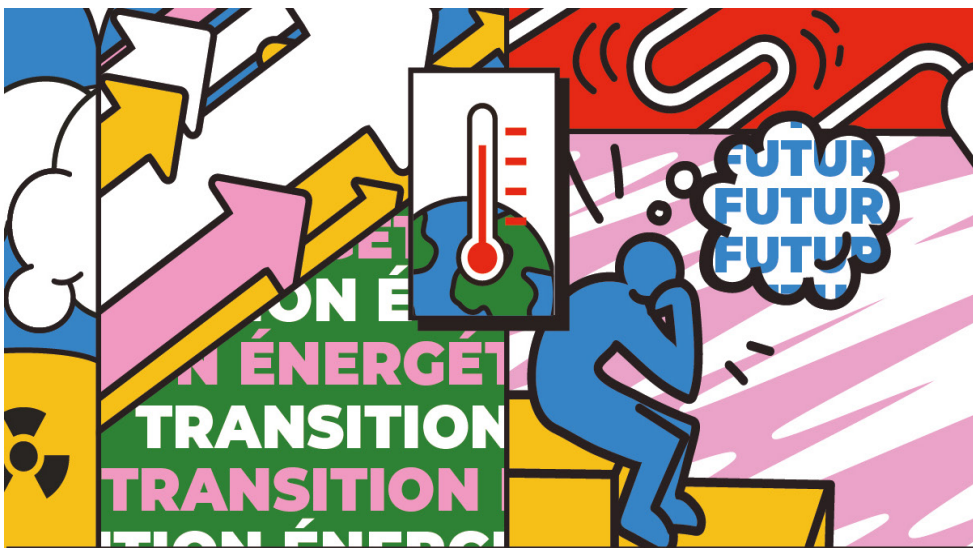
> CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET DES TIERS AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT <

- **La collectivité adhérente doit liquider sa participation aux travaux d'investissement réalisés par le SDEC ÉNERGIE en une seule fois à la fin des travaux.**

Elle doit se prononcer au moment de l'étude sur la modalité de financement de sa participation à savoir une imputation de la dépense :

- o soit en section de fonctionnement au compte 6554 ;
 - o soit en section d'investissement via le mécanisme du fonds de concours. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75% du coût HT de l'opération.
- **Pour les raccordements au réseau public d'électricité**, en dehors des collectivités adhérentes, le pétitionnaire doit s'acquitter de 50 % de sa participation dès son accord sur la proposition du SDEC ÉNERGIE, le solde doit être réglé à la réception par le pétitionnaire de la décision du Bureau Syndical et au plus tard avant la mise en service.

- **Sauf convention particulière** la durée d'application des aides débute de la notification par le Comité des aides de l'année N jusqu'à la prochaine décision du comité de l'année N+1. Pour un projet d'effacement coordonné des réseaux, le taux d'aide est celui de l'année de programmation du projet.
- **La participation minimale du maître d'ouvrage à un projet** est de 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.
- **En cas de délégation temporaire** de maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, les dispositions de la convention de délégation prévoient les modalités d'octroi des aides.
- **Pour les frais internes de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre** du SDEC ÉNERGIE, se référer à la délibération 2023-02-CS-DB-18 du Comité syndical du 30 mars 2023.
- **L'aide du SDEC ÉNERGIE** aux travaux d'investissement est attribuée sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €, hors 100% lumière ou opération de maintenance d'éclairage public et de signalisation lumineuse.
- **Le financement du SDEC ÉNERGIE** des travaux d'investissement est assuré dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.
- **La collectivité ne peut engager une dépense éligible à une aide du SDEC ÉNERGIE tant que la décision d'accorder l'aide par le SDEC ÉNERGIE n'a pas été explicitement décidée – excepté dans le cadre du programme ACTEE.**
- **Les aides et contributions des chapitres 1.2, 2 à 6 et 8.1** sont réservées aux collectivités membres du syndicat et ayant transféré la compétence correspondante ou à d'autres bénéficiaires dûment listés dans le présent guide. Si le taux d'aide à une communauté de communes n'est pas explicitement défini dans le présent guide, le taux appliqué est calculé au prorata des aides et du poids de la population des communes constituant l'EPCI à FP.
- Les aides et contributions sont définies au cas par cas par le bureau syndical pour les collectivités **membres du syndicat** mais non adhérentes à une compétence.
- Pour les communes non adhérentes à l'éclairage public, l'aide est de 8%, sur la base des modalités de calcul de la redevance R2 prévues au contrat de concession d'électricité. Les factures des travaux éligibles réalisés à N-2 sont à adresser au SDEC ÉNERGIE, une fois par an, au dernier trimestre de l'année N.
- **Le Bureau syndical** est autorisé ponctuellement à ajuster ou prévoir les aides et contributions si nécessité.



COMPRENDRE & AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



1. Transition énergétique



Transition énergétique

1.1 ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nature	Objet	Coût du service	Aides financières	Modalités
Plan climat air énergie territorial (PCAET)	Appui à l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (diagnostic réglementaire du PCAET ; stratégie et plan d'actions ; dispositif de suivi et d'évaluation ; procédure réglementaire d'approbation)	A titre indicatif : de 30 à 60 000 € selon la taille de la communauté de communes	Décision du bureau syndical sur proposition de la commission transition énergétique	Accompagnement destiné aux EPCI
Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique (PACTE)	Accompagnement à la carte à la mise en œuvre du PCAET ou autre plan d'action de transition énergétique à l'échelle d'un EPCI : <ul style="list-style-type: none"> Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants 	A évaluer selon le contenu de l'accompagnement choisi par l'EPCI	Décision du bureau syndical sur proposition de la commission transition énergétique	Accompagnement destiné aux EPCI

Nature	Objet	Coût du service	Dotation annuelle*			Modalités		
			Communautés de communes	Communes			Communautés urbaine et d'agglomération	
Contribution à la transition énergétique	Accompagnement par le biais d'une convention qui porte sur un ensemble d'actions parmi lesquelles : CEP, études énergétiques spécifiques, études « énergies renouvelables ». La collectivité se verra attribuer une dotation annuelle pour financer ses actions en faveur de la transition énergétique.	En fonction des actions choisies	1€ par habitant dans la limite de 25 000 €	A 1,5 € /habitant	B1 2 € /habitant	B2 - C 3 € /habitant	Délibération du bureau syndical sur proposition de la commission transition énergétique	Nécessite un transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique » au syndicat
				dans la limite de 15 000 €				

* Dans la limite de 80% d'aides publiques et d'une enveloppe globale budgétaire annuelle de 70 000 €



Transition énergétique

1.2 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC BÂTI : CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)*

Nature	Modalités	Objet	Coût du service	Aides financières		
				Communautés de communes Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
Niveau 1 : Suivre ses consommations et ses dépenses d'énergies sur son patrimoine bâti	Durée de la convention : 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un logiciel de gestion et de suivi des consommations d'énergies Réunion de suivi annuel (aide au repérage des bâtiments à enjeux de rénovation) 	500 € /an + 50 € / bâtiment /an			
Niveau 2 : Élaborer et suivre sa stratégie de rénovation	Nécessite d'intégrer le niveau 1 (sauf logement communal) Durée de la convention : 1 an Dans la limite d'un bâtiment par collectivité et par an	<ul style="list-style-type: none"> Prédiagnostic (visite du/des bâtiment(s) à rénover) Analyse des contrats d'énergies Réalisation d'un audit énergétique (externalisé) Définition d'une stratégie de rénovation, Sur la base de l'audit énergétique, élaboration de scénarios de travaux de rénovation globale et chiffrage du coût des travaux associés Réalisation d'études (selon les besoins) : Enregistrement de température Thermographie infrarouge Diagnostic « Chauffage » Aide à la saisie des données sur la plateforme OPERAT (décret tertiaire) 	5 500 € / bâtiment	40%	60%	80%
Niveau 3 (expérimental) : Réaliser ses travaux de rénovation **	Uniquement pour des sites ayant bénéficié du niveau 2 de l'accompagnement Durée de la convention : jusqu'à l'achèvement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'obtention des aides financières mobilisables Maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation (mandat) Réalisation du marché de maîtrise d'œuvre Suivi de la réalisation et de l'efficacité des travaux de rénovation en lien avec la maîtrise d'œuvre 	5% du coût des travaux (€ HT)			

* La communauté urbaine de Caen la mer propose un accompagnement spécifique pour les communes de son territoire.

** Présentation en commission et sur décision du bureau syndical



Transition énergétique

1.6 GROUPEMENTS D'ACHATS D'ÉNERGIES

Objet	Frais d'adhésion annuel à un groupement de commandes			
	Communes < 1 000 habitants	Communes de 1 000 à 10 000 habitants	Communes > 10 000 habitants	Autres membres
Pour répondre à l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie, le SDEC ÉNERGIE coordonne des groupements de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité.	25 €	40 €	75 €	75 €

Il est important de noter qu'une nouvelle adhésion au groupement d'achat ne pourra être considérée qu'à la prochaine relance de l'accord-cadre en 2028. En effet, l'accord-cadre actuel couvre la période 2024-2027.

1.7 SENSIBILISATION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : MAISON DE L'ÉNERGIE maisondelenergie.fr

Nature	Objet	Modalités	Coût du service	Aides financières
Animations scolaires	Escape game pédagogique « Mission énergie » et réalisation d'ateliers scientifiques à partir du CM1 Animations en classe en lien avec la rénovation d'une école	Animations réalisées à la Maison de l'Énergie, au sein des locaux du SDEC ÉNERGIE en format journée (escape game + ateliers scientifiques) ou demi-journée (escape game seul) Animations réservées aux écoles lauréates de l'appel à projet PROGRES	Variable en fonction de l'animation proposée	100%
Prêt des expositions nomades	Prêt d'une exposition nomade avec formation des animateurs locaux et mise à disposition de moyens d'animation pour les temps forts	2 animations assurées par le SDEC ÉNERGIE + 1 journée de formation d'animateurs. Coûts de transport à la charge de la collectivité.		
Ateliers d'information et partage d'expérience	Organisation d'ateliers de la « Fabrique Énergétique » en lien avec la transition énergétique	Ateliers réalisés au sein de l'espace « Fabrique Énergétique » de la Maison de l'Énergie ou sur le terrain (visites de sites). Ateliers ouverts à toutes les collectivités du département (élus et agents).		



Transition énergétique

1.8 LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nature	Objet	Aides financières Montant de la contribution décidée par le bureau syndical sur proposition de la commission « Relations aux Usagers et Précarité énergétique »	Modalités
Aides au règlement des impayés d'énergies	<p>Dans le cadre du fonds solidarité énergie (FSE) pour lequel le SDEC ÉNERGIE est contributeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes domiciliées dans le département du Calvados et dont les ressources ne dépassent pas le RSA+100% • Pour toutes les énergies et factures de tout fournisseur • Selon le règlement intérieur défini par le conseil départemental 	Aide plafonnée à 400 € par an	Suivant la décision de la circonscription d'action sociale du Conseil Départemental (après étude au cas par cas des dossiers)
	Dans le cadre de partenariats avec des associations caritatives		Suivant les critères définis par les associations caritatives
Aide à la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social*	<p>Financement des travaux de rénovation énergétique des logements communaux à destination de ménages vulnérables menés dans le cadre d'une Maitrise d'Ouvrage Communale ou d'un Bail à réhabilitation.</p> <p>Les travaux doivent permettre d'atteindre à minima une étiquette énergétique finale D.</p> <p>La commune doit s'engager à pratiquer un loyer « social » et à louer à des ménages dont les ressources correspondent au barème PLUS (Prêt locatif à usage social), pour une durée minimale de 5 ans à compter de la date de première location.</p>	<p>Communes B et C</p> <p>30% de la subvention d'équilibre de la collectivité dans la limite de 5 000 €/logement.</p> <p>L'aide pourra être majorée pour des logements qui atteindront une performance énergétique Type BBC Rénovation</p>	Étude au cas par cas des dossiers, sur décision du bureau syndical
Aide à la rénovation énergétique des logements privés	<p>Financement des travaux de rénovation qui contribuent à prévenir et traiter des situations de précarité énergétique.</p> <p>La demande d'aide est effectuée par un accompagnateur rénov (MAR)**</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ayant conventionné avec le SDEC ÉNERGIE • Prestataire d'un ménage propriétaire ou en accession dont les ressources correspondent au plafond de ANAH à destination des foyers très modestes et modestes 	<p>Aide plafonnée à 2 000€</p> <p>Le montant est déterminé au regard de l'urgence sociale et des performances énergétiques atteintes après travaux</p>	Étude au cas par cas des dossiers, sur décision du bureau syndical

* Dans le cas d'un projet relatif à la rénovation d'un ensemble de logements, l'aide pourra être dégressive.

** Mon Accompagnateur Renov (MAR) : professionnels ayant obtenu l'agrément délivré par l'État.



2. Production d'énergies renouvelables

Production d'énergies renouvelables

2.1 PHOTOVOLTAÏQUE

Nature	Aides financières			Modalités
	Communautés de communes Communes A	Commune B1	Communes B2 et C	
Réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture	Avec vente totale de l'électricité	Sur décision du bureau syndical Après proposition de la commission transition énergétique		Dans le cadre d'un transfert de la compétence énergies renouvelables
	Avec autoconsommation totale ou partielle avec vente du surplus			

Nature	Objet	Modalités de calcul du forfait	Modalités
Forfait d'exploitation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture	Sans autoconsommation	26,50 €* / kilowatt crête (kWc)	Dans le cadre d'un transfert de la compétence énergies renouvelables
	Avec autoconsommation	Décision du bureau syndical sur proposition de la commission transition énergétique	

* Le montant du forfait d'exploitation fait l'objet d'une adaptation validée par le bureau syndical, dans les cas où la collectivité reste titulaire du contrat d'achat de l'électricité produite.

A noter : les frais d'accès au réseau ne sont pas inclus dans le forfait en cas d'auto consommation

Production d'énergies renouvelables



2.2 CHAUFFERIE BOIS (dédiée ou réseaux techniques)

Nature	Objet	Aides financières*			Modalités
		Communautés de communes Communes A	Commune B1	Communes B2 et C	
Chaudière bois	Étude et réalisation d'une chaudière bois alimentant un ou plusieurs bâtiments d'une même collectivité	20%	25%	30%	Dans le cadre d'un transfert de la compétence énergies renouvelables
Réparation ou renouvellement d'une chaudière bois existante	Aide à la réparation ou au renouvellement d'une installation existante	Étude préalable de chaque dossier par la commission transition énergétique avant décision du bureau syndical			

* L'aide est calculée sur le montant de l'avant-projet sommaire (APS) et plafonnée à 100 000€/projet sauf dérogation particulière sur avis du bureau syndical sur proposition de la commission transition énergétique (si le coût définitif du projet est < à l'APS : le montant de l'aide est recalculé sur la base du coût définitif).

Production d'énergies renouvelables

2.2 CHAUFFERIE BOIS (dédiée ou réseaux techniques) (suite)

Nature	Objet	Contenu	Coûts	Modalités
Forfait de maintenance d'une chaufferie bois	Pour les chaufferies granulés bois	<p>La part fixe couvre le temps homme nécessaire au suivi de l'exploitation.</p> <p>La part variable couvre les opérations d'exploitation courantes de la chaufferie (contrôle de l'approvisionnement (si transféré), contrôle régulier ; télésurveillance, décendrage, petit dépannage ; intervention en cas de panne ; ramonage des tubes de fumée, nettoyage et ramonage de l'intérieur de la chaudière).</p>	<p>Part fixe : 260 €/an</p> <p>Part variable : répercutée à l'euro près</p>	Dans le cadre d'un transfert de la compétence énergies renouvelables
	Pour les chaufferies bois plaquettes	<p>Les coûts d'approvisionnement en combustible ne sont pas compris dans le forfait.</p> <p>Le renouvellement de gros matériel n'est pas compris dans le forfait de maintenance et sera facturé à la collectivité sur devis.</p>	<p>Part fixe : 515 €/an + 2€/kW bois/an</p> <p>Part variable : répercutée à l'euro près</p>	





3. Électricité

Électricité

3.1 RENFORCEMENT ET RENOUVELLEMENT

Nature	Objet	Aides financières
		Communes C
Renforcement	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement du réseau basse tension y compris création de poste de transformation et son alimentation haute tension	100%
	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement rendu nécessaire par un raccordement au réseau (100% également pour les communes de catégorie B si l'extension est sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE)	
	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement associé à un effacement	
Renouvellement du réseau basse tension fils nus	<ul style="list-style-type: none">• Résorption en technique aérienne ou souterraine• Travaux réalisés en technique souterraine, notamment, dans les cas suivants : périmètres protégés, en zone de vent, impossibilité d'appliquer le guide départemental d'implantation des poteaux, risques avérés de chutes d'arbres sur la ligne, section de conducteurs nécessitant un câble souterrain, solution souterraine plus économique que la solution aérienne	
	<ul style="list-style-type: none">• Résorption en technique souterraine dans le cadre d'un effacement coordonné des réseaux	

Électricité

3.2 EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Nature	Objet	Aides financières				
		Communes A	Communes B1	Communes B2	Communes C	
Effacement coordonné des réseaux	Projet situé en Zone de Vent ou Zone de Qualité Prioritaire et programme spécifique intempérie	Réseau public d'électricité - d'éclairage public - Génie civil de communications électroniques	40%	50%	60%	70%
	Projet situé sur le reste du département		20%	35%	50%	50%
	Réseau électrique basse tension quand il est constitué de fils nus*		60%	70%	80%	100%
	Au-delà de 1 000 ml par an et 1 500 ml maximum sur 2 ans (à l'échelle des communes historiques), le projet est étudié, au cas par cas, par le bureau syndical, sur proposition de la commission Travaux		Dépense éligible pour l'éclairage plafonnée à 75 € par mètre de voirie			
Suppression de postes de transformation de type « tour »	Poste de transformation public en service	30%	50%	70%	70%	
	Poste de transformation privé appartenant à une collectivité	100%				
	Poste de transformation privé désaffecté	Sur avis du bureau syndical				

* Aide appliquée uniquement pour le réseau électrique fils nus, les autres réseaux (éclairage public et télécom) bénéficiant du taux d'aide appliqué pour chacune des catégories de communes concernées et en fonction de sa zone géographique.

3.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nature	Objet	Aides financières
Traitement des poteaux béton et bois déposés	Traitement par concassage ou incinération des poteaux déposés dans le cadre d'opérations d'effacement ou de renforcement	100%
Traitement des transformateurs publics déposés	Traitement des transformateurs publics selon le taux de pollution en PCB : remise en état, recyclage ou destruction	
Rénovation esthétique des postes de transformation	Soutien à des actions de rénovation des postes de transformation (nettoyage, peinture...) en partenariat avec des associations locales d'insertion	100% avec aide plafonnée à 3 000 € par poste



Électricité

3.4 RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ projet public ou activité économique

Le détail du barème de raccordement au réseau public d'électricité est disponible sur sdec-energie.fr.

Nature	Bénéficiaire	Taux maximum aides financières sur l'extension*			
		Communes B1	Communes B2	Communes C	
<p>Le taux d'aide dont peut bénéficier le projet est celui de la commune correspondant à l'emplacement du site à alimenter</p> <p>Le coût du branchement est toujours entièrement à la charge du bénéficiaire</p>	Activité économique individuelle en soutirage ou en injection	50% ⁽¹⁾	70% ⁽¹⁾	70% ⁽¹⁾	
	Équipement public individuel y compris desserte intérieure en soutirage ou en injection			Collectivité en charge de l'urbanisme	80% ⁽¹⁾
	Zone d'activité économique et opération d'habitat collectif y compris desserte intérieure en soutirage	Collectivité en charge de l'urbanisme	50% ⁽³⁾	70% ⁽³⁾	80% ⁽³⁾
	Raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, en vue de supprimer un poste de transformation	Pour les équipements de collectivités territoriales locales	50% ⁽²⁾	70% ⁽²⁾	80% ⁽³⁾
	Déplacement d'ouvrage	Pour les équipements de collectivités territoriales, artisan, commerçant, agriculteur, profession libérale, association...	Une participation financière peut être octroyée sur avis de la commission de développement économique et après accord du bureau syndical		

L'aide financière maximum apportée par le SDEC ÉNERGIE comprend la contribution financée par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) sous forme d'un taux de réfaction au coût HT des travaux (PCT) actuellement de 40% pour les raccordements en soutirage et injection (modulation de la PCT en fonction de la puissance). Le plafond des aides est calculé hors contribution TURPE. Les aides financières, ainsi que l'application du TURPE, s'appliquent uniquement sur la solution de raccordement de référence.

(1) Au-delà de 10 000 € d'aide pour un raccordement en soutirage et au-delà de 5 000 € pour un raccordement en injection, sur décision du bureau syndical

(2) Au-delà de 10 000 € d'aide, sur décision du bureau syndical

(3) Au-delà de 20 000 € d'aide, sur décision du bureau syndical

* taux d'aide sous condition de la décision du bureau syndical

Électricité

3.5 RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ - projet privé

Le détail du barème de raccordement au réseau public d'électricité est disponible sur sdec-energie.fr.

Nature	Bénéficiaire	Taux maximum Aides financières ⁽¹⁾		
		Communes B1	Communes B2	Communes C
Le coût du branchement est toujours entièrement à la charge du bénéficiaire	Aménageur, particulier hors activité économique	40%	40%	40%

(1) L'aide financière apportée par le SDEC ÉNERGIE correspond à la contribution financée par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics Electricité (TURPE) sous forme d'un taux de réfaction au coût HT des travaux (PCT) actuellement de 40% pour les raccordements en soutirage et injection (modulation de la PCT en fonction de la puissance).

3.6 ACTE D'URBANISME : INSTRUCTION OU SIMPLE AVIS

Nature	Objet	Aides financières	
		Communes A - B1 - B2 - C	
Dans le cadre d'un raccordement sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE : étude de raccordement au réseau public d'électricité dans le cadre de l'instruction d'un acte d'urbanisme, d'un certificat d'urbanisme, d'un simple avis	<ul style="list-style-type: none"> • Visite systématique préalable sur le terrain • Représentation graphique de la solution technique • Suivi par fiche navette et sur site extranet du SDEC ÉNERGIE 	100%	
Intermédiation	Avis sur proposition technico-financière d'Enedis	Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage d'Enedis pour le raccordement au réseau public d'électricité, la collectivité en charge de l'urbanisme peut solliciter le concours du SDEC ÉNERGIE	100%
Analyse des raccordements pour bâtiments en vue d'un changement d'affectation : 100 € par bâtiment ou par solution de raccordement d'un groupement de bâtiments		70%	



Électricité

3.7 DIAGNOSTIC DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Nature	Objet	Aides financières	
		Communes A - B1	Communes B2 - C
Diagnostic des réseaux publics d'électricité à l'échelle du territoire communal ou intercommunal dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un PLU ou PLUI, d'une carte communale ou d'un projet d'aménagement	<p>Pour anticiper le développement du réseau électrique et pour répondre aux besoins d'aménagement de la collectivité, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dresser un état des lieux du réseau d'électricité ;• Mesurer la capacité du réseau ;• Définir la solution de raccordement de référence par périmètre à urbaniser ;• Prioriser et programmer les travaux sur le réseau adapté au développement de la commune.	Sur avis du bureau syndical	100%





4. Gaz



Gaz

4.1 RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE GAZ NATUREL

Nature	Aides financières
<ul style="list-style-type: none">• Lorsque le seuil de rentabilité n'est pas atteint, le SDEC ÉNERGIE peut accorder une aide financière pour rendre l'opération réalisable• Le branchement est toujours à la charge de l'utilisateur	La participation financière est octroyée sur avis de la commission gaz et après accord du bureau syndical

4.2 DIAGNOSTIC DU RÉSEAU PUBLIC DE GAZ NATUREL

Nature	Objet	Aides financières	
		Communes A - B1	Communes B2 - C
Diagnostic du réseau public de gaz à l'échelle du territoire communal ou intercommunal dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un PLU ou PLUI, d'une carte communale ou d'un projet d'aménagement	<p>Pour anticiper le développement du réseau gaz et pour répondre aux besoins d'aménagement de la commune, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dresser un état des lieux du réseau de gaz ;• Mesurer la capacité du réseau ;• Évaluer la solution de raccordement par périmètre à urbaniser ;• Prioriser et programmer les travaux sur le réseau adapté au développement de la commune.	Délibération du bureau syndical	100%



5. Éclairage public



Éclairage public

5.1 TRAVAUX D'EXTENSION

Nature	Objet	Aides financières		
		Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
Extension - déplacement	Création d'installation d'éclairage public neuf ou déplacement d'installations existantes, hors effacement coordonné du réseau	20%	25%	30%

5.2 TRAVAUX DE SÉCURISATION

Nature	Objet	Aides financières		
		Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
Sécurisation	<ul style="list-style-type: none">• Des points de ramassage scolaire isolés• Remplacement suite à test de stabilité de candélabre• Des passages piétons	20%	25%	50%



Éclairage public

5.3 TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Renouvellement d'installations d'éclairage public existantes hors effacement, hors intervention de maintenance et d'exploitation Sur la base d'un devis ou d'une convention si les travaux sont réalisés sur plusieurs années	Aides financières		
	Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
30 ans et plus	40%	50%	60%
De moins de 30 ans	20%	25%	30%

Nature	Objet	Aides financières		
		Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
Système de détection de présence ou de pilotage	Fourniture et pose d'un système de détection ou de pilotage permettant l'allumage et l'extinction de l'éclairage en fonction du besoin	30%	40%	50%
Diagnostic des installations d'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des ouvrages d'éclairage public • Préconisations visant à améliorer la performance du réseau par le renouvellement des ouvrages de plus de 30 ans et vétustes • Priorisation et programmation des travaux nécessaires 	100%		



5.4 SERVICES RACCORDÉS AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nature	Objet	Aides financières		
		Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
Panneau à messages variables	Étude, fourniture et pose de panneaux d'informations électroniques raccordés sur le réseau d'éclairage public (y compris les systèmes de gestion)	20%*	25%*	35%*
Vidéo protection	Étude, fourniture et pose de systèmes de vidéo protection centralisé sur un centre de surveillance (caméra, enregistreur, émetteur, récepteur, centre de surveillance...) raccordés sur le réseau d'éclairage public (y compris les systèmes de gestion)			

* Aide globale plafonnée à 15 000 € par an.

5.5 RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS PUBLICS (sportifs)

Objet	Aides financières		
	Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
<p>Par mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement. La collectivité finance la totalité des travaux tout en bénéficiant de l'expertise du syndicat et de la massification des marchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic (visite du bâtiment, état des lieux des ouvrages existants, préconisation visant à améliorer la performance de l'éclairage) • Étude, établissement de dossier de consultation, lancement et attribution de marché public spécifique de fourniture et pose • Suivi et réception des travaux 	-		20%

Éclairage public

5.6 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS*

Forfait basé sur l'âge des réseaux **	Objet	Forfait annuel
Visite annuelle d'entretien préventif / Renouvellement périodique des sources lumineuses / Dépannages et réparations / Interventions de mise en sécurité / Adaptation des heures de fonctionnement à la demande de la collectivité membre lors de la visite annuelle / Cartographie et suivi du patrimoine / Réponses aux DT et DICT / Exécution de travaux sur les ouvrages / Surveillance et vérification des installations / Avis techniques sur tous les projets / Intégration de nouvelles installations réalisées par des tiers / Rapport annuel d'exploitation / Accès Internet	les 2 premières années	10,60 €
	2, 3, 4 ans	25,30 €
	de 5 à 9 ans	29,60 €
	de 10 à 19 ans	33,70 €
	de 20 à 24 ans	38,00 €
	de 25 à 29 ans	42,20 €
	supérieur à 30 ans	46,40 €
	Gestion des dommages causés aux biens / Géolocalisation de classe A des ouvrages existants / Paiement des consommations d'électricité	Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) inférieur à 25 ans
supérieur ou égal à 25 ans		29,90 €
Forfait basé sur le type de lampe ***	Objet	Forfait annuel
Visite annuelle d'entretien préventif / Renouvellement périodique des sources lumineuses / Dépannages et réparations / Interventions de mise en sécurité / Adaptation des heures de fonctionnement à la demande de la collectivité membre lors de la visite annuelle / Cartographie et suivi du patrimoine / Réponses aux DT et DICT / Exécution de travaux sur les ouvrages / Surveillance et vérification des installations / Avis techniques sur tous les projets / Intégration de nouvelles installations réalisées par des tiers / Rapport annuel d'exploitation / Accès Internet / Gestion des dommages causés aux biens / Géolocalisation de classe A des ouvrages existants / Paiement des consommations d'électricité	Foyer de faible puissance ≤ 40 Watts	18,50 €
	Foyer équipé de leds quelle que soit la puissance	27,10 €
	Foyer lumineux à ballon fluorescent	37,40 €
	Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	33,40 €
	Foyer spéciaux : hauteur > 18 m et lampe ≥ 1 000 Watts	44,30 €

* Pour le détail de l'exercice de la compétence, se reporter à la brochure « Conditions techniques, administratives et financières de la compétence Éclairage ».

** Délibération du comité syndical du 17 décembre 2020 fixant la liste des communes concernées

*** Sauf disposition particulière, ce forfait a vocation à ne plus être appliqué à partir du 1^{er} janvier 2025.

Fourniture d'électricité	Objet
Consommations d'électricité	Dans le cadre de l'exercice de la compétence, le SDEC ÉNERGIE gère l'ensemble des contrats de fourniture d'électricité pour les ouvrages d'éclairage extérieur qui lui ont été confiés ainsi que le règlement des consommations correspondantes. Une fois par an, le SDEC ÉNERGIE adresse à la collectivité un appel à contribution correspondant au montant de la consommation de son patrimoine.



5.6 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS (suite)*

Options	Objet	Forfait annuel par foyer **	
Visite au sol	En complément de la visite annuelle préventive, la collectivité peut solliciter une ou plusieurs visites intermédiaires au sol. Ces visites sont effectuées en régime établi.	0,70 €	
Nettoyage supplémentaire	Un nettoyage supplémentaire à la visite annuelle préventive peut être assuré à la demande de la collectivité	12,80 €	
Changement des heures de fonctionnement	Gratuit si fait au cours de la visite annuelle d'entretien préventif	59,50 € (1 ^{ère} armoire)	
		8,70 € (par armoire supplémentaire)	
Éclairage festif	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	65,00 €	
	• Vérification technique • Pose et dépose des motifs non fournis par le SDEC ÉNERGIE • Dépannage éventuel	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports, quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage à réaliser	160,00 €
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	112,40 €	
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	97,30 €	
100% lumière	<ul style="list-style-type: none"> • Cette option porte sur l'ensemble des appareils et permet le rétablissement du fonctionnement de l'éclairage public en cas d'accident, de défaut subit mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens, de constat de l'exploitant que l'appareil n'est pas réparable et provoque une dégradation dans le fonctionnement des installations à l'exclusion du remplacement des matériels consécutifs à ces incidents atmosphériques exceptionnels. • Le remplacement s'effectue par le même matériel ou un matériel équivalent, à défaut par un matériel provisoire permettant le maintien du fonctionnement de l'éclairage public en attendant les travaux définitifs. La décision d'engager ces travaux est de la responsabilité du SDEC ÉNERGIE qui en effectue le règlement à l'entreprise. • L'option est préconisée aux collectivités possédant au minimum 80 foyers lumineux. Les travaux engagés et payés par le SDEC ÉNERGIE sont limités à la contribution de la collectivité membre pour cette option majorée de l'aide du SDEC ÉNERGIE. • Cette option est choisie pour une durée minimale de 3 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Villes A : 15,30 € net par foyer donnant droit à 22,95 € TTC de travaux (aide de 20%) • Communes B1 : 10,20 € net par foyer donnant droit à 16,32 € TTC de travaux (aide de 25%) • Communes B2 et C : 10,20 € net par foyer donnant droit à 17,50 € TTC de travaux (aide de 30%) 	
Visite d'entretien préventif / Dépannages et réparations / Interventions de mise en sécurité / Cartographie et suivi du patrimoine / Exécution de travaux sur les ouvrages / Surveillance et vérification des installations / Avis techniques sur tous les projets / Accès Internet / Gestion des dommages causés aux biens / Géolocalisation de classe A des ouvrages existants / y compris frais de communication..	Entretien vidéo protection, panneau à messages variables, radar pédagogique	53,60 € (caméra, radar pédagogique) 94,10 € (PMV posé avant septembre 2021) 219,60 € (PMV posé après septembre 2021)	

* Pour le détail de l'exercice de la compétence, se reporter à la brochure « Conditions techniques, administratives et financières de la compétence Éclairage »

** Dans l'hypothèse de réparations nécessaires, si l'estimation des réparations s'avère trop onéreuse, le SDEC ÉNERGIE réalisera avec la collectivité un constat contradictoire pour décider de la suite à donner.



6. Signalisation lumineuse



Signalisation lumineuse

6.1 TRAVAUX

Nature	Objet	Aides financières		
		Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
<ul style="list-style-type: none"> • Création • Renouvellement • Étude de comptage • Mise aux normes PMR • Autres travaux d'investissement 	Toute dépense d'investissement hors aides spécifiques ci-dessous	20%	25%	30%
		Aide plafonnée à 5 000 € par carrefour	Aide plafonnée à 7 500 € par carrefour	Aide plafonnée à 10 000 € par carrefour
	Équipement d'un carrefour en tout leds (y compris armoire, contrôleur)	40%	60%	80%
	Système de télésurveillance *	100%		

* Sous réserve des capacités du contrôleur

6.2 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS*

Nature	Objet	Forfait annuel
Forfait annuel de base	Feu principal	109,30 €
	Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	53,60 €
	Potence	117,10 €
	Armoire	211,90 €
Forfait carrefour tout leds	Feu principal	100,80 €
	Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	49,40 €
	Potence	108,00 €
	Armoire	205,80 €

Consommations d'électricité

Dans le cadre de l'exercice de la compétence, le SDEC ÉNERGIE gère l'ensemble des contrats de fourniture d'électricité pour les ouvrages de signalisation lumineuse qui lui ont été confiés ainsi que le règlement des consommations correspondantes. Une fois par an, le SDEC ÉNERGIE adresse à la collectivité un appel à contribution correspondant au montant de la consommation de son patrimoine.

* Pour le détail de l'exercice de la compétence, se reporter à la brochure « Conditions techniques, administratives et financières de la compétence Signalisation lumineuse »





7. Système d'information géographique

mapeo-calvados.fr



Systeme d'information géographique

MAPEO-CALVADOS.FR



Ayez les cartes en mains

Mapéo Calvados est un service d'information géographique web réalisé conjointement par le SDEC ÉNERGIE et le Département du Calvados. Il a pour objectif de mettre à disposition des collectivités territoriales du Calvados un ensemble de données cartographiques propres à leur territoire. Il permet, à l'échelle du territoire communal ou intercommunal, de visualiser et de gérer sur un fond de plan cartographique les réseaux présents ainsi que toutes autres données géographiques : documents d'urbanisme, bâtiments publics, cimetières, points de collecte d'ordures ménagères, travaux routiers,...

Mapéo Calvados est la solution qui s'adapte aux besoins particuliers des collectivités en leur permettant de gérer leurs propres données cartographiques.

Nature	Données cartographiques *	Conditions financières pour les communes et intercommunalités
<p>Mapéo Calvados : Services aux collectivités Permet à la collectivité membre de visualiser les réseaux qu'elle a transférés au SDEC ÉNERGIE, sur fond de plan cadastral ou photographie aérienne ainsi que les données du Département du Calvados mises à disposition dans le cadre de ses missions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux et infrastructures transférés au SDEC ÉNERGIE • Document d'urbanisme (PLU, POS, cartes communales) et réponses aux documents d'urbanisme par le SDEC ÉNERGIE • Données Énergies (CEP, production d'énergie renouvelable, caractéristiques énergétiques des bâtiments publics...) • Cadastre, photographie aérienne • Données environnementales (zones de protection naturelles et du patrimoine) • Autres données gérées par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre de ses missions • Données du Département du Calvados mises à disposition dans le cadre de ses missions de service public 	<p>Accès gratuit</p>
<p>PERSONNALISATION A LA DEMANDE Permet à la collectivité de personnaliser Mapéo en visualisant des données cartographiques relevant de ses compétences. Ainsi, le SDEC ÉNERGIE et le Département du Calvados accompagnent la collectivité pour cartographier toutes les données qu'elle souhaite voir sur Mapéo : réseaux d'assainissement, d'eau... La numérisation des données ou le relevé géoréférencé de terrain, lorsqu'ils n'existent pas, sont proposés à la collectivité**</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Données cartographiques comprises dans « Mapéo Calvados » auxquelles peut s'ajouter au choix de la collectivité membre : <ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'eau potable, d'assainissement, pluvial - Accompagnement DT et DICT - Réseaux non transférés au SDEC ÉNERGIE et/ou Département - Toute autre couche personnalisée : bâtiments publics, signalisation routière, chemin de randonnée, pistes cyclables, fleurissement, plan de désherbage, espaces verts... 	
<p>Mapéo Calvados : Services partenaires Permet d'accéder au système d'information géographique du SDEC ÉNERGIE et du Département du Calvados</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à « Mapéo Calvados » sous réserve d'une autorisation écrite de la collectivité • Couches spécifiques 	<p>Pour les partenaires</p> <p>Sur décision du bureau syndical</p>

* Listes non exhaustives pouvant évoluer en fonction des besoins et usages

** Si acquisition de données par numérisation ou relevé terrain. Le coût réel de l'acquisition est répercuté à la collectivité. Une aide, après étude spécifique par la commission Administration finances cartographie et usages numériques peut être attribuée à la collectivité.



8. Mobilité durable



Mobilité durable – mobisdec.fr

8.1 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Déploiement des bornes de recharge électriques pour véhicules électriques

Nature	Dépenses éligibles	Modalités	Aides financières	Modalités
Fourniture et pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques, raccordement et aménagement des places de recharges	Fourniture et pose de la borne, raccordement et aménagement des places de recharges	Dans le cadre du schéma directeur IRVE (SDIRVE*)	100%	Dans le cadre du transfert de la compétence « infrastructures de recharge »
		Demande de modification du SDIRVE* par une collectivité (puissance, emplacement, nombre de bornes)	L'aide du syndicat est validée par le bureau syndical sur proposition de la commission « Mobilités bas carbone »	

* Tel que voté en juin 2023

Déploiement des autres infrastructures

Nature	Dépenses éligibles	Modalités	Aides financières	Modalités
Fourniture et pose d'une station hydrogène	Fourniture et pose de la station, raccordement et aménagement des places de recharges	Dans le cadre du schéma départemental*	100%	Dans le cadre du transfert de la compétence « infrastructures de recharge »
		À la demande de la collectivité	20%	
Fourniture et pose d'une borne de recharge pour vélos électriques	Fourniture et pose de la station, raccordement et aménagement	À la demande de la collectivité	20%	

* Le schéma départemental se compose de 5 stations hydrogènes

Autres travaux

Nature	Dépenses éligibles	Modalités	Aides financières	Modalités
Travaux sur une borne de recharge pour véhicules électriques	Déplacement de la borne ou des places de recharges, aménagement PMR, suppression de la borne ou ajout de détection de présence	À la demande du SDEC ÉNERGIE	100%	Dans le cadre du transfert de la compétence « infrastructures de recharge »
		À la demande de la collectivité	20%	
Travaux nécessaires à l'intégration d'infrastructure de charge existante dans le réseau géré par le SDEC ÉNERGIE (mise aux normes, interopérabilité, monétique, ...)	L'aide du syndicat est validée par le bureau syndical sur proposition de la commission « mobilités bas carbone »			



Mobilité durable – mobisdec.fr

8.2 ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Nature		Communautés de communes Communes A	Communes B1	Communes B2 et C
Achat d'un véhicule électrique ou GNV 4 roues neuf pour les besoins propres de la collectivité (*) (**)	GNV et électrique	2 000 € par véhicule	2 500 € par véhicule	3 000 € par véhicule
	Hydrogène	3 000 € par véhicule	3 500 € par véhicule	4 000 € par véhicule
Achat d'un véhicule électrique ou GNV 4 roues d'occasion pour les besoins propres de la collectivité (*) (**)	GNV et électrique	500 € par véhicule	750 € par véhicule	1000 € par véhicule
Achat d'un cycle 2 ou 3 roues (neuf) pour les besoins propres de la collectivité (**)		Aide de 300 €/cycle plafonnée à 1 500 € par commune et par an		

* Dans la limite de 2 véhicules par collectivité / an

** Ou d'un établissement public qui lui est rattaché (ex : EPHAD ou CCAS) ou de communes par l'intermédiaire de leur EPCI. Dans ce cas, l'accord préalable de la commune est requis et la demande est intégrée à son droit de tirage.

8.3 EXPLOITATION

Nature	Objet	Dans le cadre du schéma directeur IRVE	Coût du service	Aides financières	Modalités
Forfait d'exploitation d'une borne de recharge normale MobisDEC (jusqu'à 30 kVA)	Le forfait couvre les opérations d'exploitation courantes (services aux usagers, maintenance curative et préventive, supervision, accès au moyen de paiement).	OUI	1 050 € / borne normale /an	100%	Le service est assuré dans le cadre du transfert de la compétence « infrastructures de recharge d'une collectivité »
		NON		20%	
Forfait d'exploitation d'une borne de recharge rapide MobisDEC (à partir de 30 kVA)		OUI	1 470 € / borne rapide/an	100%	
		NON		20%	
Forfait d'exploitation d'une station hydrogène	OUI	48 000 €/station/an (hors fourniture d'hydrogène)	100%		
Forfait d'exploitation d'une station de recharge pour vélo à assistance électrique (VAE)	NON	500 €/station	20%		



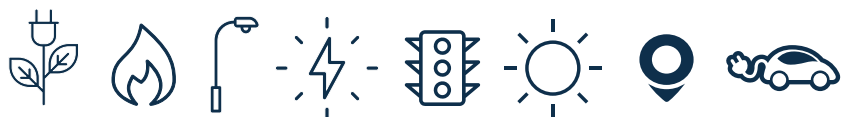
Le service public de l'énergie dans le Calvados

Réunissant 517 communes du département et 10 intercommunalités au 1^{er} janvier 2024, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ÉNERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales depuis la production d'énergie, en passant par la distribution, jusqu'à l'utilisation.

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ÉNERGIE eventique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service équitable en tout point du département.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS
Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN CEDEX 5
sdec-energie.fr - 02 31 06 61 61

f | t | in | #SDEC14

Une équipe à votre service

Services publics électricité et gaz	02 31 06 61 70	concession@sdec-energie.fr
Transition énergétique et maîtrise de l'énergie – Solidarité	02 31 06 61 80	energie@sdec-energie.fr soleil14.fr
Raccordement électricité	02 31 06 61 55	electricite@sdec-energie.fr
Effacement des réseaux	02 31 06 61 75	effacement@sdec-energie.fr
Eclairage public Signalisation lumineuse	02 31 06 61 65	eclairage@sdec-energie.fr
Mobilité durable MobiSDEC	02 31 06 61 80	contact@mobisdec.fr mobisdec.fr
Information géographique Mapéo Calvados	02 31 95 10 66 02 31 06 61 59	contact@mapeo-calvados.fr mapeo-calvados.fr
Maison de l'Énergie	02 31 06 91 76	maisonenergie@sdec-energie.fr maisondelenergie.fr
Direction générale Assemblées	02 31 06 61 85	direction@sdec-energie.fr
Administration Générale Ressources humaines	02 31 06 61 79	administrationgen@sdec-energie.fr
Finances	02 31 06 61 62	finances@sdec-energie.fr
Marchés – Commande publique	02 31 06 61 89	marches@sdec-energie.fr
Communication	02 31 06 61 52	communication@sdec-energie.fr



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : MODALITES DE REVERSEMENT DE LA TICFE

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
31.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
33.	EPCI	GOBE	Alain
34.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
38.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François

42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
58.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
61.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
69.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
70.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
71.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
80.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
20.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc



2024-02-CS-DB-23

22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
24.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
25.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
26.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
29.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
31.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
56.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
60.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
61.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
62.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
63.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	81	6	87

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024.

CONSIDERANT que la réforme de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) au 1^{er} janvier 2023, se caractérise par :

- La fusion des différentes taxes d'électricité existantes (TCCFE, TDCFE) ;
- La gestion de cette taxe, qui était confiée aux collectivités territoriales, est maintenant prise en charge par les services de l'Etat (Préfecture et DDFIP) ;
- Le versement du produit de la taxe par les fournisseurs d'énergie après envoi de la déclaration trimestrielle intervenait tous les trimestres. La réforme institue un versement mensuel de l'avance aux collectivités territoriales bénéficiaires par les Finances publics.

CONSIDERANT que la mise en œuvre de cette réforme pose la problématique du reversement de la TICFE :

- L'annexe de la notification préfectorale indique le montant de la TICFE par commune en prenant compte de l'ensemble des quantités d'électricité fournies sur le territoire y compris celles des sites raccordés sous une puissance supérieure à 250 kVA. Jusqu'en 2022, les données transmises par les fournisseurs d'énergie au syndicat portaient uniquement sur les volumes consommés et les montants correspondants pour des puissances inférieures à 250 kVA.
- L'absence de détail des montants indiqués dans l'annexe ne permet plus d'identifier les volumes consommés par puissance souscrite et par commune.
- L'absence de pièces justificatives (les déclarations trimestrielles des fournisseurs d'énergie) supprime toute possibilité d'analyse et de suivi des données par commune.

CONSIDERANT que les conséquences de cette réforme se situent à différents niveaux :

- La mission de contrôle jusque-là exercée par les collectivités des quantités et des montants indiqués par fournisseurs d'électricité disparaît.
- Le changement de méthode de perception de la TICFE modifie parfois considérablement les données par commune, ce qui rend incohérent toute comparaison entre les données TCCFE gérées par les collectivités territoriales et les données TICFE gérées par les services de l'Etat.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a sollicité les services déconcentrés de l'Etat (Préfecture et DDFIP) et que la FNCCR a fait de même au niveau du ministère en charge des comptes publics.



2024-02-CS-DB-23

CONSIDERANT que, dans sa réponse, l'Etat confirme les points suivants :

- La répartition des montants inscrits dans l'annexe de la notification préfectorale est à titre indicatif et peut ne pas servir de référence pour le calcul du reversement par commune ;
- Les modalités de reversement doivent être déterminées entre les syndicats d'énergie et les communes concernées dans le cadre de délibérations concordantes.

Le montant du reversement aux communes B1, en 2023, est de 1 846 027.09 €.

En fonction des possibilités offertes par l'Etat, la commission a étudié différentes modalités de reversement de la TICFE aux communes B1 avec l'objectif de maintenir l'équilibre de redistribution existant.

La méthode de calcul de reversement proposée est la suivante :

Montant de reversement 2022 (mandaté en 2023) comme année de référence x le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation x le taux de reversement inscrit dans les délibérations concordantes.

Sur avis de la commission et du Bureau Syndical, Madame la Présidente propose de retenir la méthode de calcul du reversement de la TICFE, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer la méthode de calcul de reversement présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 014 à l'article 73981 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - REMPLACE LES DISPOSITIONS DE LA
DELIBERATION N° 2023-03-CS-DB-10 DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
31.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
33.	EPCI	GOBE	Alain
34.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
38.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Durée d'amortissement des immobilisations - Remplace les dispositions de la délibération n° 2023-03-CS-DB-10 du 29 juin 2023

41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
58.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
61.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
69.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
70.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
71.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
80.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
20.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice



2024-02-CS-DB-24

21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
24.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
25.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
26.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
29.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
31.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
56.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
60.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
61.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
62.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
63.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	81	6	87

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la délibération du Comité syndical, en date du 30 septembre 2021, portant sur la mise en place de la M57 au 1^{er} janvier 2022,

VU, la délibération du Comité syndical, en date du 16 décembre 2021, portant sur la mise en place du Compte Financier Unique au 1^{er} janvier 2022,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, le Budget primitif principal voté par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024,

CONSIDERANT les modalités de mises en œuvre des règles d'amortissement des immobilisations pour le budget principal et les deux budgets annexes du SDEC ENERGIE :

Durée d'amortissement

Pour mémoire, le Comité Syndical du 29 juin 2023 a délibéré pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations en propriété du syndicat rattachés au budget principal et aux deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable ».

Les immobilisations concernent l'exercice des compétences statutaires notamment des réseaux d'électricité, de l'éclairage public, des panneaux photovoltaïques, des réseaux techniques de chaleur, des installations de bornes de recharge, des installations générales et agencements, des matériels bureautiques et informatiques ...

Il convient d'actualiser les trois tableaux de durée d'amortissement pour prendre en compte les dernières évolutions budgétaires.

Les mises à jour des tableaux sont mentionnées en bleu.

➤ Budget principal - Instruction budgétaire et comptable M57 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
20411x	280411x	Subventions d'équipement versées - Etat	1
20414x	280414x	Subventions d'équipement versées - Communes	1
20415x	280415x	Subventions d'équipement versées - Groupements de collectivités	1
2042x	28042x	Subventions d'équipement versées - Personne de droit privée	1
2051	28051	Concessions et droits similaires - brevets, licences, logiciels	5



2024-02-CS-DB-24

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21318	281318	Construction des autres bâtiments publics - réseau technique de chaleur	30
21351	281351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	10
2152	28152	Installations de voirie - stations de recharge d'hydrogène	10
21534	281534	Réseaux d'électrification - sécurisation, raccordement, extension, effacement hors éclairage et hors génie civil	40
21538	281538	Autres réseaux - génie civil	20
217534	2817534	Réseaux d'électrification mis à disposition - réseau d'Eclairage Public	30
217534	2817534	Réseaux d'électrification mis à disposition - réseau de Signalisation Lumineuse	30
21568	281568	Autres matériels et outillages d'incendie et défense civile	1
21828	281828	Autres matériels de transport	5
21838	281838	Autres matériels informatiques	3
21848	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	28185	Matériel de téléphonie	2
2188	28188	Autres matériels	5

➤ Budget annexe « Energies Renouvelables » - Instruction budgétaire et comptable M4 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
2051	28051	Concessions et droits assimilés	5
2138	28138	Autres constructions - Réseau de chaleur	30
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Panneaux photovoltaïques	20
21753	281753	Installations à caractère spécifique mis à disposition - Panneaux photovoltaïques	20

➤ Budget annexe « Mobilité Durable » - Instruction budgétaire et comptable M4 :

COMPTE	COMPTE AMORTISSEMENT ASSOCIE	LIBELLE	DUREE D'AMORTISSEMENT EN ANNEE
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2031	28031	Frais d'études	1
2051	28051	Concessions et droits assimilés	5
2153	28153	Installations à caractère spécifique - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	15
2153	28153	Installations à caractère spécifique - stations de recharge d'hydrogène	15
21753	281753	Installations à caractère spécifique mis à disposition	10
2188	28188	Autres immobilisations corporelles	5

Calcul de l'amortissement

Le calcul de l'amortissement est déterminé selon le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis pour les immobilisations imputées :

- a) Au budget principal régi par l'instruction budgétaire et comptable M57.
- b) Aux budgets annexes régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable qui s'applique de manière progressive et ne concerne que les nouveaux flux à compter du 1^{er} janvier 2022, sans retraitement des exercices clôturés :

- Jusqu'au 31 décembre 2021, le SDEC ÉNERGIE calcule selon la norme comptable M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier N+1 suivant la mise en service du bien. Les plans d'amortissements commencés sous la norme M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet des biens.
- A compter du 1^{er} janvier 2022, le SDEC ÉNERGIE utilise l'amortissement au prorata temporis pour les immobilisations.

A titre dérogatoire au principe d'amortissement au prorata temporis, il peut être appliqué l'amortissement en année pleine pour des cas particuliers d'immobilisations.

Plan d'amortissement

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme en maintenant les principes et les modalités d'amortissement, sauf en cas de fin d'utilisation du bien (cession, réforme, affectation ...). Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif des conditions d'utilisation du bien et par décision du Comité Syndical.

Seuil d'amortissement de faible valeur

Par délibération du Comité Syndical du 18 décembre 2014, le SDEC ÉNERGIE décide d'appliquer un seuil en deçà duquel les immobilisations sont amorties sur un an au taux de 100 %. Ce seuil d'amortissement de faible valeur est fixé à 1 500 €.

Prise en compte des immobilisations par composant

Les nomenclatures budgétaires et comptables posent le principe de la comptabilisation des immobilisations par composant lorsque les enjeux le justifient. Quand les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

La méthode de comptabilisation par composant est appréciée, au cas par cas, par le SDEC ÉNERGIE et elle ne s'impose que lorsqu'un composant représente une forte valeur unitaire, une part significative de l'actif considéré et si sa durée d'amortissement est significativement différente du composant principal de l'immobilisation. Dans le cas contraire, l'immobilisation reste un bien non décomposable.

Madame la Présidente soumet cette actualisation à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de remplacer les dispositions de la délibération n°2023-03-CS-DB-10 du 29 juin 2023 portant sur les durées d'amortissements des immobilisations, comme précisé ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



2024-02-CS-DB-24

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : ECLAIRAGE PUBLIC : CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
D'EXERCICE DE LA COMPETENCE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt spécifique à la compétence « Eclairage Public » :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
31.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
33.	EPCI	GOBE	Alain
34.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
37.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
38.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
46.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
57.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
58.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
61.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
68.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
69.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
70.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
71.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
80.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURJAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain



2024-02-CS-DB-25

20.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
24.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
25.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
26.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
29.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
31.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
56.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
60.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
61.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
62.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
63.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	150	81	6	87

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les conditions d'exercice de la compétence « Eclairage Public » adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 30 mars 2023,

VU, l'avis favorable de la Commission « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse », réunie le 1^{er} mars 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 28 mars 2024 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente

VU, la délibération du Comité Syndical du 28 mars 2024, relative aux contributions et aides financières 2024.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public.

CONSIDERANT que cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et qu'elle s'exerce suivant les conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

CONSIDERANT que, pour l'essentiel, les modifications des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Eclairage Public » portent sur l'adaptation au marché 2024 :

- Art. 4 : Dans les travaux bénéficiant de participation financière du SDEC ÉNERGIE : Suppression des références aux contrôles de la luminance et de l'éclairément,
- Art. 7 : Modification de la prestation de la visite préventive d'expertise, intégration des radars pédagogiques et suppression des références à la sonorisation,
- Art. 8 : Intégration du remplacement systématique des drivers LED,
- Art. 22 : Procédure liée à un évènement climatique : une proposition de travaux est transmise vers la collectivité et fera l'objet d'une aide du SDEC ÉNERGIE.

CONSIDERANT que ces conditions ont été transmises aux représentants du comité Syndical préalablement à la réunion – annexe H de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Eclairage Public » (document joint en annexe) ;



2024-02-CS-DB-25

- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

**CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
ADOPTÉES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024**

Sommaire

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES	3
Article 1 : Objet.....	3
Article 2 : Ouvrages mis à disposition	3
Article 3 : Procédure d’instauration de la compétence	3
CHAPITRE 2 – LES TRAVAUX D’INVESTISSEMENT	4
Article 4 : Travaux d’investissement.....	4
Article 5 : Programmes de travaux d’investissement	5
CHAPITRE 3 - LE FONCTIONNEMENT	5
Article 6 : Etendue des obligations	5
Article 7 : Visite d’entretien préventif	6
Article 8 : Renouvellement périodique des sources lumineuses (hors matériel LED).....	7
Article 9 : Dépannages et petites réparations	7
Article 10 : Interventions de mise en sécurité	9
Article 11 : Adaptation des heures de fonctionnement.....	9
Article 12 : Cartographie et suivi du patrimoine	9
Article 13 : Exécution de travaux à proximité des ouvrages	10
Article 14 : Consignation / Déconsignation	10
Article 15 : Surveillance et vérification des installations.....	10
Article 16 : Test mécanique des mâts.....	10
Article 17 : Avis technique sur les projets	11
Article 18 : Intégration d’installations réalisées par des tiers	11
Article 19 : Rapport annuel d’exploitation.....	11
Article 20 : Accès Internet	11
Article 21 : Mise en place de « répéteurs ».....	11
Article 22 : Suivi des dommages causés aux biens.....	11
Article 23 : Achat d’électricité	12
Article 24 : Prestations optionnelles.....	12
CHAPITRE 4 - MODALITES DE FINANCEMENT	14
Article 25 : Contribution des collectivités.....	14
Article 26 : Recouvrement des contributions.....	14

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet

La compétence liée à l'éclairage s'exerce conformément aux statuts du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016. Cette compétence est une compétence à la carte librement choisie par les adhérents.

Le présent document a pour objet de préciser les conditions techniques, administratives et financières de construction, de maintenance et de fonctionnement des installations d'éclairage sur le territoire des collectivités (communes ou groupement de communes) qui ont transféré cette compétence au SDEC ENERGIE.

Conformément aux dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales », l'investissement et le fonctionnement doivent être exercés par la même personne publique. Ainsi, la compétence « Eclairage » est composée des domaines indissociables suivants : maîtrise d'ouvrage des investissements, maintenance et fonctionnement des installations d'éclairage.

En contrepartie des compétences exercées par le SDEC ENERGIE, celui-ci est autorisé à percevoir directement auprès des collectivités membres les contributions fixées par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Article 2 : Ouvrages mis à disposition

Les installations d'éclairage existantes au moment du transfert de compétence, restent la propriété de la collectivité membre. Elles sont mises à disposition du SDEC ENERGIE pour lui permettre d'exercer la compétence. Les installations créées par le SDEC ENERGIE dans le cadre des travaux définis en article 4 du présent document, sont inscrites en actif du syndicat durant l'exercice de cette compétence, et remises gratuitement à la collectivité membre à la fin de cet exercice.

Ces installations sont décrites par l'article 3.4 des statuts et s'entendent notamment comme installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics, l'éclairage des aires de jeux, l'éclairage extérieur des installations sportives, ainsi que des prises d'illuminations, de la mise en valeur par la lumière des monuments et/ou bâtiments et des divers éclairages extérieurs ainsi que tous les accessoires raccordés électriquement à ces installations.

Lorsque ces installations accueillent un dispositif ou équipement communicant (à titre d'exemple : les équipements de vidéo-protection, de panneaux à messages variables (PMV), l'exercice de la compétence par le syndicat peut comprendre l'acquisition et/ou la gestion, des dispositifs de raccordement de l'équipement communicant à l'installation d'éclairage public et, des dispositifs ou équipements périphériques et terminaux (caméras, panneaux à messages variables, radars pédagogiques...), ainsi que des logiciels nécessaires au fonctionnement de tous ces dispositifs ou équipements communicants.

L'importance des installations est susceptible de varier en fonction de la modernisation et de l'extension des installations d'éclairage.

Article 3 : Procédure d'instauration de la compétence

Les conditions d'adhésion, de retrait, de transfert et de reprise des compétences sont définies à l'article 5 des statuts.

La collectivité demande par délibération, le transfert de compétence au SDEC ENERGIE. La compétence recouvre l'investissement (travaux) et le fonctionnement (entretien préventif et curatif, gestion du patrimoine et achat d'électricité).

L'exercice, par le SDEC ENERGIE de la maîtrise d'ouvrage, n'empêche pas la collectivité membre d'engager des travaux d'éclairage dans les dispositions réglementaires. C'est le cas notamment, de travaux sur la voirie incluant pour partie de l'éclairage où il est souhaitable, pour une bonne coordination des travaux, que la collectivité membre assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des compétences concernées, y compris celle de l'éclairage. Une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage précise alors les conditions d'organisation de cette délégation

Sur délibération de la collectivité demandant le transfert de la compétence précisant les options choisies, le SDEC ENERGIE dispose d'un délai d'un an pour effectuer les opérations suivantes :

- Inventaire physique et patrimonial du réseau et de l'ensemble des ouvrages,
- Rapport sur l'état général du service concerné comprenant :
 - un état technique des installations,
 - un état des sources lumineuses,
 - une cartographie du réseau d'éclairage,
 - un relevé d'informations sur le fonctionnement (horaires notamment),
 - un état des puissances installées.
- Recensement des besoins d'équipement et d'amélioration en éclairage de la collectivité, avec en priorité la mise à niveau vis à vis de la conformité et le renouvellement des installations dont l'âge dépasse 30 ans.

Le transfert effectif de la compétence au SDEC ENERGIE ainsi que l'instauration du service est constaté à l'issue de ces opérations par l'approbation d'un état contradictoire du patrimoine à la date du transfert, autorisé par délibérations concordantes de la collectivité membre et du SDEC ENERGIE.

CHAPITRE 2 – LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Article 4 : Travaux d'investissement

Conformément à l'article 3.4 des statuts, les travaux d'investissement sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE et concernent les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance du réseau et la collecte des certificats d'économies d'énergie.

Les réalisations en éclairage public doivent respecter les prescriptions de la norme C 13-201 et de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses selon les dispositions suivantes :

Type de travaux	norme C 13-201 norme européenne Éclairage public	Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses (TREP1831126A)
Mise en souterrain des réseaux existants (coordonnées ou non avec le réseau électrique et communication))	X	X
Création d'un éclairage en souterrain	X	X
Création d'un éclairage en aérien sur des supports existants		X
Création d'un éclairage en aérien avec de nouveaux supports	X	X
Renouvellement place pour place de matériel existant		X

Les réalisations en vidéo-protection seront des installations mettant en œuvre un point centralisé.

Exceptionnellement, ils peuvent être réalisés par la collectivité dans le cadre d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage (DTMO) sous réserve de l'accord préalable du SDEC ENERGIE et de la signature de la convention précitée.

Parmi les travaux d'investissement, on distingue les catégories de travaux suivantes :

1. Travaux financés dans le cadre du forfait de base :

Ces prestations sont précisées par les articles 6 et 24.

2. Travaux bénéficiant de participations financières du SDEC ENERGIE (cf. la délibération du comité) :

- Travaux d'extension d'éclairage hors effacement,
- Travaux de renouvellement,
- Travaux d'effacement d'éclairage par mise en souterrain coordonnée,
- Equipements spécifiques visant aux économies d'énergie,
- Equipements spécifiques visant à l'apport de nouveaux services (vidéo-protection, panneaux à message variable , radars pédagogiques...)
- Diagnostic des installations d'éclairage public,
- Extension de point de ramassage scolaire isolé.
- Mise en valeur par la lumière de sites et monuments,
- Dispositifs d'alimentation d'illuminations temporaires

La décision d'engager des travaux d'investissement est de la responsabilité du SDEC ENERGIE sous la condition d'une décision concordante de la collectivité membre et sous réserve de l'accord de financement de la contribution de celle-ci.

Article 5 : Programmes de travaux d'investissement

La collectivité membre assure, au titre de sa contribution, la part de financement des travaux d'investissement, déduction faite du financement assuré par le SDEC ENERGIE. Le paiement de la part restant à la charge de la collectivité membre est effectué au bénéfice du SDEC ENERGIE.

Le SDEC ENERGIE peut initier et financer au moyen de dotations financières des programmes de travaux d'investissement en éclairage par catégorie de travaux et de collectivités tels que définis par délibération du comité syndical.

Le SDEC ENERGIE établit ses programmes de travaux en fonction des demandes qui lui sont faites par les collectivités et dans la limite des crédits affectés.

Le SDEC ENERGIE est en mesure de soumettre à la collectivité membre, des propositions d'amélioration en vue d'accroître la performance des réseaux et de mieux maîtriser les dépenses d'énergie.

Dans le but de limiter le nombre de pannes sur les lampadaires et de maîtriser le forfait de maintenance des collectivités, le SDEC ENERGIE propose un programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans.

CHAPITRE 3 - LE FONCTIONNEMENT

Article 6 : Etendue des obligations

Le SDEC ENERGIE a la charge d'organiser la gestion technique, administrative et patrimoniale des installations d'éclairage. Pour ce faire, il s'engage à réaliser les prestations correspondantes, pour une part, par ses moyens propres et pour l'autre part, par des entreprises et des prestataires spécialisés choisis par voie de marchés publics.

Le SDEC ENERGIE est tenu de prendre les dispositions appropriées pour assurer la continuité et la qualité du service de l'éclairage, afin de concilier le pouvoir de police des maires, les aléas inhérents au service et la nécessité pour le SDEC ENERGIE de faire face à ses obligations d'exploitant.

Le SDEC ENERGIE a toutefois la faculté d'interrompre le service pour toutes opérations d'investissement, de mise en conformité ou de maintenance du réseau, dont il est maître d'ouvrage ainsi que pour les réparations urgentes que requiert le matériel.

Dans les circonstances exigeant une intervention immédiate, le SDEC ENERGIE est autorisé à prendre d'urgence les mesures nécessaires. Ses représentants ou prestataires reçoivent toutes facilités de la part de la collectivité membre.

La collectivité membre s'interdit formellement toute intervention sur les installations sans l'accord préalable du SDEC ENERGIE. Cette disposition concerne également la mise en place des illuminations ponctuelles et temporaires

sur ou à partir des installations d'éclairage. A défaut, la responsabilité du SDEC ENERGIE ne saurait être retenue si un accident ou un dysfonctionnement se produisait sur le réseau d'éclairage.

Pour satisfaire à ces obligations, le SDEC ENERGIE met en œuvre les prestations suivantes :

- Visite annuelle d'entretien préventif,
- Renouvellement périodique des sources lumineuses (hors led),
- Dépannages et réparations,
- Interventions de mise en sécurité,
- Adaptation des heures de fonctionnement à la demande de la collectivité membre,
- Cartographie et suivi du patrimoine,
- Réponses aux DT et DICT, et ATU
- Exécution de travaux sur les ouvrages,
- Surveillance et vérification des installations,
- Avis techniques sur tous les projets,
- Intégration de nouvelles installations réalisées par des tiers,
- Rapport annuel d'exploitation,
- Accès Internet des sites de gestion,
- Gestion des dommages causés aux biens,
- Géolocalisation de classe A (article 1 de l'arrêté du 15 février 2012) des ouvrages existants,
- Paiement des consommations d'électricité.

Les modalités de calcul de la contribution correspondante sont précisées par délibération du comité syndical.

Dans le cas d'installations spécifiques, le SDEC ENERGIE et la collectivité membre peuvent être amenés à définir des dispositions particulières arrêtées d'un commun accord dans le présent document.

Certaines prestations peuvent être proposées en option et sont précisées par l'article 23 :

- Visite au sol,
- Nettoyage supplémentaire du foyer,
- 100% lumière,
- Eclairage festif.

Article 7 : Visite d'entretien préventif

La visite d'entretien préventif a pour objet de réduire les risques de panne, donc d'améliorer le service à l'utilisateur, et de maintenir dans le temps, les performances des matériels ou équipements à un niveau proche de celui des performances initiales.

ECLAIRAGE PUBLIC : UNE VISITE ANNUELLE

La visite annuelle d'entretien préventif porte sur les éléments suivants :

- Le nettoyage intérieur et extérieur des appareils d'éclairage ouverts et des armoires de commande, des parties extérieures des appareils d'éclairage fermés et le cas échéant l'élimination des graffitis et affichage sauvage et de feuillage devant les foyers d'éclairage,
- Le nettoyage des parties extérieures des appareils d'éclairage fermés, une fois tous les deux ans,
- la valeur de résistance de la terre à l'armoire de commande et la valeur de résistance de la continuité de terre entre les lampadaires pour une liste pré-définie (estimé à 1 500 mesures par lot/an) par le SDEC ENERGIE,
- L'information au SDEC ENERGIE des problèmes d'envahissement du réseau d'éclairage par la végétation,
- Un nettoyage des mâts tous les deux ans,
- Le contrôle et le remplacement si nécessaire des systèmes de fermeture des armoires et coffrets,
- Le relevé des index des compteurs et prise de photos (à déposer dans le SIE),
- le test du fonctionnement de la télésurveillance/télégestion et du contrôleur,
- le test de fonctionnement de la variation le cas échéant,
- Le changement périodique des sources lumineuses (cf l'article 4.4.1 du CTP) et l'éventuel changement des horaires de fonctionnement,
- Le changement périodique des drivers des appareils LED (cf l'article 4.4.1 du CTP),

- Le dépannage ponctuel des installations défectueuses, y compris les prises d'illuminations festives, conformément à l'article 4.5 du présent CCTP, sauf si leur remplacement s'avère nécessaire,
- La vérification des valeurs de terre d'un quart des prises d'illuminations festives équipés de disjoncteurs différentielles,
- Les petites réparations prévues à l'article 4.6 dans la limite du bon de commande trimestriel,
- Le rétablissement du repérage manquant (numérotation),
- La surveillance des installations selon les termes de l'article 47 du Décret 88-1056 du 14 novembre 1988 et l'enrichissement de ce rapport dans le module d'intervention du SIE,
- L'adéquation entre le terrain et les données de la base S.I.E,
- De manière générale, toutes réparations permettant d'assurer la continuité de l'éclairage et garantir la sécurité des biens et des personnes,
- L'élimination soignée de l'affichage sauvage sur les armoires et les supports,
- La vérification des systèmes photovoltaïques utilisés pour l'éclairage public.

VIDEO-PROTECTION : QUATRE VISITES DANS L'ANNEE

- Le nettoyage des objectifs des caméras. Cette opération se fait avec soin, avec un nettoyeur approprié,
- La ré-orientation éventuelle des caméras suite à modifications de leurs positions initiales,
- La vérification des matériels (caméras, enregistreurs, routeurs WIFI, antennes, centre de surveillance urbain...) nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation,
- L'essai général de l'installation avec la vérification de l'enregistrement des images selon le délai réglementaire de stockage des images, du positionnement des masques de protection de la vie privée.

PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES , RADARS PEDAGOGIQUES: 1 VISITE ANNUELLE

- Le nettoyage des panneaux à messages variables, de radars pédagogiques (cette opération se fait avec soin, avec un nettoyeur approprié)
- La vérification du bon fonctionnement des appareils.

Article 8 : Renouvellement périodique des sources lumineuses (hors matériel LED) et drivers LED

Les sources lumineuses et drivers LED sont remplacées périodiquement, dans la même puissance que celle portée au recensement initial, en fonction des durées optimales d'utilisation et suivant les périodicités programmées par le SDEC ENERGIE.

Le remplacement périodique des sources lumineuses et drivers LED est réalisé au cours d'une visite annuelle d'entretien.

Le SDEC ENERGIE assure la collecte et le traitement réglementaire des sources lumineuses déposées.

Le calcul des périodicités de remplacement systématique des sources lumineuses prend en compte la date précédente de changement de source, la durée de vie de la source à un certain pourcentage de son rendement nominal, la durée de fonctionnement hebdomadaire et les données astronomiques du lever et du coucher du soleil.

Pour les appareils fonctionnant occasionnellement : le remplacement périodique des sources utilisées de façon occasionnelle (par exemple : éclairage de stade) dont la durée de vie ne peut être calculée sont remplacées en cas de panne.

Le calcul des périodicités de remplacement systématique des driver LED prend en compte la durée de vie du driver.

Ces paramètres, et les durées optimales de vie, sont susceptibles d'être ajustés par décision du SDEC ENERGIE.

Article 9 : Dépannages et petites réparations

Les ouvrages d'éclairage en panne ou détériorés donnent lieu à intervention.

Pour ces demandes de dépannage, les collectivités membres ont à leur disposition notamment trois moyens :

- la demande peut être saisie sur le site://mapeocarto.calvados.fr/; cette procédure est recommandée puisqu'elle permet un traçage et suivi de la demande.

- une ligne téléphonique spécifique est affectée par l'entreprise titulaire du marché exclusivement aux collectivités membres et peut être utilisée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Pour faciliter le repérage, chaque appareil d'éclairage est équipé d'une plaque d'identification dont le code est repris également sur l'espace adhérent du site internet.

Le correspondant de la collectivité membre précise le jour et l'heure de sa demande, son nom et sa qualité, le numéro et l'adresse de l'appareil en panne. La collectivité membre veille à conserver une trace de ses demandes de dépannage.

Les opérations de dépannage incluent la recherche du ou des défauts ayant provoqué la panne et la fourniture du petit matériel. A l'occasion de ces dépannages, il est procédé à la vérification du bon état de fonctionnement des appareils et de leurs accessoires avec remplacement, s'il y a lieu des pièces défectueuses.

Les interventions les plus courantes sont énumérées ci-après :

○ **ECLAIRAGE PUBLIC :**

- Remise en état par intervention manuelle sur l'appareil défectueux,
- Fourniture et pose :
 - d'une source lumineuse ou groupe de sources (leds)
 - d'une douille
 - d'un starter
 - d'une self anti-harmonique
 - d'un condensateur
 - des protections électriques (armoires et foyers)
 - d'un ballast ferromagnétique ou électronique
 - d'un driver
 - d'un ballast électronique avec gradateur
 - d'un contacteur
 - d'un interrupteur pour marche manuelle
 - d'un parafoudre basse tension dans l'armoire de commande
 - d'un parafoudre sur le réseau
 - d'un relais.

○ **VIDEO-PROTECTION :**

- Vérification de l'alimentation électrique,
- Eteindre et rallumer les caméras,
- Eteindre et rallumer les routeurs WIFI,
- Eteindre et rallumer les enregistreurs,
- Vérification du signal radio,
- Eteindre et rallumer le Centre de Surveillance Urbain,
- Ré-orientation d'une caméra,

○ **PMV et Radar pédagogique :**

- Vérification de l'alimentation électrique et dépannages
- Eteindre et rallumer les PMV et radars pédagogiques,

A l'occasion de son intervention, l'entreprise retenue par le SDEC ENERGIE peut être amenée à prendre la décision de déposer un appareil qualifié dangereux dans les deux situations suivantes :

- l'appareil n'est pas réparable et provoque une dégradation dans le fonctionnement des installations,
- l'appareil présente un risque pour la sécurité des personnes ou des biens.

L'appareil est déposé en attendant la réalisation des travaux définitifs après accord sur devis.

L'exécution des travaux de dépannage intervient comme suit :

- **Pour les dépannages courants :** au plus tard dans un délai de **72 heures** à compter de la date de réception de la demande d'intervention émise par la collectivité membre.

- **Pour les dépannages accélérés** : c'est-à-dire lorsque le dépannage présente un caractère d'extrême urgence, et est expressément signalé comme tel par le correspondant de la collectivité membre, les délais sont réduits à **24 heures** maximum. Le caractère d'extrême urgence s'applique en cas de :

Le délai de dépannage accéléré s'applique en cas de panne d'armoire, de panne de 3 foyers consécutifs et de panne d'un foyer à un endroit où la sécurité du public est à privilégier (par exemple : aribus, établissement scolaire, sortie de bâtiment public, giratoire, carrefour), en cas de panne sur la vidéo protection.

- **Pour la mise en sécurité d'un appareil accidenté : délai maximum de 4h (cf article 10)**

Ces délais partent à compter de l'heure de réception de la demande jusqu'à la remise en état de marche de l'installation ou sa mise en sécurité si la situation le nécessite.

Après intervention, l'entreprise chargée par le SDEC ENERGIE des travaux de maintenance informe la collectivité concernée des prestations effectuées par courriel lorsque la demande a été saisie sur le site internet <https://mapeocarto.calvados.fr/>

Si pour des raisons tenant à la nature des travaux ou aux possibilités de mise en œuvre, ce délai devait être dépassé, le SDEC ENERGIE en informe immédiatement la collectivité concernée.

De même, la collectivité membre est informée des délais nécessaires pour les travaux de réparation des dommages causés aux ouvrages par les tiers ou à la suite d'incidents atmosphériques exceptionnels ou de force majeure.

En cas de panne répétitive sur un foyer ou sur une armoire nécessitant des travaux d'amélioration, le SDEC ENERGIE soumettra à la collectivité membre des propositions de travaux.

Article 10 : Interventions de mise en sécurité

Il s'agit d'intervention demandée par la collectivité membre ou le maire, dans le cadre de son pouvoir de police, ou un service d'intervention d'urgence (gendarmerie, police, service d'incendie et de secours,...) dans les cas où, suite à un accident ou à un défaut, la sécurité des personnes ou des biens est mis en danger.

Au vu des informations précises reçues du demandeur, l'intervention est réalisée dans les délais les plus courts, sans dépasser **4 heures**. Elle consiste à la remise en état de marche de l'installation ou sa mise en sécurité si les dommages sont plus importants. Dans ce dernier cas, la collectivité membre reçoit du SDEC ENERGIE une proposition de travaux de réparation, accompagnée des délais nécessaires à leur réalisation.

Les dispositifs de mise en sécurité provisoire (balisage, borne ou cône de sécurité) restent sous la surveillance de la collectivité qui, en cas de dégradation :

- Prévient l'entreprise de maintenance ou le SDEC ENERGIE pour renouveler le dispositif en attendant la remise en état définitive des installations endommagées.
- Prend toutes mesures adaptées pour assurer la sécurité des lieux dans l'attente de cette intervention.

Article 11 : Adaptation des heures de fonctionnement

Pour chaque installation, les horaires de fonctionnement sont fixés selon les souhaits de la collectivité membre.

Les interventions nécessaires à la prise en compte des changements d'heure légale sont réalisées dans les 3 jours calendaires maximum précédents ou suivant chaque changement d'heure légale.

Les changements d'heures de fonctionnement doivent être demandés au SDEC ENERGIE. Ils sont pris en compte dans le cadre de la contribution de base, sous réserve qu'ils puissent être planifiés dans le cadre de la visite annuelle. Dans le cas contraire, le changement d'heures de fonctionnement est facturé en sus. Il est réalisé dans les **5 jours calendaires suivant la demande**.

Article 12 : Cartographie et suivi du patrimoine

Le SDEC ENERGIE élabore puis actualise, en fonction de l'évolution des installations, une cartographie numérique du réseau constituée :

- d'un plan des installations comportant les appareils numérotés, disponible à partir du site internet <https://mapeocarto.calvados.fr/>
- d'une base de données alphanumérique d'identification des éléments composant les installations.

Si la collectivité membre décide de reprendre sa compétence, le SDEC ENERGIE transmet l'état des travaux réalisés pour permettre à celle-ci de mettre à jour son inventaire.

Article 13 : Exécution de travaux à proximité des ouvrages

Comme le prévoit la réglementation, le SDEC ENERGIE se charge de déclarer les ouvrages d'éclairage auprès du guichet unique et de répondre aux DT (déclaration de travaux), DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux), DT-DICT conjointe et ATU (Avis de Travaux Urgents).

Dans le cas spécifique d'une collectivité transférant sa compétence, le SDEC ENERGIE assure cette responsabilité à compter de la réalisation validée de la cartographie des installations transférées.

Tous les plans des ouvrages souterrains d'éclairage public situés dans les unités urbaines sont géo référencés de classe A conformément à l'arrêté du 15 février 2012.

Le géo référencement de classe A des ouvrages hors des unités urbaines sera réalisé au plus tard le 1er janvier 2026.

Les modalités de transfert de compétence relatives à la cartographie, pour les collectivités ne disposant pas de cartographie de classe A conformément à l'arrêté du 15 février 2012, feront l'objet d'une décision des élus du SDEC ENERGIE.

Article 14 : Consignation / Déconsignation

Le SDEC ENERGIE ou son représentant, délivre les autorisations d'accès au réseau d'éclairage pour les travaux sur celui-ci.

Les travaux d'investissement sur les ouvrages d'éclairage s'effectuent avec consignation de l'installation. Le SDEC ENERGIE ou son représentant désigne le chargé de consignation.

Le SDEC ENERGIE ou son représentant, assure la coordination avec le chargé d'exploitation du réseau de distribution d'électricité.

L'installation provisoire ou à demeure sur les ouvrages, de matériels autres qu'éclairage public (motifs festifs, panneaux de signalisation, jardinières, indicateurs de vitesse...) doit faire l'objet d'un accord préalable du SDEC ENERGIE, exploitant du réseau et/ou d'une consignation et déconsignation du réseau par le SDEC ENERGIE ou son mandataire.

L'installation sur les ouvrages d'éclairage de tout équipement quel qu'il soit : répéteur, antenne, caméra de vidéo-protection... par la collectivité, par un concessionnaire, par un fermier ou par un exploitant d'un quelconque réseau doit faire l'objet préalablement avec le SDEC ENERGIE, d'une convention précisant les droit et devoir de chacune des parties.

Article 15 : Surveillance et vérification des installations

En complément des prestations d'entretien et de dépannages et conformément à la réglementation sur la protection des travailleurs, les installations d'éclairage font l'objet des deux contrôles obligatoires suivants :

- sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, surveillance des installations pour provoquer la suppression des anomalies et des défauts affectant les ouvrages.
- par un organisme agréé par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité pour la vérification initiale ou périodique des installations. Cette vérification fait l'objet d'un rapport détaillé.

Article 16 : Test mécanique des mâts

Le SDEC ENERGIE réalisera tous les ans une campagne volontariste de test de mât, sur une liste d'ouvrages échantillonnés par ses soins. Ces tests ont pour objet le contrôle de la stabilité et la solidité des mâts des lampadaires.

Si les tests révèlent des défauts de stabilité ou de solidité et en fonction de la gravité de ces derniers, les lampadaires testés peuvent faire l'objet d'une dépose immédiate (lors du test) ou d'une proposition de travaux.

Ces propositions de travaux feront l'objet d'une aide du SDEC ENERGIE.

Article 17 : Avis technique sur les projets

La collectivité membre s'engage à soumettre à l'avis du SDEC ENERGIE, préalablement à la réalisation, tout projet d'extension ou toute modification sur les installations d'éclairage, réalisée par des tiers (entrepreneur, lotisseur, aménageur, services de l'Etat ou du Département,...).

Les préconisations techniques formulées par le SDEC ENERGIE (regroupées dans un guide disponible sur le site du SDEC ENERGIE) garantissent la qualité technique, réglementaire, énergétique et environnementale des installations d'éclairage réalisées par les tiers. Le respect de ces prescriptions est une condition essentielle pour l'intégration et la mise en service de toute nouvelle installation dans le patrimoine communal exploité par le SDEC ENERGIE.

Article 18 : Intégration d'installations réalisées par des tiers

De préférence, dès l'achèvement des travaux, le SDEC ENERGIE est sollicité par la collectivité membre pour l'intégration des nouveaux ouvrages d'éclairage. Au vu du rapport de vérification initiale établi par un organisme agréé, fourni au SDEC ENERGIE par le tiers, et après visite de contrôle du SDEC ENERGIE, les installations peuvent être intégrées sous réserve qu'il n'y ait pas d'observations formulées.

Article 19 : Rapport annuel d'exploitation

Le SDEC ENERGIE rend compte, annuellement à chaque collectivité membre, de sa mission à travers un rapport annuel d'exploitation comprenant :

- l'inventaire technique et quantitatif du patrimoine,
- le taux de panne annuel,
- Le nombre de DT, DICT, DT-DICT conjointes et ATU traités dans l'année,
- La liste des travaux réalisés,
- le bilan des consommations d'électricité.

Article 20 : Accès Internet

Il s'agit pour la collectivité membre, d'accéder par Internet, sur le site du SDEC ENERGIE, aux données alphanumériques et graphiques concernant ses installations d'éclairage. La connexion sur le serveur permet notamment à la collectivité d'établir ses demandes de dépannage (cf article 9).

La collectivité privilégiera l'utilisation du site pour effectuer ses demandes de dépannage.

Article 21 : Mise en place de « répéteurs »

Le gestionnaire du réseau de distribution d'eau potable peut demander à la collectivité la pose de répéteurs de télé-relevé des comptages sur les supports d'éclairage public transféré.

Une convention tripartite entre la collectivité, le gestionnaire du réseau d'eau potable et le SDEC ENERGIE organise et réglemente la pose de ces équipements.

Article 22 : Suivi des dommages causés aux biens

Les dommages consécutifs à un accident, à un vol ou à un événement climatique sont gérés par le SDEC ENERGIE selon les différents cas possibles :

- Le tiers est identifié et se déclare : La collectivité adhérente informe le SDEC ENERGIE du dommage en lui fournissant l'identité du tiers et les coordonnées de son assureur (constat amiable d'accident). Le SDEC

ENERGIE traite directement le dossier. Les travaux sont alors réalisés par le SDEC ENERGIE et financés par l'assureur du tiers (ou le tiers lui-même s'il en fait le choix).

- Le tiers est identifié et ne se déclare pas : La collectivité adhérente porte plainte et déclare au SDEC ENERGIE le dommage. Si le tiers est reconnu responsable du dommage, le dossier est traité de la même façon que le cas précédent. Si le tiers n'est pas reconnu responsable, les travaux sont alors réalisés et financés par le SDEC ENERGIE.
- Le tiers n'est pas identifié : La collectivité adhérente porte plainte et déclare au SDEC ENERGIE le dommage, les travaux sont alors réalisés et financés par le SDEC ENERGIE.
- Un évènement climatique : Il s'agit en priorité des travaux de sécurisation des installations endommagées afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité du service de l'éclairage public. Le SDEC ENERGIE, après avoir fait une estimation globale des travaux de remise en état, communique à la collectivité un devis de réparation, tenant compte des aides financières en vigueur.

Article 23 : Achat d'électricité

- **Prestations comprises** :
 - Adhésion au groupement d'achat,
 - Réception et contrôle des factures d'électricité,
 - Mandatement du fournisseur,
 - Enregistrement et analyse des éléments de facturation,
 - Etablissement des nouveaux contrats,
 - Ajustement des contrats existants.
- **Prise d'effet** :
 - Dès que l'intégration de la nouvelle installation sera effective pour l'établissement de nouveaux contrats de fourniture (cas des nouvelles armoires de comptage).
 - Pour les contrats existants, le changement de titulaire du contrat sera effectif dès que le fournisseur aura fait le relevé de clôture nécessaire à l'élaboration du solde à facturer à la collectivité membre.
 - Toute nouvelle consommation suivant le relevé de clôture sera ensuite facturée au SDEC ENERGIE.
- **Actions de maîtrise des consommations électriques** : Dès lors où le SDEC ENERGIE bénéficie d'un historique des consommations, une deuxième phase peut être développée pour proposer des actions de maîtrise des consommations : diagnostic éclairage public des installations d'éclairage à l'échelle communale et mise en œuvre par convention, d'un programme de renouvellement visant l'efficacité énergétique mais aussi la sécurité et la fiabilité des installations et la réduction de la pollution lumineuse.

Article 24 : Prestations optionnelles

Pour tenir compte de besoins spécifiques de certaines collectivités membres, il leur est proposé des prestations optionnelles.

Ainsi, la collectivité membre peut choisir, par délibération, une ou plusieurs options, parmi les différentes options ci-après définies qui lui sont proposées.

La délibération actant des options retenues par la collectivité membre peut être prise :

- Concomitamment au transfert de la compétence
- Au fil de l'eau, pendant l'exercice de la compétence

Le SDEC ENERGIE prend acte de cette délibération soit :

- par délibération concordante dans le cadre de la prise d'option(s) concomitamment au transfert de compétence
- par délibération si l'option(s) est prise pendant l'exercice de la compétence ; dans ce cas, si besoin, la mise en œuvre de l'option peut être effective à réception de la délibération de la collectivité membre ou selon les modalités précisées dans chacune des options ci-après.

Les conditions financières attachées à chacune de ces options sont précisées annuellement par délibération du comité syndical.

Le retrait de ces options peut être demandé par la collectivité membre pour prendre effet le 1er janvier de l'année suivant la demande, sous réserve d'un préavis de 4 mois.

Le retrait de la compétence « Eclairage public » vaut retrait de toutes les options existantes.

VISITE AU SOL

En complément de la visite annuelle préventive, la collectivité membre peut solliciter une ou plusieurs visites intermédiaires au sol. Effectuées en régime établi, les visites au sol permettent la vérification du bon fonctionnement de chaque foyer d'éclairage sauf ceux dont le fonctionnement demeure occasionnel (stade, mise en valeur par la lumière). Après avoir décelé le ou les défauts éventuels ayant provoqué le mauvais fonctionnement de l'installation, il est procédé à son dépannage suivant les dispositions prévues pour un dépannage ponctuel.

Cette option porte sur l'ensemble des foyers de la collectivité membre.

NETTOYAGE SUPPLEMENTAIRE DU FOYER

Un nettoyage supplémentaire à la visite annuelle préventive, portant notamment sur les lanternes de style « ouverte », peut être assuré à la demande de la collectivité membre.

Le nettoyage est réalisé sur le capot, réflecteur, ampoule, facettes et glaces du foyer. Cette opération se fait avec soin, avec un nettoyeur approprié, sans provoquer de rayure sur les réflecteurs et les parties translucides.

Le 100% LUMIERE

Cette option, qui porte sur l'ensemble des appareils de la commune (hors stade et autres terrains sportifs), permet le rétablissement du fonctionnement de l'éclairage public en cas :

- d'accident,
- de défaut subit mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens,
- de constat de l'exploitant que l'appareil n'est pas réparable et provoque une dégradation dans le fonctionnement des installations.

Le remplacement s'effectue par le même matériel ou un matériel équivalent, à défaut par un matériel provisoire permettant le maintien du fonctionnement de l'éclairage public en attendant les travaux définitifs. La décision d'engager ces travaux est de la responsabilité du SDEC ENERGIE qui en effectue le règlement à l'entreprise.

L'option est préconisée aux collectivités possédant au minimum 80 foyers lumineux. Les travaux engagés et payés par le SDEC ENERGIE sont limités à la contribution de la collectivité membre pour cette option majorée de l'aide du SDEC ENERGIE.

Cette option est choisie pour une durée minimale de 3 ans.

L'ECLAIRAGE FESTIF

Cette option consiste en la pose et la dépose d'équipements décoratifs lumineux de fin d'année (motif, fil lumière, guirlande) comprenant :

- La vérification technique et le dépannage éventuel fourniture comprise, des décorations avant mise en place. Les motifs non conformes, dangereux ou trop endommagés ne seront pas posés.
- L'étude et l'adaptation des protections pendant la période, du réseau d'éclairage ou d'illuminations en conformité avec les normes en vigueur, ainsi que la remise en l'état initial après celle-ci. Les installations doivent respecter la réglementation en matière de sécurité des personnes et des biens et, en particulier, le Code de la Route,
- La pose éventuelle des dispositifs d'accrochage, l'accrochage et le raccordement des motifs ou guirlandes sur des installations normalisées existantes,
- Le maintien en état de bon fonctionnement des installations pendant la période et les dépannages éventuels,
- La dépose et le rapatriement des motifs sur leur lieu de stockage habituel.

La pose de support provisoire et de prise d'alimentation supplémentaires ne sont pas comprises dans l'option.

La prestation, dans les conditions définies ci avant prend en compte la pose et la dépose :

- de guirlande dans les arbres quelle que soit la longueur,
- de traversée de rue ou de support à support, quelles que soient la nature du support et la longueur de la portée,
- en linéaire sur façade, par tronçon de 10 ml,
- sur mât, poteau ou façade par motif.

Dans l'hypothèse de réparations nécessaires, si l'estimation des réparations s'avère trop onéreuse, le SDEC ENERGIE réalisera avec la collectivité un constat contradictoire pour décider de la suite à donner.

La délibération communale relative à la mise en place de cette option doit être réceptionnée par le SDEC ENERGIE avant la fin du 1^{er} semestre de l'année n, pour une première pose à la fin du second semestre de l'année n.

CHAPITRE 4 - MODALITES DE FINANCEMENT

Article 25 : Contribution des collectivités

La contribution de chaque collectivité est assise sur quatre termes principaux.

1. Le premier est établi en fonction des **investissements** réalisés sur la collectivité considérée. Les modalités de calcul des contributions sont précisées par délibération du comité syndical.
2. Le second est lié aux prestations de **maintenance et d'exploitation** définie aux articles 6 à 24 du présent règlement est fonction, de la date du transfert, du nombre et de la nature ou de l'âge des foyers lumineux, en prenant en compte l'état du patrimoine au 31 décembre de l'année (N-1) pour la contribution de l'année N. Les contributions sont précisées par délibération du comité syndical.
3. Le troisième est lié aux **consommations électriques** suivant les prestations définies à l'article 23 du présent règlement. La contribution correspond au montant des factures payées par le SDEC ENERGIE.
4. Le quatrième est fondé sur les **options choisies** présentées à l'article 24 du présent règlement. Les contributions sont précisées par délibération du comité syndical en prenant en compte l'état du patrimoine au 31 décembre de l'année (N-1) pour la contribution de l'année N.

Article 26 : Recouvrement des contributions

Le SDEC ENERGIE recouvrera directement auprès des collectivités membres les contributions fixées chaque année par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Le montant des contributions évoluera en fonction, notamment, de l'évolution des prix du marché de travaux et de maintenance d'éclairage, calculé chaque année au 1er janvier, et sur décision du comité syndical.

La collectivité membre s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes mises à sa charge. Le SDEC ENERGIE s'engage à fournir les montants estimés des contributions de l'année N avant la fin du mois de février de l'année N.

Le paiement des contributions dues par la collectivité membre au SDEC ENERGIE s'effectuera comme suit :

- Pour les travaux d'investissement dans le délai prévu par la comptabilité publique et en fonction des travaux demandés par la collectivité membre.
- Pour la contribution liée aux prestations de maintenance et d'exploitation, à laquelle s'ajoute le montant des factures d'électricité : en octobre de l'année N.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : SIGNALISATION LUMINEUSE : CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt spécifique à la compétence « Signalisation Lumineuse » :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
2.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
3.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
4.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
5.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
10.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
12.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
13.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
14.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
15.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
17.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
18.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
19.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
20.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
21.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
22.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
23.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
25.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
26.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
28.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
29.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
31.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
36.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
37.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
38.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
39.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
40.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie

41.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
42.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
43.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
5.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
7.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
8.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
9.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
10.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
11.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
12.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
13.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
14.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
15.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
16.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
17.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
18.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
19.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
20.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
21.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
22.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
23.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
24.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
25.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
26.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
29.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
30.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
31.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
32.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
33.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
34.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
2.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS COMPETENCE SIGNALISATION LUMINEUSE	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
80	79	43	2	45

* Dans l'attente du remplacement de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.



2024-02-CS-DB-26

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les conditions d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse » adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 24 mars 2022,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse », réunie le 1^{er} mars 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, les contributions et aides financières 2024 adoptées par le Comité Syndical de ce 28 mars 2024.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à la signalisation lumineuse

CONSIDERANT que cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et qu'elle s'exerce suivant les conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

CONSIDERANT que, pour l'essentiel, les modifications des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse » portent sur l'adaptation au marché 2024-2027 :

- Art. 6 : Modification de la prestation de la visite préventive d'inspection et d'expertise.
- Art. 18 : Procédure liée à un évènement climatique : une proposition de travaux est transmise vers la collectivité et fera l'objet d'une aide du SDEC ÉNERGIE.

CONSIDERANT que ces conditions ont été transmises aux représentants du comité Syndical préalablement à la réunion – annexe I de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse » (document joint en annexe) ;
- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

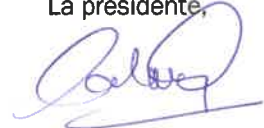
Le secrétaire de Séance,



Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



COMPETENCE SIGNALISATION LUMINEUSE

**CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
ADOPTÉES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024**

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	3
ARTICLE 1 : OBJET.....	3
ARTICLE 2 : OUVRAGES MIS A DISPOSITION	3
ARTICLE 3 : PROCEDURE D’INSTAURATION DE LA COMPETENCE	3
CHAPITRE 2 - LES TRAVAUX D’INVESTISSEMENT	4
ARTICLE 4 : TRAVAUX D’INVESTISSEMENT	4
CHAPITRE 3 – LE FONCTIONNEMENT.....	4
ARTICLE 5 : ETENDUE DES OBLIGATIONS.....	5
ARTICLE 6 : VISITES ANNUELLES D’ENTRETIEN PREVENTIF	5
ARTICLE 7 : RENOUELEMENT PERIODIQUE DES SOURCES LUMINEUSES	6
ARTICLE 8 : DEPANNAGES ET PETITES REPARATIONS.....	7
ARTICLE 9 : INTERVENTIONS DE MISE EN SECURITE	8
ARTICLE 10 : DOSSIER TECHNIQUE.....	9
ARTICLE 11 : EXECUTION DE TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES	9
ARTICLE 12 : EXECUTION DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES	9
ARTICLE 13 : SURVEILLANCE ET VERIFICATION DES INSTALLATIONS	9
ARTICLE 14 : TEST MECANIQUE DES MATS	9
ARTICLE 15 : AVIS TECHNIQUE SUR LES PROJETS	10
ARTICLE 16 : INTEGRATION D’INSTALLATIONS REALISEES PAR DES TIERS	10
ARTICLE 17 : RAPPORT ANNUEL D’EXPLOITATION	10
ARTICLE 18 : SUIVI DES DOMMAGES CAUSES AUX BIENS	10
ARTICLE 19 : ACHAT D’ELECTRICITE	11
CHAPITRE 4 - MODALITES DE FINANCEMENT	11
ARTICLE 20 : CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES.....	11
ARTICLE 21 : RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS	11

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet

La compétence liée à signalisation lumineuse s'exerce conformément aux statuts du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016. Cette compétence est une compétence à la carte librement choisie par les adhérents.

Le présent document a pour objet de préciser les conditions techniques, administratives et financières de construction, de maintenance et de fonctionnement des installations de signalisation lumineuse sur le territoire des collectivités (communes ou groupement de communes) qui ont transféré cette compétence au SDEC ENERGIE.

Conformément aux dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales », l'investissement et le fonctionnement doivent être exercés par la même personne publique. Ainsi, la compétence « Signalisation lumineuse » est composée des domaines indissociables suivants : maîtrise d'ouvrage des investissements, maintenance et fonctionnement des installations de signalisation lumineuse.

En contrepartie des compétences exercées par le SDEC ENERGIE, celui-ci est autorisé à percevoir directement auprès des collectivités membres les contributions fixées par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Article 2 : Ouvrages mis à disposition

Les installations de signalisation lumineuse existantes au moment du transfert de compétence, restent la propriété de la collectivité membre. Elles sont mises à disposition du SDEC ENERGIE pour lui permettre d'exercer la compétence. Les installations créées par le SDEC ENERGIE dans le cadre des travaux définis en article 4 du présent document sont inscrites en actif du syndicat durant l'exercice de cette compétence et remises gratuitement à la collectivité membre à la fin de cet exercice.

Ces installations comprennent l'ensemble des ouvrages et appareillages avec tous leurs accessoires et notamment :

- les supports : potences, poteaux et potelets,
- les modules de feux,
- l'armoire et son appareillage de commande : contrôleurs, horloges, câbles, bornes de raccordement, coffrets, fixations,
- les réseaux d'alimentation aériens ou souterrains des appareils : conducteurs aériens isolés, câbles souterrains indépendants du réseau de distribution publique,
- l'équipement électrique des appareils : bornes de raccordement, appareillages auxiliaires d'alimentation et autres,
- les sources lumineuses : lampes à incandescence basse tension et très basse tension, tubes fluorescents, LEDS et autres,
- l'ensemble des dispositifs de protection liés aux installations : coupe-circuit, disjoncteurs, interrupteurs.
- Les systèmes de télésurveillance renouvelés ou nouvellement créés

L'importance des installations est susceptible de varier en fonction de la modernisation et de la modification des installations de signalisation lumineuse.

Article 3 : Procédure d'instauration de la compétence

Les conditions d'adhésion, de retrait, de transfert et de reprise des compétences sont définies à l'article 5 des statuts.

La collectivité demande par délibération, le transfert de compétence au SDEC ENERGIE. La compétence recouvre l'investissement (travaux) et le fonctionnement (entretien préventif et curatif, gestion du patrimoine et achat d'électricité).

La collectivité demande, par délibération, le transfert de compétence au SDEC ENERGIE. La compétence recouvre l'investissement (travaux) et le fonctionnement (maintenance, exploitation, gestion du patrimoine et consommations d'électricité).

L'exercice, par le SDEC ENERGIE, de la maîtrise d'ouvrage n'empêche pas la collectivité membre d'engager des travaux de signalisation lumineuse dans le cadre des dispositions réglementaires. Ce peut être le cas notamment de travaux sur la voirie incluant, pour partie de la signalisation lumineuse, où il est souhaitable pour une bonne coordination des travaux, que la collectivité membre assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des compétences concernées, y compris celle de la signalisation lumineuse. Une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage précise alors les conditions d'organisation de cette délégation.

Sur délibération de la collectivité demandant le transfert de la compétence maintenance et fonctionnement précisant les options choisies, le SDEC ENERGIE dispose d'un délai d'un an pour effectuer les opérations suivantes :

- Inventaire physique et patrimonial des installations comprenant l'ensemble des ouvrages,
- Rapport sur l'état général du service concerné comprenant :
 - un état technique des installations,
 - un état des sources lumineuses,
 - un dossier technique comprenant le plan des installations,
 - un relevé d'informations sur le fonctionnement (horaires notamment),
 - un état des puissances installées.
- Recensement des besoins d'équipement et d'amélioration des installations, avec en priorité la mise à niveau vis à vis de la conformité.

Le transfert effectif de la compétence maintenance et fonctionnement au SDEC ENERGIE ainsi que l'instauration du service sont constatés à l'issue de ces opérations par la signature d'un état contradictoire du patrimoine à la date du transfert, autorisée par délibérations concordantes de la collectivité membre et du SDEC ENERGIE.

CHAPITRE 2 - LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Article 4 : Travaux d'investissement

Conformément à l'article 3.5 des statuts, les travaux d'investissement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE concernent les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'économies d'énergie.

Les réalisations en signalisation lumineuse doivent respecter les prescriptions des guides techniques, type CERTU, et des normes, notamment la NF EN 12368, NF EN 12675.

Les travaux peuvent bénéficier d'une participation financière du SDEC ENERGIE (cf. la délibération du comité).

La décision d'engager des travaux d'investissement est de la responsabilité du SDEC ENERGIE sous la condition d'une décision concordante de la collectivité membre et sous réserve de l'accord de financement de la contribution de celle-ci.

La collectivité membre assure, au titre de sa contribution, la part de financement des travaux d'investissement qui lui revient. Le paiement est effectué au bénéfice du SDEC ENERGIE.

Le SDEC ENERGIE établit ses programmes de travaux en fonction des demandes qui lui sont faites par les collectivités et dans la limite des crédits affectés.

Le SDEC ENERGIE est en mesure de soumettre à la collectivité membre des propositions d'amélioration en vue d'accroître la performance des installations et de mieux maîtriser les dépenses d'énergie.

Exceptionnellement, des travaux d'investissements peuvent être réalisés par la collectivité dans le cadre d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage (DTMO) sous réserve de l'accord préalable du SDEC ENERGIE et de la signature de la convention précitée.

CHAPITRE 3 – LE FONCTIONNEMENT

Article 5 : Etendue des obligations

Le SDEC ENERGIE a la charge d'organiser la gestion technique, administrative et patrimoniale des installations de signalisation lumineuse. Pour ce faire, le SDEC ENERGIE s'engage à réaliser les prestations correspondantes, pour une part par ses moyens propres et, pour l'autre part par des entreprises et des prestataires spécialisés choisis par voie de marchés publics.

Le SDEC ENERGIE est tenu de prendre les dispositions appropriées pour assurer la continuité et la qualité du service de signalisation lumineuse, afin de concilier le pouvoir de police des Maires, les aléas inhérents au service et la nécessité pour le SDEC ENERGIE de faire face à ses obligations.

Le SDEC ENERGIE a toutefois la faculté d'interrompre le service pour toutes opérations d'investissement, de mise en conformité ou de maintenance, dont il est maître d'ouvrage ainsi que pour les réparations urgentes que requiert le matériel.

Dans les circonstances exigeant une intervention immédiate, le SDEC ENERGIE est autorisé à prendre d'urgence les mesures nécessaires. Ses représentants ou prestataires reçoivent toutes facilités de la part de la collectivité membre.

La collectivité s'interdit formellement toute intervention sur les installations de signalisation lumineuse transférées sans l'accord préalable du SDEC ENERGIE. En cas d'inobservation, la responsabilité du SDEC ENERGIE ne saurait être retenue si un accident ou un dysfonctionnement se produisait sur l'installation de signalisation lumineuse.

Pour satisfaire à ces obligations, le SDEC ENERGIE met en œuvre les prestations suivantes :

- Visites annuelles d'entretien préventif,
- Renouvellement périodique des sources lumineuses,
- Dépannages et réparations,
- Interventions de mise en sécurité,
- Adaptation de fonctionnement à la demande de la collectivité membre,
- Cartographie et suivi du patrimoine,
- Dossier technique,
- Réponses aux DT et DICT, et ATU
- Exécution de travaux sur les ouvrages,
- Surveillance et vérification des installations,
- Avis technique sur tous les projets,
- Intégration de nouvelles installations réalisées par des tiers,
- Paiement des consommations d'électricité,
- Rapport annuel d'exploitation.
- Gestion des dommages causés aux biens,
- Géolocalisation de classe A (article 1 de l'arrêté du 15 février 2012) des ouvrages existants,

Les modalités de calcul de la contribution correspondante sont précisées par la délibération du comité. Dans le cas d'installations spécifiques, le SDEC ENERGIE et la collectivité membre peuvent être amenés à définir des dispositions particulières arrêtées d'un commun accord.

Article 6 : Visites annuelles d'entretien préventif

Les visites annuelles d'entretien préventif ont pour objet de réduire les risques de panne, donc d'améliorer le service à l'utilisateur et de maintenir dans le temps les performances des matériels ou équipements à un niveau proche de celui des performances initiales.

Les visites d'entretien préventif sont au nombre de deux par an et se répartissent comme suit :

Une visite préventive d'inspection portant sur les éléments suivants (pour les carrefours équipés tout en Leds, le nombre de ces visites prévention d'inspection est de une) :

- Le nettoyage des lentilles. Cette opération se fait avec soin, avec un nettoyant approprié, sans provoquer de rayure sur les réflecteurs et les parties translucides,
- Le changement périodique des sources lumineuses,
- La rectification éventuelle de l'orientation des panneaux et modules,
- L'élimination soignée de l'affichage sauvage sur les armoires, les supports et les modules,

- La vérification et, le cas échéant, le remplacement des pièces nécessaires au bon fonctionnement des appareils : douilles, fusibles, interrupteurs, transformateurs, système de fermeture et autres,
- Le rétablissement du repérage manquant (numérotation),
- L'essai général de l'installation avec la vérification et la rectification éventuelle du bon fonctionnement des boucles et des autres systèmes de détection, des temps de dégagement et des durées légales de vert, des heures de l'horloge et du contrôleur,
- Le test du fonctionnement de la télésurveillance,
- Le dépannage ponctuel,
- Les petites réparations permettant, à titre provisoire ou définitif, de préserver la sécurité des personnes et des biens prévues à l'article 4.6 dans la limite du montant trimestriel précisé par bon de commande,
- De manière générale, toutes réparations permettant d'assurer la continuité de la signalisation lumineuse et garantir la sécurité des biens et des personnes.

Une visite préventive générale d'expertise comprenant les prestations de la visite préventive d'inspection complétées par :

- L'ensemble des prestations prévues lors de la visite d'inspection (cf ci-après),
- Le nettoyage des modules de feux,
- Le nettoyage des supports,
- La vérification du bon état de fonctionnement et du réglage des parties mécaniques, électriques et optiques de chaque appareil, de leurs accessoires et de leurs organes de raccordement et de mise à la terre. L'état du dispositif d'étanchéité des appareils fermés est contrôlé et, le cas échéant, amélioré,
- La vérification et nettoyage de l'enveloppe des armoires, le contrôle de leurs fixations,
- La vérification et nettoyage de l'intérieur des armoires avec contrôle des dispositifs de coupure : type et calibre des fusibles, courbe et calibre des disjoncteurs et sensibilité des protections différentielles,
- La vérification de l'état du câble d'alimentation, des fixations et des connexions,
- Le contrôle des connexions et la valeur de résistance de la terre à l'armoire de commande et la valeur de résistance de la continuité de terre (équipotentialité entre les supports et l'armoire),
- La vérification des serrages de câbles aux borniers,
- Mesure de l'isolement des câbles d'alimentation des feux,
- Mesure de la valeur d'inductance, de résistance et d'isolement des câbles de boucles de détection,
- La vérification de l'adéquation du schéma électrique et de l'installation présente dans l'armoire,
- La vérification du câblage et des connexions avec remise à niveau si nécessaire, y compris la commande du boîtier agent,
- L'élimination de feuillages à proximité des modules,
- La vérification du programme du contrôleur avec le diagramme décrit dans le dossier technique,
- La vérification du passage du carrefour au jaune clignotant ou à l'extinction de sécurité par déconnection des sources rouge contrôlées,
- La surveillance des installations aux termes de l'article 47 du Décret 88-1056
- du 14 novembre 1988 applicables aux réseaux de signalisation lumineuse et l'établissement des attestations de surveillance qui en découlent.
- L'installation à prendre en compte est composée de l'armoire de protection et le réseau et les appareils qu'elle alimente
- La mise à jour complète du SIE (armoires, contrôleurs, supports, modules, tronçons, etc).

Article 7 : Renouvellement périodique des sources lumineuses

Les sources lumineuses sont remplacées périodiquement, dans la même puissance que celle portée au dossier technique, en fonction des durées optimales d'utilisation et suivant les périodicités programmées par le SDEC ENERGIE :

Type de lampe	cadence de remplacement
Lampe à incandescence Basse Tension	tous les 6 mois
Lampe à incandescence Très Basse Tension	tous les 12 mois
Tube fluorescent	tous les 2 ans et 6 mois
Leds	à 10 % maximum de leds éteintes
Autres types de sources	ponctuellement

Le remplacement périodique des sources lumineuses est réalisé au cours d'une visite annuelle d'entretien.

Le SDEC ENERGIE assure la collecte et le traitement réglementaire des sources lumineuses déposées.

Article 8 : Dépannages et petites réparations

Les ouvrages de signalisation lumineuse en panne ou détériorés donnent lieu à intervention.

Pour ces demandes de dépannage, une ligne téléphonique spécifique est affectée exclusivement aux collectivités membres et peut être utilisée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Pour faciliter le repérage, chaque appareil de signalisation lumineuse est équipé d'une plaque d'identification.

Le correspondant de la collectivité membre précise le jour et l'heure de sa demande, son nom et sa qualité, le numéro et l'adresse de l'appareil en panne. La collectivité membre veille à conserver une trace de ses demandes de dépannage. L'usage de la télécopie ou du courriel pour confirmation est préconisé.

Les opérations de dépannage incluent la recherche du ou des défauts ayant provoqué la panne et la fourniture du petit matériel. A l'occasion de ces dépannages, il est procédé à la vérification du bon état de fonctionnement des appareils et de leurs accessoires avec remplacement, s'il y a lieu des pièces défectueuses.

Les dépannages les plus courants sont énumérés ci-après :

- Remise en état par intervention manuelle sur l'appareil défectueux
- Fourniture et pose :
 - d'une source
 - d'une douille
 - d'un starter
 - d'un condensateur
 - des protections électriques (armoires et modules)
 - d'un ballast
 - d'un contacteur
 - d'un commutateur boîtier agent
 - d'un relais
 - d'un transformateur de tube fluorescent
 - d'une serrure
 - d'une platine de leds
 - d'un parafoudre basse tension dans l'armoire de commande
 - d'un parafoudre sur le réseau

Les travaux de petites réparations les plus fréquents sont les suivants :

- Les terrassements nécessaires à la recherche de défaut sur un réseau souterrain y compris le cas échéant, la fourniture et confection des boîtes (à l'exception de tous moyens mis en œuvre pour la recherche du défaut elle-même. La recherche de défaut est implicite à tout défaut rencontré en cas de panne sur le réseau et pris en charge dans le cadre de la maintenance),
- Remplacement ou la pose de boîtier classe 2 de tout type y compris rallongement des câbles,
- Remplacement de visières,

- Remplacement d'un bouton d'appel piéton,
- Remplacement d'une trappe de support de feux,
- Remplacement d'une porte de module de feux,
- Remplacement des lentilles de feux principal, répétiteur, signal piétons, signal supplémentaire,
- Remplacement d'un disjoncteur,
- Remplacement d'une carte puissance,
- Remplacement d'un détecteur unidirectionnel,
- Remplacement d'un détecteur omnidirectionnel,

A l'occasion de son intervention, l'entreprise retenue par le SDEC ENERGIE peut être amenée à prendre la décision de mettre l'appareil hors service dans les deux situations suivantes :

- l'appareil n'est pas réparable et provoque une dégradation dans le fonctionnement de l'installation,
- l'appareil présente un risque pour la sécurité des personnes ou des biens.

L'exécution des travaux de dépannage intervient comme suit :

- **Délai de dépannage normal** (délai 1) : **48 heures maximum**. Il concerne le remplacement de sources autres que celles entraînant la mise au jaune clignotant de sécurité.
- **Délai de dépannage d'urgence** (délai 2) : **4 heures maximum**. Il s'applique lorsque la sécurité des usagers n'est plus assurée. Il concerne les pannes ayant déclenché le jaune clignotant de sécurité ou lorsque celui-ci ne fonctionne pas, en cas d'absence totale de « rouge ». En cas de doute sur l'état de fonctionnement d'un carrefour, c'est ce délai qui doit être appliqué.
- **Délai d'installation provisoire** (délai 3) : **8 heures maximum**. Il s'applique afin d'assurer la continuité de fonctionnement de la signalisation lumineuse dès lors que la remise en service de l'installation ne peut pas être réalisée lors de l'intervention de mise en sécurité (exemple : module ou support et feux accidentés hors service). Il s'agit alors du délai de mise en place d'une installation provisoire.

Ces délais partent à compter de l'heure de réception de la demande jusqu'à la remise en état de marche de l'installation ou sa mise en sécurité si la situation le nécessite.

Après intervention, l'entreprise chargée par le SDEC ENERGIE des travaux de maintenance informe la collectivité concernée des prestations effectuées par la mise à disposition d'un bon d'intervention.

Si pour des raisons tenant à la nature des travaux ou aux possibilités de mise en œuvre, ce délai devait être dépassé, le SDEC ENERGIE en informe la collectivité concernée.

De même, la collectivité membre est informée des délais nécessaires pour les travaux de réparation des dommages causés aux ouvrages par les tiers ou à la suite d'incidents atmosphériques exceptionnels ou de force majeure.

En cas de pannes répétitives sur une partie de l'installation nécessitant des travaux d'amélioration, le SDEC ENERGIE soumettra à la collectivité membre des propositions de travaux.

Article 9 : Interventions de mise en sécurité

Il s'agit d'interventions demandées par la collectivité membre ou le Maire dans le cadre de son pouvoir de police ou un service d'intervention d'urgence (gendarmerie, police, service d'incendie et de secours,...) dans les cas où, suite à un accident ou à un défaut, la sécurité des personnes ou des biens est mise en danger.

Au vu des informations précises reçues du demandeur, l'intervention est réalisée dans les délais les plus courts, sans dépasser **4 heures**. Elle consiste à la remise en état de marche de l'installation ou sa mise en sécurité si les dommages sont plus importants). Dans ce dernier cas, la collectivité membre reçoit du SDEC ENERGIE une proposition de travaux de réparation accompagnée des délais nécessaires à leur réalisation.

Les dispositifs de mise en sécurité provisoire (balisage, borne ou cône de sécurité) restent sous la surveillance de la collectivité qui, en cas de dégradation :

- Préviens l'entreprise de maintenance ou le SDEC ENERGIE pour renouveler le dispositif en attendant la remise en état définitive des installations endommagées (pose de matériel provisoire pour une durée maximale de six mois).
- Prend toutes mesures adaptées pour assurer la sécurité des lieux dans l'attente de cette intervention

Article 10 : Dossier technique

Le SDEC ENERGIE élabore puis actualise, en fonction de l'évolution des installations, un dossier technique constitué :

- d'un plan de situation,
- de fiches détaillées des caractéristiques des appareils,
- d'un plan des réseaux,
- d'un plan de feux,
- d'une base de données alphanumérique d'identification des éléments composant l'installation.

Si la collectivité membre décide de reprendre sa compétence, le SDEC ENERGIE transmet l'état des travaux réalisés pour permettre à celle-ci de mettre à jour son inventaire comptable.

Article 11 : Exécution de travaux à proximité des ouvrages

Comme le prévoit la réglementation, le SDEC ENERGIE se charge de déclarer les ouvrages d'éclairage auprès du guichet unique et de répondre aux DT (déclaration de travaux), DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux), DT-DICT conjointe et ATU (Avis de Travaux Urgents).

Dans le cas spécifique d'une collectivité transférant sa compétence, le SDEC ENERGIE assure cette responsabilité à compter de la réalisation validée de la cartographie des installations transférées.

Tous les plans des ouvrages souterrains de signalisation lumineuse seront géo référencés conformément à l'arrêté du 15 février 2012, au plus tard le 1^{er} janvier 2020 s'agissant des ouvrages situés dans les unités urbaines et le 1^{er} janvier 2026 s'agissant des ouvrages hors des unités urbaines.

Article 12 : Exécution de travaux sur les ouvrages

Les travaux d'investissement sur les ouvrages de signalisation lumineuse s'effectuent avec consignation de l'installation. Le SDEC ENERGIE ou son représentant, désigne le chargé de consignation.

Le SDEC ENERGIE ou son représentant, assure la coordination avec le chargé d'exploitation du réseau de distribution d'électricité.

Article 13 : Surveillance et vérification des installations

En complément des prestations d'entretien et de dépannages, et conformément à la réglementation sur la protection des travailleurs, les installations de signalisation lumineuse font l'objet des deux contrôles obligatoires suivants :

- sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, surveillance des installations pour provoquer la suppression des anomalies et des défauts affectant les ouvrages. Les résultats de cette surveillance, effectuée au cours de la visite annuelle d'entretien préventif, fait l'objet d'une information auprès de la collectivité membre dans le cadre du rapport annuel d'exploitation,
- par un organisme agréé par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité pour la vérification périodique des installations. Cette vérification fait l'objet d'un rapport détaillé.

Article 14 : Test mécanique des mâts

Le SDEC ENERGIE réalisera tous les ans une campagne volontariste de test de mât, sur une liste d'ouvrages échantillonnés par ses soins. Ces tests ont pour objet le contrôle de la stabilité et la solidité des mâts des lampadaires.

Si les tests révèlent des défauts de stabilité ou de solidité et en fonction de la gravité de ces derniers, les lampadaires testés peuvent faire l'objet d'une dépose immédiate (lors du test) ou d'une proposition de travaux.

Ces propositions de travaux feront l'objet d'une aide du SDEC ENERGIE.

Article 15 : Avis technique sur les projets

La collectivité membre s'engage à soumettre à l'avis du SDEC ENERGIE, préalablement à la réalisation, tout projet de création ou de modification sur les installations de signalisation lumineuse, réalisés par des tiers (entrepreneurs, aménageurs, services de l'Etat ou du Département,...).

Les préconisations techniques formulées par le SDEC ENERGIE garantissent la qualité technique, réglementaire et énergétique des installations de signalisation lumineuses réalisées par les tiers. Le respect de ces prescriptions est une condition essentielle pour l'intégration et la mise en service de toutes nouvelles installations dans le patrimoine communal exploité par le SDEC ENERGIE.

Article 16 : Intégration d'installations réalisées par des tiers

De préférence dès l'étude ou au plus tard lors de l'achèvement des travaux, le SDEC ENERGIE est sollicité par la collectivité membre pour l'intégration des nouveaux ouvrages de signalisation lumineuse.

Au vu du rapport de vérification initiale établi par un organisme agréé, fourni au SDEC ENERGIE par le tiers, et après visite de contrôle du SDEC ENERGIE, les installations peuvent être intégrées, sous réserve qu'il n'y ait pas d'observations formulées. Les comptages qui sont à gérer par le SDEC ENERGIE sont précisés.

Article 17 : Rapport annuel d'exploitation

Le SDEC ENERGIE rend compte annuellement à chaque collectivité membre de sa mission, à travers un rapport annuel d'exploitation comprenant :

- l'inventaire technique et quantitatif du patrimoine,
- le taux de panne annuel,
- Le nombre de DT, DICT, DT-DICT conjointes et ATU traités dans l'année,
- La liste des travaux réalisés,

Article 18 : Suivi des dommages causés aux biens

Les dommages consécutifs à un accident, à un vol ou à un événement climatique sont gérés par le SDEC ENERGIE selon les différents cas possibles :

- Le tiers est identifié et se déclare : La collectivité adhérente informe le SDEC ENERGIE du dommage en lui fournissant l'identité du tiers et les coordonnées de son assureur (constat amiable d'accident). Le SDEC ENERGIE traite directement le dossier. Les travaux sont alors réalisés par le SDEC ENERGIE et financés par l'assureur du tiers (ou le tiers lui-même s'il en fait le choix).
- Le tiers est identifié et ne se déclare pas : La collectivité adhérente porte plainte et déclare au SDEC ENERGIE le dommage. Si le tiers est reconnu responsable du dommage, le dossier est traité de la même façon que le cas précédent. Si le tiers n'est pas reconnu responsable, le SDEC ENERGIE communique à la collectivité un devis de réparation, tenant compte des aides financières en vigueur.
- Le tiers n'est pas identifié : La collectivité adhérente signale au SDEC ENERGIE le dommage. Le SDEC ENERGIE communique à la collectivité un devis de réparation, tenant compte des aides financières en vigueur.
- Le cas de force majeure dû à un événement climatique : Il s'agit en priorité des travaux de sécurisation des installations endommagées afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité du service de la signalisation lumineuse. Le SDEC ENERGIE, après avoir fait une estimation globale des travaux de remise en état, communique à la collectivité un devis de réparation, tenant compte des aides financières en vigueur.

Article 19 : Achat d'électricité

- **Prestations comprises :**
 - adhésion au groupement d'achat,
 - réception et contrôle des factures d'électricité,
 - mandatement du fournisseur,
 - enregistrement et analyse des éléments de facturation,
 - établissement des nouveaux contrats,
 - ajustement des contrats existants.

- **Prise d'effet :**
 - dès que l'intégration de la nouvelle installation sera effective pour l'établissement de nouveaux contrats de fourniture (cas des nouvelles armoires de comptage).
 - pour les contrats existants, le changement de titulaire du contrat sera effectif dès que le fournisseur aura fait le relevé de clôture nécessaire à l'élaboration du solde à facturer à la collectivité membre.
 - toute nouvelle consommation suivant le relevé de clôture sera ensuite facturée au SDEC ENERGIE.

- **Actions de maîtrise des consommations électriques :** Dès lors où le SDEC ENERGIE bénéficiera d'un historique des consommations, une deuxième phase pourra être développée pour proposer des actions de maîtrise des consommations et d'efficacité énergétique : (modules équipés de diodes).

CHAPITRE 4 - MODALITES DE FINANCEMENT

Article 20 : Contribution des collectivités

La contribution de chaque collectivité est assise sur trois termes principaux.

1. Le premier est établi en fonction des **investissements** réalisés sur la collectivité considérée. Les modalités de calcul des contributions sont précisées par délibération du comité syndical.
2. Le second est lié à la maintenance et au fonctionnement conformément aux articles 5 à 18 du présent règlement. La contribution est fonction de la date du transfert de la compétence, du nombre et du type d'appareils composant chaque installation en prenant en compte l'état du patrimoine au 31 décembre de l'année (N-1) pour la contribution de l'année N. Les modalités de calcul de ces contributions sont prévues par délibération du comité syndical.
3. Le troisième est lié aux **consommations électriques** suivant les prestations définies à l'article 19 du présent règlement. La contribution correspond au montant des factures payées par le SDEC ENERGIE.

Article 21 : Recouvrement des contributions

Le SDEC ENERGIE recouvrera directement auprès des collectivités membres les contributions fixées chaque année par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Le montant des contributions évoluera en fonction, notamment, de l'évolution des prix du marché de travaux et de maintenance de la signalisation lumineuse, calculé chaque année au 1er janvier, et sur décision du comité syndical.

La collectivité membre s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes mises à sa charge. Le SDEC ENERGIE s'engage à fournir les montants estimés des contributions de l'année N avant la fin du mois de février de l'année N. Le paiement des contributions dues par la collectivité membre au SDEC ENERGIE s'effectuera comme suit :

- Pour les travaux d'investissement dans le délai prévu par la comptabilité publique et en fonction des travaux demandés par la collectivité membre.
- Pour la contribution liée aux prestations de maintenance et d'exploitation, à laquelle s'ajoute le montant des factures d'électricité : en octobre de l'année N.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

**Objet : INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET HYDROGENE
: TARIFICATION, CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE
DE LA COMPETENCE ET CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt spécifique à la compétence « IRVE – Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables » :

Etaients présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
23.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
35.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
36.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2024

Objet : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hydrogène : Tarification, conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence et conditions générales d'utilisation du service

38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
41.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
47.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
48.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
49.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
51.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
52.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
53.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
54.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
57.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
58.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
60.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
61.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
62.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
63.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
64.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
65.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
66.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
67.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
68.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
69.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
70.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
72.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
73.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
20.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand



2024-02-CS-DB-27

24.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
25.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
26.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
29.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
31.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
56.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS COMPETENCE IRVE	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	142	74	6	80

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les conditions d'exercice de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » adoptées par le Comité Syndical du 30 mars 2023,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Mobilités bas carbone », réunie le 21 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE de ce 28 mars 2024.

CONSIDERANT que les conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » comprennent la tarification Mobisdec (Hydrogène et IRVE) et les conditions générales d'utilisation du service (Hydrogène et IRVE).

CONSIDERANT que l'actualisation des conditions techniques, administratives et financières de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » porte essentiellement sur la modification de la tarification MobiSDEC :

- Adaptation de la tarification sur tous les paliers de puissance pour tenir compte de l'augmentation du prix de l'électricité ;
- Non facturation de la période d'immobilisation la nuit entre 24h00 et 07h00 ;
- Modification du principe de facturation → passage d'une facturation (€) à la minute au kWh.

CONSIDERANT que ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion, en annexe J de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le SDEC ENERGIE a étudié l'évolution de la grille tarifaire en fonction des puissances de recharges. Après plusieurs simulations financières, et en prenant en compte l'évolution du coût de l'énergie, Madame la Présidente propose de faire évoluer les prix de la manière suivante :

2023				Proposition 2024	
Puissance mini (KVa)	Puissance max (KVa)	€/ min	Correspondance en €/ kWh	Type de bornes	Prix
≤	4	0,015	0,36	Borne lente 7 KVA	0,40 € / kWh
4	8	0,045	0,42	Borne normale 22/25 KVA	0,45 € / kWh
8	15	0,075	0,41	Borne rapide 50 KVA	0,50 € / kWh
15	30	0,135	0,43	Borne rapide 100 KVA	0,55 € / kWh
30	55	0,310	0,46	Borne rapide 150 KVA et plus	0,60 € / kWh
55	≥	0,90	0,86		
Majoration / voiture ventouse		0,20		Majoration / voiture ventouse	0.20 €/min



2024-02-CS-DB-27

Madame la Présidente soumet ces propositions à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » (IRVE), dont la tarification et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées, jointes en annexes, applicables au 1^{er} juin 2024 ;
- **DIT** que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter du 1^{er} juin 2024, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, HYBRIDES RECHARGEABLES OU HYDROGENE

Compétence exercée conformément à l'article 3.6 des statuts du SDEC ENERGIE
autorisés par arrêté inter préfectoral en date du 27 décembre 2016

CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES



Comité syndical du 28 mars 2024

SOMMAIRE

Préambule	3
CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES	3
Article 1 : Objet.....	3
Article 2 : Procédure d’instauration de la compétence	3
Article 3 : Patrimoine existant	4
CHAPITRE 2 – CREATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE	4
Article 4 : Travaux d’investissement.....	4
Article 5 : valeur des actifs et durée d’amortissement	4
Article 6 : Mise à disposition du domaine public	5
CHAPITRE 3-ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE	5
Article 7 : Etendue des prestations d’entretien	5
Article 8 : Dépannage et réparation	5
Article 9 : Autres opérations de maintenance et d’entretien	6
Article 10 : Dommages causés aux infrastructures	6
Article 11 : Cartographie et suivi du patrimoine	6
CHAPITRE 4 – GESTION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE	7
Article 12 : L’accès aux infrastructures de recharge	7
Article 13 : La supervision des infrastructures de charge	8
Article 14 : La fourniture d’électricité ou d’hydrogène.....	8
CHAPITRE 5 – FINANCEMENT	8
Article 15 : Contribution de la collectivité membre au financement des investissements	8
Article 16 : Contribution de la collectivité membre au financement des charges d’exploitation.	8
CHAPITRE 6 – CONDITIONS GENERALES D’UTILISATION DU SERVICE	9
CHAPITRE 7 – ANNEXES	9
Annexe 1 – Coût de la recharge pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable.....	10
Annexe 2 – Conditions générales d’utilisation du service MobiSDEC.....	10
Annexe 3 – Coût de la recharge pour un véhicule hydrogène	10
Annexe 4 – Conditions générales d’utilisation du service MobiSDEC pour les véhicules hydrogène.....	10

Préambule

Le développement des véhicules propres et de la mobilité électrique en particulier, est un axe important des politiques publiques menées par les collectivités pour réduire leur dépendance énergétique aux produits pétroliers et limiter les émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire.

La loi prévoit que les communes, compétentes en matière de développement d'infrastructures de charge, peuvent transférer cette compétence aux syndicats d'énergies, autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité.

Fort de cette reconnaissance et par souci de garantir un développement équilibré et cohérent des bornes de recharges sur le territoire, le SDEC ENERGIE s'est doté de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène ».

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet

L'article 3.6 des statuts du SDEC ENERGIE approuvés par arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2016 autorise l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, à hydrogène » selon les termes suivants : « Le Syndicat exerce, aux lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence relative à la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène, y compris, notamment, l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ».

Le présent document a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence. Il est fixé par le comité syndical.

Toutefois, le bureau syndical est autorisé à actualiser les présentes conditions, dans la limite de la délégation des attributions qu'il a reçues du comité syndical.

En contrepartie de la compétence exercée par le SDEC ENERGIE, celui-ci est autorisé à percevoir directement auprès des collectivités membres et des usagers du service les contributions fixées par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Article 2 : Procédure d'instauration de la compétence

Le transfert de la compétence au SDEC ENERGIE intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du SDEC ENERGIE, conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEC ENERGIE.

Par ce transfert, la collectivité membre accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence par le SDEC ENERGIE telles que fixées par le comité syndical.

La compétence recouvre l'investissement (travaux) et le fonctionnement (maintenance, exploitation, supervision, gestion du patrimoine et consommations d'électricité).

Les conditions de reprise des compétences sont définies par l'article 5.3 des statuts du SDEC ENERGIE.

Article 3 : Patrimoine existant

Le transfert de compétences entraîne, de plein droit, la mise à la disposition à titre gratuit au syndicat des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. En application de ces dispositions, les infrastructures de recharge existantes sur le territoire communal lors du transfert de compétence font l'objet, préalablement à leur mise à disposition, d'une évaluation portant sur :

- l'état technique des installations et leur coût éventuel de remise aux normes ou en état,
- les capacités d'interopérabilité avec les autres infrastructures de recharge (identification, monétique...).

La mise à disposition de ces infrastructures de recharge dans le cadre du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, à hydrogène » sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre le SDEC ENERGIE et le membre qui a transféré la compétence au vu de cette évaluation.

CHAPITRE 2 – CREATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE

Article 4 : Travaux d'investissement

Les travaux d'investissement portent sur la création d'infrastructures de recharge. Ils sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE. Ils comprennent les opérations de :

- Fourniture et pose d'une infrastructure de recharge, avec si nécessaire protection mécanique, détection de présence,
- Génie civil (raccordement au réseau de distribution publique d'électricité),
- Aménagement avec la réalisation des signalétiques horizontales et verticales.

Le SDEC ENERGIE, en concertation avec chaque collectivité membre, décide du nombre et du lieu d'implantation de l'infrastructure de recharge en étudiant plusieurs critères, dont :

- La possibilité, pour la collectivité membre de mettre à la disposition du SDEC ENERGIE un emplacement d'une surface suffisante pour recevoir le nombre d'infrastructures de charge souhaité et le stationnement des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène.
- La capacité du réseau public de distribution électrique à absorber le nouvel appel de puissance. Si le réseau existant risque d'être mis sous contrainte, et nécessitant des travaux importants de renforcement, un autre emplacement compatible est à rechercher.
- La qualité du réseau de téléphonie (GPRS ou autre) qui doit permettre de connecter l'infrastructure au système de supervision.

Article 5 : valeur des actifs et durée d'amortissement

- Les durées d'amortissement sont définies pour les stations de recharge hydrogène et pour les bornes de recharge IRVE, par délibération du Comité Syndical du syndicat.
- La valeur comptable totale de l'infrastructure est inscrite dans les actifs du SDEC ENERGIE.

Article 6 : Mise à disposition du domaine public

Dans le cadre de la création de nouvelles infrastructures, la collectivité membre concernée par l'implantation d'un tel équipement sur son territoire met à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

CHAPITRE 3-ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE

Article 7 : Etendue des prestations d'entretien

Le SDEC ENERGIE a la charge d'organiser la gestion technique, administrative et patrimoniale des infrastructures de charge pour véhicules électriques. Pour ce faire, il s'engage à réaliser les prestations correspondantes, pour une part, par ses moyens propres et pour l'autre part, par des entreprises et des prestataires spécialisés choisis par voie de contrats publics attribués après procédure de publicité et de mise en concurrence.

Le SDEC ENERGIE, en tant que maître d'ouvrage, a toutefois la faculté d'interrompre le service pour toutes opérations d'investissement, de mise en conformité ou de maintenance des ouvrages ainsi que pour les réparations urgentes que requiert le matériel.

Dans les circonstances exigeant une intervention immédiate, le SDEC ENERGIE est autorisé à prendre d'urgence les mesures nécessaires. Ses représentants ou prestataires reçoivent toutes facilités de la part de la collectivité membre ayant transféré la compétence.

La collectivité membre s'interdit formellement toute intervention sur les infrastructures sans l'accord préalable du SDEC ENERGIE. En cas d'inobservation, la responsabilité du SDEC ENERGIE ne saurait être retenue si un accident ou un dysfonctionnement se produisait sur l'installation.

L'entretien des infrastructures de charge comprend :

- les prestations de dépannage et réparation y compris en cas de sinistre,
- toute autre opération nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures.

Article 8 : Dépannage et réparation

Pour faciliter le repérage des dysfonctionnements, chaque infrastructure est dotée d'un système de communication (type GPRS ou ADSL) qui permet de renvoyer des informations vers un dispositif de supervision pour son exploitation. Ainsi, il sera possible d'être informé à tout moment de la disponibilité et de la plupart des défauts de fonctionnement des infrastructures.

Type de dépannage et délai d'intervention

- niveau 1 : intervention pour aider un usager qui ne peut débrancher le câble de l'infrastructure ou de son véhicule. Ce dépannage doit être effectué sous 1 heure ;
- niveau 2 : Le dépannage d'urgence s'applique lorsque la sécurité des usagers n'est plus assurée. (Exemple: enveloppe de l'infrastructure endommagée et laissant apparaître des pièces électriques). Le délai d'intervention est de 4 heures maximum après enregistrement de l'appel, pour la mise en sécurité de l'installation ;

- niveau 3 : Le dépannage ordinaire s'applique pour les dysfonctionnements qui ne remettent pas en cause la sécurité des personnes. Ce type d'intervention doit avoir lieu dans un délai maximum de 48 heures.

Pour des raisons tenant à la nature des travaux ou aux possibilités de mise en œuvre, ce délai peut être dépassé. Dans ce cas, le SDEC ENERGIE en informe la collectivité membre concernée.

Article 9 : Autres opérations de maintenance et d'entretien

Sans aucun dysfonctionnement constaté, le SDEC ENERGIE programme, au titre d'opérations de maintenance préventive, des interventions sur les infrastructures de charge, notamment :

- Pour les bornes électriques :
 - nettoyage des infrastructures,
 - mise à jour des logiciels,
 - vérifications électriques des infrastructures.
- Pour les stations hydrogène :
 - nettoyage des infrastructures,
 - mise à jour des logiciels,
 - contrôle des étanchéités des systèmes,
 - vérification du fonctionnement de l'instrumentation,
 - vérification électrique,
 - vérification de la compression.

Article 10 : Dommages causés aux infrastructures

Les dommages consécutifs à un accident sont gérés par le SDEC ENERGIE selon les différents cas :

- Le tiers est identifié et se déclare auprès du SDEC ENERGIE : Le SDEC ENERGIE traite directement le dossier. Les travaux sont alors réalisés par le SDEC ENERGIE et financés par l'assureur du tiers (ou le tiers lui-même s'il en fait le choix),
- Le tiers est identifié et ne se déclare pas : Le SDEC ENERGIE porte plainte et déclare le dommage. Si le tiers est reconnu responsable du dommage, le dossier est traité de la même façon que dans le cas précédent. Si le tiers n'est pas reconnu responsable, les travaux sont alors réalisés et financés par le SDEC ENERGIE,
- Le tiers n'est pas identifié : Le SDEC ENERGIE porte plainte et déclare le dommage, les travaux sont alors réalisés et financés par le SDEC ENERGIE.

Article 11 : Cartographie et suivi du patrimoine

Le SDEC ENERGIE élabore puis actualise, en fonction de l'évolution des installations, une cartographie numérique géo référencée des ouvrages.

CHAPITRE 4 – GESTION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Article 12 : L'accès aux infrastructures de recharge

L'infrastructure de recharge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène doit être accessible aux usagers 24h sur 24h, tous les jours de l'année.

Les usagers devront s'identifier sur l'infrastructure. Pour ce faire, différents moyens pourront être proposés :

Pour les bornes électriques :

- un badge RFID (radio frequency identification) « Mobisdec ». L'acquisition d'un badge nécessite l'abonnement au service Mobisdec. L'obtention du badge se fera auprès du représentant du SDEC ENERGIE au titre du contrat d'exploitation et de service à l'utilisateur (à partir du site internet www.mobisdec.fr) ;
- Une application mobile « Mobisdec », disponible sur google play et apple store, désigne le service de paiement de la recharge par internet. Il consiste pour un utilisateur qui ne possède pas de badge compatible avec le réseau « Mobisdec », à transmettre ses coordonnées bancaires lors d'une connexion sur le site de paiement sécurisé, afin d'autoriser un accès à la recharge ;
- Un badge d'un autre opérateur de mobilité : l'accès au service de recharge est ouvert aux clients des opérateurs de mobilité qui ont un accord d'itinérance entrante avec le SDEC ENERGIE.
- Une carte de paiement bancaire sans contact : pour les utilisateurs qui n'ont pas de compte « MobiSDEC ». Cette possibilité, disponible sur certaines bornes « MobiSDEC » est activée sous conditions et prioritairement pour les bornes rapides.

Les badges et le site de paiement sont utilisables sur toutes les bornes du réseau Mobisdec.

Pour les stations hydrogène :

- Un badge RFID (radio frequency identification) « Mobisdec ». L'acquisition d'un badge nécessite l'abonnement au service « Mobisdec ». L'obtention du badge se fera auprès du représentant du SDEC ENERGIE au titre du contrat d'exploitation et de service à l'utilisateur (à partir du site internet www.mobisdec.fr) ;
- Une application mobile spécifique qui consiste pour un utilisateur, à transmettre ses coordonnées bancaires lors d'une connexion sur le site de paiement sécurisé, afin d'autoriser un accès à la recharge ;
- Un badge d'un autre opérateur de mobilité : l'accès au service de recharge est ouvert aux clients des opérateurs de mobilité qui ont un accord d'itinérance entrante avec le SDEC ENERGIE.

Article 13 : La supervision des infrastructures de charge

Pour faciliter l'exploitation des infrastructures de charges, le service est doté d'un outil de supervision qui permet la collecte et l'envoi d'informations.

Article 14 : La fourniture d'électricité ou d'hydrogène

Le transfert de compétence comprend la fourniture d'électricité et/ou d'hydrogène associée au fonctionnement des infrastructures.

Le SDEC ENERGIE procédera donc au choix des fournisseurs d'énergie, par voie de contrat public conclu après une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Les contrats de fourniture d'énergies sont au nom du SDEC ENERGIE.

CHAPITRE 5 – FINANCEMENT

Article 15 : Contribution de la collectivité membre au financement des investissements

Le niveau des participations des collectivités membres est décidé annuellement par délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE.

Les montants applicables pour l'année en cours sont disponibles dans le guide des aides et contributions du SDEC ENERGIE.

La réalisation des travaux est conditionnée, préalablement, à la décision favorable de l'organe délibérant de chaque collectivité membre qui valide le projet et sa contribution financière au titre de l'investissement.

Le paiement de la contribution de la collectivité membre est effectué au bénéfice du SDEC ENERGIE, à l'achèvement des travaux d'investissement constaté par le SDEC ENERGIE.

Article 16 : Contribution de la collectivité membre au financement des charges d'exploitation.

Le forfait dû par chaque collectivité au titre de l'exploitation des infrastructures est décidé annuellement par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Les montants applicables pour l'année en cours sont disponibles dans le guide des aides et contributions du SDEC ENERGIE.

Article 17 : Contributions aux charges par les utilisateurs

L'utilisateur contribue pour partie à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures en s'acquittant du coût de ses recharges. Le SDEC ENERGIE perçoit les recettes liées à l'utilisation des infrastructures de charges par les utilisateurs.

La gestion des transactions financières pourra être confiée au travers d'un contrat public conclu après publicité et mise en concurrence à un opérateur spécialisé.

Le système d'identification étant couplé au système de paiement, l'utilisateur pourra avoir accès aux infrastructures et régler ses recharges avec le même système.

Le coût de la recharge de véhicules électriques, hybrides ou hydrogène est précisé aux annexes 1 et 3.

A noter : en cas de perte de communication par la borne, les informations de puissance qui permettent de calculer le coût de la session de recharge sont stockées et transmises à la supervision lors de la reprise de communication. Il n'y a donc pas d'incidence sur le calcul du coût effectif de recharge.

Toutefois pour les paiements par carte bancaire sur les bornes de marque ETOTEM, les informations de puissance qui permettent de calculer le coût de la session de recharge ne peuvent être ni stockées ni récupérées. Le coût de la recharge en cas de perte de communication sera donc calculé à partir du coût au kWh affiché à la borne.

CHAPITRE 6 – CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE

L'utilisateur du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides « MobiSDEC » et de stations hydrogène accepte les conditions d'utilisation du service telles qu'annexées au présent document.

CHAPITRE 7 – ANNEXES

Sont annexés au présent document :

- Annexe 1 : Coût de la recharge pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable.
- Annexe 2 : Conditions générales d'utilisation du service de recharge MobiSDEC pour les Véhicules électriques.
- Annexe 3 : Coût de la recharge pour un véhicule hydrogène.
- Annexe 4 : Conditions générales d'utilisation du service de recharge MobiSDEC pour les Véhicules hydrogène.

Annexe 1 – Coût de la recharge pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable

Ouverture d'un compte Mobisdec		
Par badge		10 €
Type de borne	Coût à la minute TTC	Coût au kWh TTC
Borne lente 7 KVa	Sans objet	40.0 cts €
Borne normale 22 et 25 KVa	Sans objet	45.0 cts €
Borne rapide 50 Kva	Sans objet	50.0 cts €
Borne rapide 100 Kva	Sans objet	55.0 cts €
Borne rapide 150 Kva et plus	Sans objet	60.0 cts €
Majoration pour immobilisation du service	20 cts €	Sans objet

Non facturation de la période d'immobilisation dans la nuit entre 24h00 et 07h00 ; la recharge est et restera facturable, seule l'immobilisation ne sera pas facturée

La nouvelle tarification 2024 décrite ci-dessus, sera applicable à compter du 1^{er} juin 2024.

Annexe 2 – Conditions générales d'utilisation du service MobiSDEC

Voir ci-après.

Annexe 3 – Coût de la recharge pour un véhicule hydrogène

Coût à l'acte :

Type de réservoir	Coût de la recharge (€ HT)
< 2 kg	15 €
≥ 2 kg	25 €

L'abonnement forfaitaire avec accès illimité à la recharge :

Type de réservoir	Montant du forfait (€ HT)	Période de validité
< 2 kg	250 €	1 an
≥ 2 kg	500 €	1 an

Annexe 4 – Conditions générales d'utilisation du service MobiSDEC pour les véhicules hydrogène

Voir ci-après.

ANNEXE 2

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
DU SERVICE DE RECHARGE
POUR VEHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES
RECHARGEABLES (MobiSDEC)****DÉVELOPPÉ ET GÉRÉ PAR LE SDEC ÉNERGIE**

Applicables à partir du 1er juin 2024

En application des conditions définies au présent règlement, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) met à disposition des Utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (voitures, deux-roues), un service « MobiSDEC » leur permettant de recharger leur(s) véhicule(s) en libre-service, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour ce faire, le SDEC ENERGIE donne accès à son parc de bornes publiques de recharge (voir carte sur le site www.mobisdec.fr).

Afin de prendre en compte la diversité des caractéristiques techniques des véhicules concernés, les bornes sont conçues de façon à pouvoir délivrer aussi bien des charges dites lentes (puissance électrique 3 kVA), des charges dites normales (puissance électrique jusqu'à 22 kVA en AC et 25kva en DC) et des charges rapides (de 43 à 150 kW). A cet égard, l'attention des utilisateurs de véhicules électriques est tout particulièrement appelée sur le fait que le temps de recharge peut différer en fonction de la marque et du type de véhicule.

Il est également précisé que seuls les câbles de recharge fournis par les constructeurs de véhicules sont homologués et adaptés aux bornes.

Article 1^{er} - DÉFINITIONS

En vue de l'interprétation du présent règlement, les termes suivants sont définis comme suit :

- « Badge RFID (radio frequency identification) » : badge physique,
- « kVA » : kilovoltampère / mesure la puissance électrique d'une borne,
- Application « MobiSDEC » : désigne l'application mobile Android ou iOS permettant à l'utilisateur de visualiser sur son mobile l'état de son compte.
- « SDEC ÉNERGIE » : Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ayant son siège Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 75046 – 14077 CAEN CEDEX 5, propriétaire du réseau de bornes de recharge Mobisdec
- « Service » : désigne l'ensemble des prestations proposées par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du présent règlement,
- « TPE » : terminal de paiement bancaire électronique sans contact,
- « Utilisateur » : usager du service de recharge, qu'il soit ou non propriétaire du véhicule,
- « VE » : abréviation pour désigner tout véhicule électrique ou hybride rechargeable ainsi que les deux-roues (vélo, scooter, moto ...) électriques.

Article 2 - DESCRIPTION DU SERVICE DE RECHARGE DES VÉHICULES

Sous réserve d'acceptation des conditions fixées au présent règlement, le SDEC ENERGIE permet à chaque Utilisateur de VE de procéder à la recharge de son véhicule sur les bornes de recharge gérées par le SDEC ÉNERGIE et sous réserve de la disponibilité de ces dernières.

La localisation des bornes de recharge est disponible sur le site Internet : www.mobisdec.fr. Les places de stationnement réservées à la recharge sont indiquées, sur le domaine public, par une signalisation spécifique.

Article 3 – CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE DE RECHARGE

Il existe deux modes d'accès au service MobiSDEC :

- en tant qu'utilisateur identifié au travers d'un compte : dans cette hypothèse pour accéder au service de recharge par badge RFID, l'Utilisateur doit disposer d'un compte « MobiSDEC » qu'il doit créer sur le site Internet du SDEC ÉNERGIE : www.mobisdec.fr.
- en tant qu'utilisateur non identifié : l'Utilisateur ne peut utiliser le service de recharge électrique que par le QR code indiqué sur chaque point de charge sur l'ensemble du réseau ou par TPE sur certaines bornes compatibles équipées d'un TPE activé, dans les conditions définies à l'article 4.3 du présent règlement.

L'utilisateur qui dispose d'un compte mais qui a oublié son badge RFID est considéré comme un usager qui ne dispose pas de compte.

Le demandeur du badge s'engage sur l'honneur quant à la véracité des informations qu'il donne lors de son inscription, et s'engage à informer le SDEC ÉNERGIE par le biais des accès qui lui sont fournis dans les meilleurs délais de toute modification portant sur les documents et/ou informations fournis.

Le service MobiSDEC ne peut être tenu pour responsable des erreurs survenues lors de la procédure d'inscription comme une mauvaise adresse mail ou un refus de carte bleue empêchant la bonne validation de l'inscription.

La fourniture d'informations insuffisantes ou erronées pourra entraîner après mise en demeure la suspension puis la résiliation de plein droit du droit d'accès au service de recharge.

Afin de disposer d'un ou plusieurs badges RFID, l'Utilisateur doit ouvrir un compte en ligne sur le site Internet du service MobiSDEC : www.mobisdec.fr ou en utilisant l'application « MobiSDEC » disponible sur Android et iOS.

Le(s) badge(s) RFID est (sont) adressé(s) par le délégataire du SDEC ENERGIE par voie postale.

PRÉCISION IMPORTANTE : Les informations sur le service peuvent être communiquées par le SDEC ENERGIE par l'envoi de mails, il est indispensable pour chaque demandeur de badge de communiquer une adresse mail valide. A défaut, le SDEC ÉNERGIE décline toute responsabilité quant à tout incident susceptible d'intervenir pour un motif lié directement ou indirectement à la non-communication de ces informations.

**Article 4 - CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES
ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

L'Utilisateur s'engage à respecter les règles d'utilisation et de sécurité du service.

Lorsqu'il dispose d'un badge RFID, pour procéder à la recharge de son VE, l'Utilisateur doit passer son badge sur le lecteur de badge de la borne de recharge. Cette action permet l'accès à la prise de la borne et le branchement du VE. Cette procédure est rappelée sous forme de pictogrammes sur les bornes. Pour mettre fin à la recharge de son VE, l'Utilisateur doit passer son badge sur le lecteur de badge de la borne de recharge. Cette action permet l'accès à la prise de la borne et le débranchement du VE.

Lorsqu'il ne dispose pas de compte, l'Utilisateur peut accéder au service de recharge électrique :

- par NFC bancaire (sur les bornes équipées d'un TPE activé), dès lors qu'il possède une carte bancaire disposant de la fonction sans contact. La recharge du VE s'effectue dans les conditions précisées à l'article 4.2 du présent règlement.
- par l'application « MobiSDEC »

L'Utilisateur s'engage à signaler au SDEC ÉNERGIE, dans les plus brefs délais, toute anomalie ou tout dysfonctionnement du système de recharge.

Les places réservées à la « recharge » ne peuvent être utilisées que pour les besoins de la recharge des VE enregistrés conformément à l'article 3.

En conséquence de quoi :

- a) Considérant que l'infrastructure de recharge ne constitue pas une aire de stationnement, il est strictement interdit aux Utilisateurs de stationner sur une place de stationnement réservée à la « recharge » si le VE n'est pas en cours de rechargement.
- b) Dès lors que le VE est totalement chargé, l'Utilisateur dispose d'un délai maximal de 15 minutes pour quitter l'aire de recharge. Pour tout stationnement prolongé sans recharge, une facturation hors recharge peut être effectuée, des contraventions pour stationnement gênant peuvent s'appliquer.

Le VE demeure strictement sous la garde de l'Utilisateur lors de sa recharge et/ou de son stationnement sur les places réservées à la « recharge ». Le SDEC ÉNERGIE n'assume aucune obligation de surveillance et ne sera en aucun cas responsable de toute détérioration ou disparition du VE ou du câble de recharge ne résultant pas de son fait, notamment en cas d'actes de vandalisme.

L'accès au service MobiSDEC implique que le VE soit en bon état de marche et en conformité avec les règles en cours pour ce qui concerne son câble de recharge, son dispositif de batterie et son système associé et intégré de recharge.

L'Utilisateur qui souhaite restituer son badge RFID doit en faire la déclaration sur le site Internet MobiSDEC et doit renvoyer le badge par voie postale à l'adresse indiquée.

L'Utilisateur est considéré avoir pris connaissance des prises disponibles sur les bornes et de la compatibilité avec son propre véhicule. Il ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas d'incompatibilité ou d'impossibilité de recharge.

Article 5 - OBLIGATIONS DU SDEC ÉNERGIE

Le service MobiSDEC dispensé par le SDEC ÉNERGIE constitue une prestation globale incluant la fourniture de l'énergie électrique et la mise à disposition d'une place de stationnement pour la recharge du véhicule électrique.

Le SDEC ÉNERGIE s'engage à mettre à disposition des utilisateurs sur son site Internet www.mobisdec.fr toutes les informations utiles pour l'utilisation des bornes de recharge, notamment l'indication sous forme de carte ainsi que l'état de ces dernières (en ou hors service, ...).

Malgré le soin apporté au contenu de son site, le SDEC ÉNERGIE décline toute responsabilité concernant les inexactitudes, erreurs ou omissions portant sur les informations ainsi diffusées. Les informations peuvent en particulier être modifiées ou mises à jour sans préavis.

De même, le SDEC ÉNERGIE décline toute responsabilité concernant les inexactitudes, erreurs ou omissions des informations qui seraient livrées sur ses bornes à partir d'autres sites internet.

Sur le site www.mobisdec.fr, le SDEC ÉNERGIE met à disposition une adresse mail contact@mobisdec.fr permettant à toute personne de faire des remarques, commentaires ou questions concernant le service MobiSDEC et ses modalités d'inscription. Ces mails seront transmis automatiquement au prestataire du SDEC ÉNERGIE pour traitement.

Le SDEC ÉNERGIE n'a aucune responsabilité sur le stationnement qui reste propriété de la commune concernée. L'abonnement au service MobiSDEC n'entraîne aucunement l'assurance d'une priorité de stationnement sur les places équipées d'une borne de recharge.

Le service MobiSDEC étant proposé en libre-service, le SDEC ÉNERGIE ne garantit pas la disponibilité de ses bornes de recharge et de leurs places de stationnement.

Le SDEC ÉNERGIE met à disposition de l'utilisateur un numéro de téléphone inscrit sur la borne en cas de défaut ou de problème. Au travers de ce numéro, l'utilisateur peut notamment :

- se faire préciser les modalités d'accès à la borne,
- se faire aider en cas de difficulté à lancer ou à stopper une recharge,
- fournir toute information ayant trait à l'utilisation des bornes,
- avoir des renseignements sur les modalités d'inscription ou de paiement au service MobiSDEC.

Le nom de l'utilisateur ou son numéro de badge pourrait lui être demandé avant de répondre à toute demande

De plus, le prestataire du service Mobisdec n'est pas habilité à autoriser la charge de quelque personne que ce soit.

Le SDEC ÉNERGIE ne pourra être tenu pour responsable des dommages subis par le VE lors de sa recharge ou de son stationnement sur une place réservée à la « recharge », résultant du fait de l'Utilisateur telle qu'une utilisation non conforme de la borne de recharge.

La responsabilité du prestataire du service Mobisdec ne peut être recherchée que pour faute prouvée et pour des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement à ses obligations.

Article 6 - RESPONSABILITÉS - ASSURANCE

L'Utilisateur qui par sa faute, son imprudence, sa négligence, ou par le non-respect des obligations définies dans le présent règlement, cause un dommage à la borne ou à ses équipements annexes, est tenu de le réparer à hauteur du préjudice subi.

L'utilisateur est tenu de souscrire une assurance de responsabilité civile (exception faite de l'Etat et de ses services qui sont leur propre assureur).

Article 7 - CONDITIONS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Notion de compte

Compte : espace personnel sur lequel l'utilisateur enregistre un certain nombre d'informations.

L'ouverture d'un compte MobiSDEC géré par le prestataire du service MobiSDEC donne la possibilité d'acquérir un moyen d'identification et de paiement (badge RFID). Sans ouverture de compte, l'utilisateur pourra accéder au service par QR code ou avec un moyen d'identification d'un autre opérateur de mobilité qui aura signé un accord d'itinérance avec le SDEC ÉNERGIE.

Tarification

L'usage du service est payant selon les conditions tarifaires en vigueur précisées sur la borne et sur le site Internet www.mobisdec.fr

Modes de paiement

Trois modes de paiement sont envisagés :

- Le paiement à l'acte pour tous les types de clients sans compte MobiSDEC (TPE sur les bornes équipées et par QR code)
- En prépaiement
- A l'acte avec une carte bancaire enregistrée

Article 8 - DONNÉES PERSONNELLES

Le SDEC ÉNERGIE prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 (dite « CNIL 3 ») relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cadre des relations commerciales et contractuelles qui nous lient, le SDEC ÉNERGIE collecte des données à caractère personnel vous concernant. L'utilisation de ces données est strictement limitée à la réalisation de nos relations commerciales telles que définies dans les présentes « CGU », nécessaire à une mission d'intérêt public. Ces données sont à usage exclusif du SDEC ÉNERGIE et font l'objet de toutes les mesures de sauvegarde et de confidentialité requise dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère Personnel (dit « RGPD ») 2016/679 du 27 avril 2016, applicable en France depuis le 25 mai 2018.

L'Utilisateur est informé que ses données personnelles :

- sont transmises par le SDEC ÉNERGIE au sous-traitant chargé de la supervision technique des bornes de recharge, qui en assure alors la protection et la confidentialité dans le respect des dispositions applicables au traitement des données à caractère personnel.
- ne peuvent être ni utilisées ni communiquées à des fins commerciales.

Conformément à ce que prévoit le RGPD, vous possédez un droit d'accès, de modification ou de suppression de ces données dans nos bases. Pour faire valoir ce droit, vous pouvez écrire à la Présidente du SDEC ÉNERGIE, soit par mail (dpo@sdec-energie.fr), soit par voie postale (SDEC ENERGIE, Esplanade Brillaud de Laujardière, CS 75046, 14077 CAEN CEDEX 5). A l'appui de sa demande, l'Utilisateur rappelle ses coordonnées (nom, prénom, numéro de badge), joint une copie d'une pièce d'identité et communique l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse.

Les archives du dossier personnel d'inscription sont stockées par le SDEC ÉNERGIE durant une période maximale d'un an courant à compter de la restitution du badge.

Article 9 - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'Utilisateur est soumis aux termes du règlement d'utilisation en vigueur à la date d'utilisation du Service.

Le SDEC ÉNERGIE se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment le présent règlement. Dans ce cas, le nouveau règlement est porté à la connaissance de l'Utilisateur, préalablement à la date à laquelle une modification prend effet, par mise en ligne sur le site Internet du service MobiSDEC : www.mobisdec.fr.

Dans ces conditions, l'Utilisateur est invité à consulter régulièrement le site Internet du service MobiSDEC : www.mobisdec.fr pour s'assurer de connaître les dernières dispositions en vigueur.

Article 10 - RESILIATION DE PLEIN DROIT

L'Utilisateur n'a aucun droit au maintien du Service.

Il peut demander la résiliation de son contrat en envoyant un courrier LRAR à l'adresse du prestataire, visée à l'article 13 du présent règlement.

La résiliation n'entraînera aucun frais.

Le SDEC ÉNERGIE se réserve le droit de suspendre ou résilier le Compte en cas de retard de paiement ou en situation d'impayé.

Article 11 - INVALIDITÉ

Si l'une quelconque des dispositions du présent règlement est reconnue en tout ou partie nulle, illégale ou inopposable en vertu du droit applicable, cette disposition sera réputée ne pas faire partie du présent règlement dans la mesure où celle-ci est reconnue nulle, illégale ou inopposable. Toutefois, le reste des dispositions du règlement resteront applicables et de plein effet.

Article 12 - LOI APPLICABLE, CONCILIATION, CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE ET ÉLECTION DE DOMICILE

La loi applicable est la loi française.

Le SDEC ÉNERGIE répond au cadre du dispositif de médiation de la consommation prévu aux articles L.611-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation. En effet les professionnels en relation avec les consommateurs doivent garantir à ces derniers, un recours effectif à un dispositif de Médiation de la consommation. Pour ce faire les usagers peuvent prendre contact avec le médiateur désigné ci-après :

Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.
A l'adresse : 14 rue Saint Jean 75017 Paris ou par mail : cm2c@cm2c.net

Tous les litiges qui n'auront pu être réglés à l'amiable seront soumis aux juridictions françaises compétentes.

Tout litige né du présent règlement et qui n'aurait pas pu déboucher sur un accord amiable sera, dans la mesure où la loi le permet, de la compétence du tribunal administratif de Caen.

Le SDEC ÉNERGIE fait élection de domicile en son siège administratif.

L'utilisateur fait élection de domicile à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Article 13 - CONTACT

Toutes les demandes, réclamations ou informations mentionnées dans le présent règlement sont adressées à notre prestataire dans les conditions suivantes :

Par courrier adressé à :

FRESHMILE

AEROPORT STRASBOURG

BAT BLERIOT

67960 ENTZHEIM

Par courriel adressé à : contact@mobisdec.fr

Par téléphone, au numéro affiché sur le site internet et les bornes de recharge

ANNEXE 4



**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
DU SERVICE DE RECHARGE POUR VEHICULES
HYDROGENE (MobiSDEC) DÉVELOPPÉ ET GÉRÉ
PAR LE SDEC ÉNERGIE**



Applicables à partir du 1^{er} juin 2024

En application des conditions définies au présent règlement, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) met à disposition des Utilisateurs de véhicules hydrogène (voitures, deux-roues), un service leur permettant de recharger leur(s)véhicule(s) en libre-service, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour ce faire, le SDEC ENERGIE donne accès à son parc de stations publiques de recharge (voir carte sur le site <https://eashymob.normandie.fr/fr/stations-recharge-hydrogene-normandie>).

Les stations sont conçues de façon à pouvoir délivrer de l'hydrogène à une pression de 350 bars.

Article 1^{er} - DÉFINITIONS

En vue de l'interprétation du présent règlement, les termes suivants sont définis comme suit :

- « Badge RFID (radio frequency identification) »: badge physique,
- Application : désigne l'application mobile Android ou iOS « H2 360 » permettant à l'utilisateur de visualiser sur son mobile le rechargement de son véhicule. Elle désigne également le service de paiement de la recharge par Internet. Il consiste pour un utilisateur qui ne possède pas de badge compatible, à transmettre ses coordonnées bancaires lors d'une connexion sur le site de paiement sécurisé, afin d'autoriser un accès à la recharge,
- « SDEC ÉNERGIE » : Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ayant son siège Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 75046 – 14077 CAEN CEDEX 5, propriétaire du réseau de stations de recharge Mobisdec,
- « Service » : désigne l'ensemble des prestations proposées par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du présent règlement,
- « Utilisateur » : usager du service de recharge, qu'il soit ou non propriétaire du véhicule,
- « VH » : abréviation pour désigner tout véhicule hydrogène ainsi que les deux-roues (vélo, scooter, moto ...) hydrogène.

Article 2 - DESCRIPTION DU SERVICE DE RECHARGE DES VÉHICULES

Sous réserve d'acceptation des conditions fixées au présent règlement, le SDEC ÉNERGIE permet à chaque Utilisateur de VH de procéder à la recharge de son véhicule sur les stations gérées par le SDEC ÉNERGIE et sous réserve de la disponibilité de ces dernières.

La localisation des stations hydrogène est disponible sur le site Internet : <https://eashymob.normandie.fr/fr/stations-recharge-hydrogene-normandie>.

Les places de stationnement réservées à la recharge sont indiquées, sur le domaine public, par une signalisation spécifique.

Article 3 – CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE DE RECHARGE

Pour s'abonner au service de recharge hydrogène, il faut :

- ouvrir un compte « MobiSDEC » sur le site www.mobisdec.fr
- se rendre sur « la boutique » puis « abonnement »
- choisir l'abonnement Hydrogène lors de la commande de son badge
- à réception du badge, indiquer son numéro sur l'application « H2 360 » voir 3.3

Le(s) badge(s) RFID est (sont) adressé(s) par le délégataire du SDEC ÉNERGIE par voie postale.

Le demandeur du badge s'engage sur l'honneur quant à la véracité des informations qu'il donne lors de son inscription, et s'engage à informer le délégataire dans les meilleurs délais de toute modification portant sur les documents et/ou informations fournis.

Le service MobiSDEC ne peut être tenu pour responsable des erreurs survenues lors de la procédure d'inscription comme une mauvaise adresse mail ou un refus de carte bleue empêchant la bonne validation de l'inscription.

La fourniture d'informations insuffisantes ou erronées pourra entraîner après mise en demeure, la suspension puis la résiliation de plein droit du droit d'accès au service de recharge. Le SDEC ÉNERGIE se réserve enfin le droit de vérifier l'exactitude des documents et/ou informations requis par le présent règlement et de refuser le cas échéant l'accès du VH au service.

Il existe deux modes d'accès au service MobiSDEC :

- en tant qu'utilisateur identifié avec le badge RFID
- en tant qu'utilisateur identifié ou non, via l'application « H2 360 ».

PRÉCISION IMPORTANTE : Les informations sur le service peuvent être communiquées par le SDEC ÉNERGIE par l'envoi de mails, il est indispensable pour chaque demandeur de badge de communiquer une adresse mail. A défaut, le SDEC ÉNERGIE décline toute responsabilité quant à tout incident susceptible d'intervenir pour un motif lié directement ou indirectement à la non-communication de ces informations.

Article 4 - CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE DES VÉHICULES HYDROGENE ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage à respecter les règles d'utilisation et de sécurité du service.

Lorsqu'il dispose d'un badge RFID, pour procéder à la recharge de son VH, l'Utilisateur doit passer son badge sur le lecteur de badge de la station de recharge. Cette procédure est rappelée sous forme de pictogrammes sur les stations. Pour mettre fin à la recharge de son VH, l'Utilisateur doit respecter les consignes inscrites sur la station.

L'Utilisateur s'engage à signaler au SDEC ÉNERGIE, dans les plus brefs délais, toute anomalie ou tout dysfonctionnement du système de recharge.

Les places réservées à la « recharge » ne peuvent être utilisées que pour les besoins de la recharge des VH.

En conséquence de quoi des contraventions pour stationnement gênant peuvent s'appliquer aux véhicules stationnés sur les places réservées à la recharge mais qui n'utilisent pas le service.

Le VH demeure strictement sous la garde de l'Utilisateur lors de sa recharge sur les places réservées à la « recharge ». Le SDEC ÉNERGIE n'assume aucune obligation de surveillance et ne sera en aucun cas responsable de toute détérioration ou disparition du VH ne résultant pas de son fait, notamment en cas d'actes de vandalisme, de vol...

L'accès au service MobiSDEC implique que le VH soit en bon état de marche.

L'Utilisateur qui souhaite restituer son badge RFID doit en faire la déclaration sur le site Internet MobiSDEC et doit renvoyer le badge par voie postale à l'adresse indiquée.

L'Utilisateur est considéré avoir pris connaissance des prises disponibles sur les stations et de la compatibilité avec son propre véhicule. Il ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas d'incompatibilité ou d'impossibilité de recharge.

Article 5 - OBLIGATIONS DU SDEC ÉNERGIE

Le service MobiSDEC dispensé par le SDEC ÉNERGIE constitue une prestation globale incluant la fourniture de l'hydrogène et la mise à disposition d'une place de stationnement pour la recharge du véhicule.

Le SDEC ÉNERGIE s'engage à mettre à disposition des utilisateurs sur l'application « H2 360 » toutes les informations utiles pour l'utilisation des stations de recharge, notamment l'indication sous forme de carte ainsi que l'état de ces dernières (en ou hors service...).

Malgré le soin apporté au contenu de son site, le SDEC ÉNERGIE décline toute responsabilité concernant les inexactitudes, erreurs ou omissions portant sur les informations ainsi diffusées. Les informations peuvent en particulier être modifiées ou mises à jour sans préavis.

De même, le SDEC ÉNERGIE décline toute responsabilité concernant les inexactitudes, erreurs ou omissions des informations qui seraient livrées sur ses stations à partir d'autres sites Internet.

Le service MobiSDEC étant proposé en libre-service, le SDEC ÉNERGIE ne garantit pas la disponibilité de ses stations.

Le SDEC ÉNERGIE met à disposition de l'utilisateur un numéro de téléphone inscrit sur la station en cas de défaut ou de problème. Au travers de ce numéro, l'utilisateur peut notamment :

- se faire préciser les modalités d'accès à la station,
- se faire aider en cas de difficulté à lancer une recharge,
- fournir toute information ayant trait à l'utilisation des stations,
- avoir des renseignements sur les modalités de paiement au service MobiSDEC.

Le nom de l'utilisateur ou son numéro de badge pourrait lui être demandé avant de répondre à toute demande. Pour les utilisateurs non abonnés, le numéro de portable avec lequel ils se sont connectés pourra leur être demandé.

En revanche, le service de dépannage n'est pas habilité à autoriser la charge de quelque personne que ce soit.

Le SDEC ÉNERGIE ne pourra être tenu pour responsable des dommages subis par le VH lors de sa recharge ou de son stationnement sur une place réservée à la « recharge », résultant du fait de l'utilisateur telle qu'une utilisation non conforme de la station, à l'exclusion des dommages ayant directement et exclusivement pour origine une faute du SDEC ÉNERGIE.

Article 6 - RESPONSABILITÉS - ASSURANCE

L'utilisateur qui par sa faute, son imprudence, sa négligence, ou par le non-respect des obligations définies dans le présent règlement, cause un dommage à la station ou à ses équipements annexes, est tenu de le réparer à hauteur du préjudice subi.

L'utilisateur est tenu de souscrire une assurance de responsabilité civile (exception faite de l'Etat et de ses services qui sont leur propre assureur).

Article 7 - CONDITIONS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Notion de compte

Compte : espace personnel sur lequel l'utilisateur enregistre un certain nombre d'informations.

L'ouverture d'un compte MobiSDEC donne la possibilité d'acquérir un moyen d'identification et de paiement (badge RFID). Sans ouverture de compte, l'utilisateur pourra accéder au service par l'application mobile « H2 360 » ou avec un moyen d'identification d'un autre opérateur de mobilité qui aura signé un accord d'itinérance avec le SDEC ÉNERGIE.

Tarifification

L'usage du service est payant selon les conditions tarifaires en vigueur précisées sur la station et sur le site Internet www.mobisdec.fr.

Modalités de facturation

La tarification est faite selon le principe suivant :

- pour les abonnés : Un paiement forfaitaire qui permet un accès illimité à la recharge sur une période donnée
- pour les non abonnés : Tarification forfaitaire à l'acte quel que soit le volume d'hydrogène consommé

Article 8 - DONNÉES PERSONNELLES

Le SDEC ÉNERGIE prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 (dite « CNIL 3 ») relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cadre des relations commerciales et contractuelles qui nous lient, le SDEC ÉNERGIE collecte des données à caractère personnel vous concernant. L'utilisation de ces données est strictement limitée à la réalisation de nos relations commerciales telles que définies dans les présentes « CGU », nécessaires à une mission d'intérêt public. Ces données sont à usage exclusif du SDEC ÉNERGIE et font l'objet de toutes les mesures de sauvegarde et de confidentialité requises dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (dit « RGPD ») 2016/679 du 27 avril 2016, applicable en France depuis le 25 mai 2018.

L'Utilisateur est informé que ses données personnelles :

- sont transmises par le SDEC ÉNERGIE au sous-traitant chargé de la supervision technique des stations de recharge, qui en assure alors la protection et la confidentialité dans le respect des dispositions applicables au traitement des données à caractère personnel.
- ne peuvent être ni utilisées, ni communiquées à des fins commerciales.

Conformément à ce que prévoit le RGPD, vous possédez un droit d'accès, de modification ou de suppression de ces données dans nos bases. Pour faire valoir ce droit, vous pouvez écrire à la Présidente du SDEC ÉNERGIE, soit par mail (dpo@sdec-energie.fr), soit par voie postale (SDEC ÉNERGIE, Esplanade Brillaud de Laujardière, CS 75046, 14077 CAEN CEDEX 5). A l'appui de sa demande, l'Utilisateur rappelle ses coordonnées (nom, prénom, numéro de badge), joint une copie d'une pièce d'identité et communique l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse.

Les archives du dossier personnel d'inscription sont stockées par le SDEC ÉNERGIE durant une période maximale d'un an courant à compter de la restitution du badge.

Article 9 - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'Utilisateur est soumis aux termes du règlement d'utilisation en vigueur à la date d'utilisation du Service.

Le SDEC ÉNERGIE se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment le présent règlement. Dans ce cas, le nouveau règlement est porté à la connaissance de l'Utilisateur, préalablement à la date à laquelle une modification prend effet, par mise en ligne sur le site Internet du service MobiSDEC : www.mobisdec.fr.

Dans ces conditions, l'Utilisateur est invité à consulter régulièrement le site Internet du service MobiSDEC : www.mobisdec.fr pour s'assurer de connaître les dernières dispositions en vigueur.

Article 10 - RESILIATION DE PLEIN DROIT

L'Utilisateur n'a aucun droit au maintien du Service. Il peut demander la résiliation de son contrat en envoyant un courrier LRAR à l'adresse du prestataire, visée à l'article 13 du présent règlement.

La résiliation n'entraînera aucun frais ni remboursement.

Le SDEC ÉNERGIE ou son prestataire pourra suspendre ou mettre un terme à son droit d'accès au service de recharge dans les conditions suivantes :

- trois jours après le deuxième courriel de relance sur le non-paiement de la facturation,
- huit jours après l'envoi d'une mise en demeure, en cas de manquement de l'Utilisateur à l'une de ses obligations essentielles telles que définies au présent règlement,
- un mois après l'envoi d'un courrier ou d'un courriel resté sans effet plus d'un mois, en cas de constatation de l'absence d'utilisation du service pendant une durée supérieure à 1 an.

La résiliation de l'accès au service entraînera l'obligation pour l'Utilisateur de restituer son badge. L'Utilisateur devra toutefois s'acquitter des sommes dues.

Article 11 - INVALIDITÉ

Si l'une des dispositions du présent règlement est reconnue en tout ou partie nulle, illégale ou inopposable en vertu du droit applicable, cette disposition sera réputée ne pas faire partie du présent règlement dans la mesure où celle-ci est reconnue nulle, illégale ou inopposable. Toutefois, le reste des dispositions du règlement restera applicable et de plein effet.

Article 12 - LOI APPLICABLE, CONCILIATION, CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE ET ÉLECTION DE DOMICILE

La loi applicable est la loi française.

Le SDEC ÉNERGIE répond au cadre du dispositif de médiation de la consommation prévu aux articles L.611-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation. En effet, les professionnels en relation avec les consommateurs doivent garantir à ces derniers, un recours effectif à un dispositif de Médiation de la consommation. Pour ce faire, les usagers peuvent prendre contact avec le médiateur désigné ci-après : Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.

A l'adresse : 14 rue saint Jean 75017 Paris ou par mail : cm2c@cm2c.net

Tous les litiges qui n'auront pu être réglés à l'amiable seront soumis aux juridictions françaises compétentes.

Tout litige né du présent règlement et qui n'aurait pas pu déboucher sur un accord amiable sera, dans la mesure où la loi le permet, de la compétence du tribunal administratif de Caen.

Le SDEC ÉNERGIE fait élection de domicile en son siège administratif.

L'utilisateur fait élection de domicile à l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Article 13 - CONTACT

Toutes les demandes, réclamations ou informations mentionnées dans le présent règlement sont adressées :

- Par courriel à : mobisdec@sdec-energie.fr
- Par téléphone, au numéro précisé sur la station



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ CONCLUE LE 26 DECEMBRE 2008

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
23.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
32.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
35.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
36.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain

40.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
41.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
47.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
48.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
49.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
51.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
52.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
53.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
54.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
57.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
58.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
60.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
61.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
62.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
63.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
64.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
65.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
66.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
67.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
68.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
69.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
70.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
72.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
73.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
20.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
24.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
25.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
26.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves



2024-02-CS-DB-28

27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
29.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
30.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
31.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
32.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
33.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
34.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
39.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
43.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
56.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
59.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
61.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	142	74	6	80

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-6 et L 5211-10,

VU, les dispositions du Code de la commande publique et notamment les articles R3135-1 à R3135-10,

VU, les dispositions de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel conclue le 26 décembre 2008 entre le SIGAZ et ANTARGAZ, le 26 octobre 2007 pour une durée de 30 ans sur le territoire des communes de, Grainville sur Odon, Mondrainville et Cricquebœuf,

VU, les arrêtés inter-préfectoraux du 3 décembre 2013 et du 4 mars 2014 actant de la fusion du SIGAZ et du SDEC ENERGIE et autorisant à compter du 1^{er} mai 2014 la constitution du syndicat mixte usuellement dénommé SDEC ENERGIE et la substitution de personne morale issue de la fusion, au SIGAZ au titre des contrats en cours, à la date de la fusion,

VU, les différents avenants à ladite convention de concession,

VU, le projet d'avenant n° 8 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz conclue le 26 décembre 2008,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023, portant délégation d'attribution au Bureau Syndical, à la Présidente, ou son représentant,

CONSIDERANT le projet d'avenant a été communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 12 mars 2024 et annexé à la note de présentation, jointe à leur convocation,

VU, les avis favorables à la conclusion de cet avenant n°8 émanant de la commission « Concessions Electricité et Gaz », en date du 20 février 2024 et du Bureau syndical, en date du 22 mars 2024.

CONSIDERANT que le projet d'avenant n°8 à la convention de concession conclue le 26 décembre 2008 a pour objet de décrire les ouvrages d'extension devant être réalisés par le Concessionnaire ainsi que son tracé ; de définir les conditions dans lesquelles l'Autorité concédante (le SDEC ENERGIE) contribue au financement desdits ouvrages ; de préciser le régime juridique applicable aux ouvrages à réaliser.

CONSIDERANT qu'au principal cet avenant a pour objet d'approuver le financement par le Concédant d'une extension de réseau d'une longueur de 926 m qui sera réalisée par le concessionnaire ANTARGAZ sur la commune de Grainville sur Odon, ANTARGAZ étant en charge de la réalisation de ces ouvrages qui seront ensuite exploités et maintenus par le concessionnaire.

CONSIDERANT qu'au titre de ce financement le SDEC ENERGIE sera appelé à verser une participation estimée de 129 201,86 € HT soit 155 042,23 € TTC. Dans l'hypothèse où le montant des sommes réellement acquittées par le Concessionnaire au titre des travaux d'extension à réaliser sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon différerait de la somme prévisionnelle mentionnée ci-dessus le montant du solde de la participation sera adapté en conséquence. Le montant définitif de la participation de l'Autorité concédante ne pourra toutefois s'écarter de plus de 1 % à la hausse.

CONSIDERANT que ces ouvrages ont pour objet de relier les exutoires de Caen afin d'absorber en toutes périodes de l'année les productions de biogaz des installations d'injection raccordées aux ouvrages créés.

CONSIDERANT d'une part que l'avenant envisagé constitue une modification non substantielle de la convention, la participation financière allouée a uniquement pour objet de financer les travaux d'extension dès lors qu'aucune perspective de recette complémentaire n'existe à ce jour,



2024-02-CS-DB-28

CONSIDERANT d'autre part que les modifications envisagées peuvent être considérées comme découlant de circonstances imprévues. En effet, à la date à laquelle le contrat a été conclu (2008), le dispositif juridique du droit à l'injection et les modalités de raccordement des unités de production de biométhane n'existaient pas. Le SDEC ENERGIE ne pouvait donc anticiper dans la convention que ce dispositif entraînerait des incidences sur le contrat de concession attribué à Antargaz qui pourrait être tenu de réaliser des travaux nécessaires au raccordement d'unités de production de biométhane.

CONSIDERANT que la conclusion de cet avenant augmente le montant global de la concession de 2.9% soit une augmentation inférieure au seuil de 5% imposant la saisine de la Commission de délégation de service public (Montant prévisionnel global estimé sur la durée de la concession : 4 270 228 HT).

CONSIDERANT que dans le cadre du plan stratégique 2021/2026, le SDEC ENERGIE s'est engagé à contribuer au développement de la méthanisation sur les territoires d'une part, en facilitant l'accès au réseau de gaz, la valorisation du biogaz et d'autre part, en créant une dynamique locale permettant de faire émerger de nouveaux projets d'injection de biogaz dans les réseaux concédés.

Madame la Présidente soumet cet avenant n° 8 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 décembre 2008 avec ANTARGAZ ENERGIES à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n° 8 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 décembre 2008 avec ANTARGAZ ENERGIES (joint en annexe) ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au chapitre 20 article 204 148 22 du budget principal 2024 du SDEC ENERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cet avenant et à procéder à toutes les formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **05 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **05 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



**AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC
DE LA DISTRIBUTION DE GAZ CONCLUE LE 26 DECEMBRE 2008**

Entre les soussignés :

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, usuellement dénommé **SDEC ÉNERGIE**, ayant son siège Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Couvrechef, Porte de l'Europe CS75046 - 14077 Caen cedex 5, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Catherine Gourney-Leconte, dûment habilitée à cet effet par délibération du comité syndical du 28 mars 2024 visée par le contrôle de légalité de la Préfecture du Calvados le 2 avril 2024.

Ci-après, dénommé « le **SDEC ENERGIE** » ou « l'**Autorité concédante** »,

D'une part,

Et,

La société Antargaz Finagaz, usuellement dénommée **Antargaz Energies**, SAS au capital de 7.749.159 euros dont le siège social est situé 4, place Victor Hugo Immeuble Reflex Les Renardières, 92 400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 126 043, représentée par Franck TILLY, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « le **Concessionnaire** »,

D'autre part,

L'Autorité concédante et le Concessionnaire sont ci-après individuellement ou collectivement dénommés la (ou les) « **Partie(s)** ».

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Par convention signée le 26 décembre 2008 (ci-après, « la Convention ») constituée d'une convention de concession, d'un cahier des charges annexé à la convention et d'annexes audit cahier des charges, l'Autorité concédante a concédé au Concessionnaire la distribution publique de gaz sur le territoire des communes de Cricquebœuf, Grainville sur Odon, Mondrainville et Villons les Buissons, et ce pour une durée de 30 ans.

En vertu de cette Convention, le Concessionnaire a établi et exploite désormais un réseau de distribution de gaz naturel sur le territoire des communes susmentionnées (à l'exception de la commune de Villons les Buissons qui a été retirée du périmètre concédé, par un avenant n°2 du 25 janvier 2012).

Le 23 juillet 2023, les parties ont conclu un avenant n° 7 à cette convention aux termes duquel le Concessionnaire s'est engagé à réaliser une extension de réseau financée par le SDEC ENERGIE afin de raccorder les poches de consommations des réseaux de gaz naturel entre Villers-Bocage et Caen et ainsi permettre l'évacuation du gaz injecté par une installation de production de biométhane située à Seulline vers l'exutoire de Caen. Cet avenant est caduc depuis le 31 décembre 2023, le démarrage des travaux de cette installation de production de biométhane ayant été retardés.

Une autre installation de production de biométhane située sur la commune de Landes sur Ajon est en cours de réalisation. Cette installation ne pouvant être techniquement raccordée immédiatement à la poche de consommations de Villers Bocage pour des raisons techniques, GRDF privilégie dans un premier temps un raccordement à la poche de consommations de Caen sachant qu'à terme les poches de consommations seront maillées.

Les parties rappellent sur ce point que conformément au cadre juridique résultant de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 *pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*, dite EGAlim, partiellement codifiée au sein du Code de l'énergie, de ses dispositions réglementaires d'application, également partiellement codifiées au sein du même Code, ainsi que des délibérations et décisions de la Commission de Régulation de l'Énergie (ci-après, CRE), **les producteurs de biométhane se sont vu consacrer un droit à l'injection du biométhane produit.**

Ainsi, en vertu de ce droit à l'injection, les gestionnaires de réseau de distribution de gaz naturel à proximité desquels se situent des installations de production de biogaz sont

tenus de procéder aux travaux de renforcement nécessaires pour assurer le raccordement de ces unités de production de biogaz (art. L. 453-9 du Code de l'énergie notamment).

L'installation de production de biométhane située Landes sur Ajon sera en l'espèce raccordée au réseau de distribution publique de gaz naturel du SDEC ENERGIE exploité par la société GRDF, Concessionnaire sur le territoire de 105 communes du Calvados au titre d'un contrat de concession dit de « desserte historique » conclu le 15 décembre 1997.

La société GRDF a réalisé les travaux de raccordement de cette installation et pour partie les travaux de maillage, au sens de l'article D. 453-20 1° du Code de l'énergie, nécessaires pour permettre le raccordement de cette installation de production.

En plus des travaux qui seront réalisés par la société GRDF, au terme des échanges intervenus entre le SDEC ENERGIE, le Concessionnaire et la société GRDF, il a été collectivement décidé que la solution la plus pertinente du point de vue technico-économique impliquait la réalisation d'une extension du réseau exploité par le Concessionnaire sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon.

Cette extension permettra de relier physiquement les ouvrages existants relevant du patrimoine concédé au Concessionnaire au titre de la Convention et les ouvrages de maillage qui relèveront du contrat de concession dit de « desserte historique » exploités par la société GRDF, et ce dans le but d'assurer le raccordement de l'installation de production de biométhane de Landes sur Ajon.

Il a été convenu que cette extension sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Concessionnaire et qu'une participation financière lui serait versée par l'Autorité concédante, conformément aux dispositions de l'article L. 432-7 du Code de l'énergie.

En effet, à ce jour, aucun raccordement d'usager sur le linéaire de cette extension à réaliser n'est envisagé. Aucune recette commerciale n'est donc prévue pour le Concessionnaire. Dès lors, compte tenu de l'importance des investissements financiers sollicités par l'Autorité concédante et du caractère non rentable de l'opération, si une participation financière de l'Autorité concédante n'était pas versée, ces investissements ne pourraient être financés.

Ceci étant exposé, il a été convenu entre les Parties ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET

Le présent avenant a pour objet de :

- décrire les ouvrages d'extension devant être réalisés par le Concessionnaire ainsi que son tracé ;
- définir les conditions dans lesquelles l'Autorité concédante contribue au financement desdits ouvrages ;
- préciser le régime juridique applicable aux ouvrages à réaliser.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES D'EXTENSION A REALISER PAR LE CONCESSIONNAIRE

Les caractéristiques des ouvrages d'extension qui seront réalisés par le Concessionnaire sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon sont les suivantes :

- Canalisations : Type polyéthylène haute densité (PEHD) Diamètre 125 Pression 4 bars
- Linéaire à construire : 926 ml (raccordement d'un poste GRDF)

Le tracé prévisionnel des ouvrages à réaliser sont décrits en annexe n° 1.

Les plans définitifs et les longueurs réelles seront ceux arrêtés après la réalisation des canalisations.

ARTICLE 3 – MODALITES DE REALISATION ET D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EXTENSION

Article 3.1 – Réalisation des ouvrages

Le Concessionnaire réalise les ouvrages d'extension décrits en annexe n°1 conformément aux règles fixées par la Convention et, plus généralement, conformément aux règles en vigueur applicables à l'établissement d'ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le Concessionnaire fait son affaire de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises, en application du cadre juridique en vigueur, pour procéder à l'installation des ouvrages décrits en annexe n° 1.

Le Concessionnaire débutera les travaux dans un délai de 90 jours à compter de la demande formulée par l'autorité concédante par courrier avec accusée de réception.

Le Concessionnaire doit achever les travaux au plus tard le 30 juin 2024.

Le Concessionnaire fournira à l'Autorité concédante dans un délai d'un (1) mois suivant la mise en service des ouvrages :

- Les dates de mise en service des ouvrages pour chaque extension,
- Les plans détaillés des ouvrages,
- Les inventaires techniques des ouvrages mentionnant les linéaires réellement construits,
- Les procès-verbaux des contrôles avant mise en service,
- Les factures.

Article 3.2 – Exploitation des ouvrages

Une fois réalisés, les ouvrages seront exploités par le Concessionnaire conformément aux règles fixées par la Convention et plus généralement, conformément aux règles en vigueur applicables à l'exploitation des ouvrages de distribution de gaz naturel, sous réserve des dispositions spécifiques du présent avenant.

Le Concessionnaire assure notamment l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'exploitant de réseau, dont celles découlant des dispositions des articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement. Elle renseigne par conséquent le Guichet Unique et répond aux Déclarations de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de commencer les Travaux (DICT).

ARTICLE 4 – STATUT DES OUVRAGES REALISES

Les ouvrages à réaliser par le Concessionnaire en vertu du présent avenant relèvent des ouvrages concédés au sens de l'article 2 du cahier des charges de concession.

Ils constituent des biens de retour appartenant au SDEC ENERGIE, conformément à ce que prévoit l'article 3 du cahier des charges de concession.

A ce titre, les informations techniques, patrimoniales et cartographiques figureront notamment dans les plans du réseau concédé et dans les données d'inventaire qui sont communiquées annuellement à l'Autorité concédante, conformément au cadre juridique applicable et à la Convention et conformément aux stipulations de l'article 5 ci-après.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU CONCESSIONNAIRE AU TITRE DES OUVRAGES REALISES EN APPLICATION DU PRESENT AVENANT

Article 5.1 - Obligations comptables et financières du Concessionnaire

Les ouvrages réalisés en application du présent avenant sont financés par l'Autorité concédante, ils sont assimilés à des remises gratuites de l'Autorité concédante.

La valeur brute des ouvrages réalisés en application du présent avenant et leur origine de financement sont mentionnées dans l'inventaire réalisé par le Concessionnaire et transmis annuellement à l'Autorité concédante.

La valeur brute des ouvrages réalisés en application du présent avenant augmente la valeur brute des ouvrages concédés au sens de l'article 2 du cahier des charges de concession.

Le Concessionnaire procède pour les ouvrages réalisés en application du présent avenant à des dotations aux amortissements de dépréciation.

La valeur nette des ouvrages réalisés en application du présent avenant augmente la valeur nette des ouvrages concédés au sens de l'article 2 du cahier des charges de concession.

La valeur des ouvrages réalisés en application du présent avenant, qui sont intégralement financés par la participation de l'Autorité concédante, est inscrite dans la comptabilité de la concession comme un financement du concédant et est intégrée, en conséquence, aux droits du concédant.

L'ensemble de ces informations figure dans l'inventaire transmis annuellement par le Concessionnaire à l'Autorité concédante.

Article 5.2 – Information de l'Autorité concédante concernant toute demande de raccordement

Le Concessionnaire informe sans délai l'Autorité concédante de toute demande de raccordement à le tronçon réalisé au titre du présent avenant dont il est destinataire.

Sans préjudice de l'obligation d'information immédiate mentionnée à l'alinéa précédent, le Concessionnaire dresse la liste, dans le compte rendu d'activité du Concessionnaire remis annuellement à l'Autorité concédante conformément à l'article 42 du cahier des charges de concession, des demandes de raccordement reçues au titre de l'extension réalisée en application du présent avenant.

ARTICLE 6 – VERSEMENT ET SUIVI DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AUTORITE CONCEDANTE

Article 6.1 – Calcul de rentabilité de l'opération

Le Concessionnaire a estimé le montant de l'investissement nécessaire à la réalisation de l'extension dont le détail est décrit en annexe n° 2 et a réalisé un calcul du taux de rentabilité de l'opération sur une durée de 30 ans conformément aux dispositions de l'article 9.3 de l'annexe 1 du cahier des charges annexé à la Convention de concession.

Le taux de rentabilité est entendu comme le rapport entre la somme actualisée des bénéfices et la somme actualisée des dépenses d'investissement à réaliser (B/I) pour établir les ouvrages décrits en annexe n° 1.

Le seuil minimal du rapport (B/I) est fixé à zéro ; le taux de rentabilité B/I est calculé comme suit :

$$B = (R - I - D),$$

où :

R est la somme des recettes des nouveaux raccordements et des recettes d'acheminement actualisées par option tarifaire ;

I est le montant des investissements relatifs aux canalisations de distribution et aux postes de détente nécessaires à l'extension du réseau de distribution, y compris les dépenses d'études et d'ingénierie, moins les participations des tiers aux frais de raccordement et de branchement et, le cas échéant, aux frais d'établissement des conduites montantes et des compteurs ;

D est le montant total actualisé des dépenses d'exploitation dites marginales pour chaque nouveau client. Elles comprennent les dépenses de développement, notamment de démarchage de clientèle, de maintenance et les charges de fonctionnement. Ces dépenses sont évaluées de manière forfaitaire par client selon l'option tarifaire et, le cas échéant, en tenant compte des coûts de remboursement au premier bénéficiaire d'un raccordement ayant supporté la totalité des coûts de premier établissement d'une opération de raccordement.

Le taux d'actualisation ne peut excéder 7%.

Le calcul repose sur les éléments suivants:

- consommation prévisionnelle totale sur la période de 30 ans : 0
- tarif acheminement pris en compte : ATRD 5 du 01 juillet 2021 AZ0002 et AZ0003
- montant de l'investissement net sur la période de 30 ans (en euros constants) : 129 201,86 € HT euros
- montant des dépenses d'exploitation sur la période de 30 ans (en euros constants) : 35 000 euros

Au terme de ce calcul, il apparait un différentiel d'investissement nécessaire pour atteindre un ratio de bénéfice sur investissement (B/I) de : - 1, 279, soit une contribution d'un montant de de 129 201,86 € HT soit 155 042,23 € TTC, afin de ramener ce ratio à un ratio positif.

Ainsi, pour que le Concessionnaire puisse réaliser cette opération, il est nécessaire que des contributions financières du même montant, soient apportées par l'Autorité concédante.

Article 6.2 – Versement d'une participation financière de l'Autorité concédante

Compte tenu des investissements à réaliser en vue de réaliser les ouvrages prévus par le présent avenant, l'Autorité concédante versera au Concessionnaire d'un montant de 129 201,86 € HT soit 155 042,23 € TTC.

Article 6.3 – Modalités de versement de la participation

L'Autorité concédante verse la participation relative au financement des ouvrages d'extension à réaliser sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon selon les modalités suivantes :

- L'Autorité concédante versera au Concessionnaire 25 840.20 € HT (31 008,24,12 € TTC) soit 20 % du montant prévisionnel de la participation visé à l'article 6.2 dans un délai maximal de 30 jours suivant la communication au SDEC ENERGIE de l'ordre de service de commencement des travaux adressé par le Concessionnaire à son prestataire réalisant les travaux. Le commencement des travaux devra intervenir au plus tard le 30 avril 2024.
- Le solde de la participation est versé par l'Autorité concédante après achèvement des travaux par le Concessionnaire, et ce dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la réception de la demande de versement présentée par ce dernier. Cette demande est accompagnée de l'ensemble des justificatifs des sommes acquittées par le Concessionnaire au titre des travaux réalisés.

Dans l'hypothèse où le montant des sommes réellement acquittées par le Concessionnaire au titre des travaux d'extension à réaliser sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon différerait de la somme prévisionnelle mentionnée à l'article 6.2 de la présente Convention, le montant du solde de la participation sera adapté en conséquence.

Le montant définitif de la participation de l'Autorité concédante ne pourra toutefois s'écarter de plus de 1 % à la hausse, du montant prévisionnel mentionné à l'article 6.2.

Ces contributions seront versées, par virement bancaire au crédit du compte dont les coordonnées sont les suivantes :

IBAN FR76 3000 4013 2800 0110 0281 204 BIC BNPAFRPPXXX

Article 6.4 – Suivi de l'utilisation de la participation

Conformément à l'article 10 de loi n°2000-321 du 12 avril 2000 *relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 *relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques*, le Concessionnaire produira un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses affectées aux travaux visés à l'article 2 à l'Autorité concédante dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la contribution a été attribuée. Ce compte rendu sera intégré dans le cadre du compte rendu annuel d'activité du Concessionnaire prévu à l'article 42 du cahier des charges de concession.

Article 6.5 – Conditions de remboursement de la contribution de l'Autorité concédante

Au terme d'un délai de 8 ans à compter de la date de mise en service l'extension, un nouveau calcul de rentabilité est effectué par le Concessionnaire.

Ce calcul prend en compte :

- les valeurs réellement constatées s'agissant des investissements, des volumes de gaz acheminés, du nombre de clients sur les 8 premières années ;
- les perspectives de consommation et d'investissement des années 9 à 30 ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul initial s'agissant du taux d'actualisation, du tarif d'acheminement applicable et du montant des dépenses d'exploitation par client.

Si le ratio B/I, hors contribution de l'Autorité concédante, est positif, le Concessionnaire rembourse à l'autorité concédante la totalité de la contribution afférente à l'extension

considérée réévaluée de l'inflation constatée par l'INSEE, entre l'année de mise en service et l'année du remboursement.

Ce remboursement est effectué en une seule fois, dans un délai maximal de deux mois à compter de l'envoi d'un titre de recette par l'Autorité concédante.

ARTICLE 7 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le présent avenant est signé par les deux Parties et transmis par l'Autorité concédante au contrôle de légalité.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification par l'Autorité concédante au Concessionnaire, après signature et transmission au contrôle de légalité, pour la durée restant à courir de la Convention.

ARTICLE 8 –CADUCITE DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera caduc au 31 décembre 2024 à défaut de commencement des travaux à cette date.

ARTICLE 9 – ANNEXES

Annexe n° 1 : Description des ouvrages d'extension à réaliser sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon

Annexe n° 2 : Coût de réalisation des ouvrages d'extension sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon.

Fait à Caen, en quatre exemplaires, le 9 avril 2024.

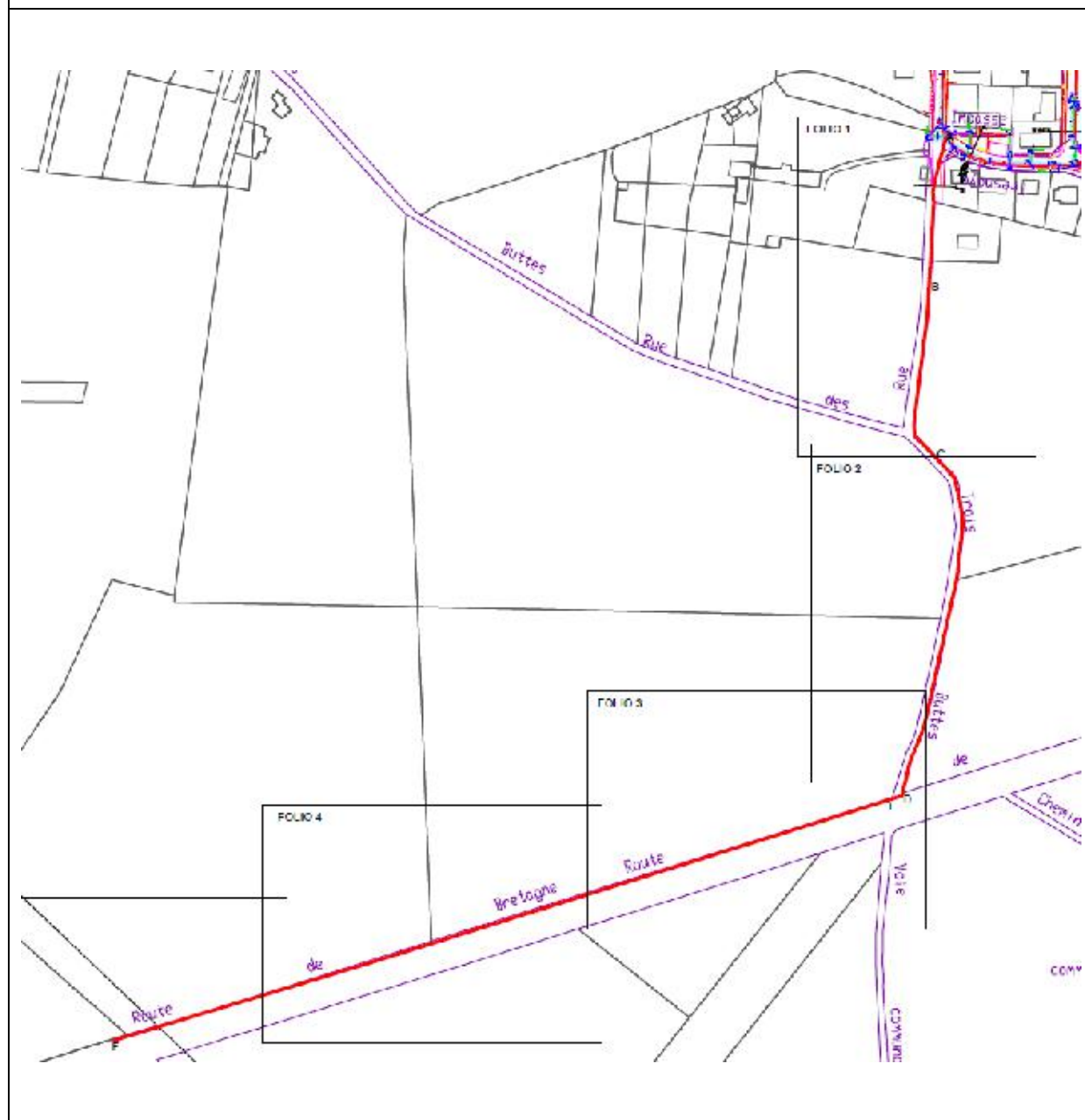
Pour le SDEC ENERGIE,
La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Pour le Concessionnaire,
Le Responsable du marché Délégation
Service Public

Franck TILLY

Annexe n°1 : Tracé prévisionnel – GRAINVILLE SUR ODON



Annexe n°2 : Coût de réalisation des ouvrages d'extension sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon.



Bordereau de Chiffrage Extension réseau Gaz Naturel	
Adresse :	Rue de Carrouges
Commune	GRAINVILLE SUR ODON
RTR en charge	W.ZOUBERT
DATE	15/02/2024

Annexe n°3 Ouvrages d'extension à réaliser sur le territoire de la commune de Grainville sur Odon														
Detail montant estimatif de l'investissement	Part fixe	Chaussée hors RD		traversée RD		Trottoir		Accotement communale		Terrain vierge		Accotement RD (1,2m de sur profondeur + Grave bitume)		Total
		(Tout venant 0/40 + GB)		Forage dirigé		(Apport matériaux : tout venant 0/40)		(Apport matériaux : tout venant 0/40)				(Apport matériaux : tout venant 0/40)		
Canalisation	Prix Forfaitaire HT	ml	PU HT	ml	PU HT	ml	PU HT	ml	PU HT	ml	PU HT	ml	PU HT	
Type : PEHD	(Frais chantier, mise en gaz, DOE, essais, IC..)													
Diamètre : 125														
Pression : 4 bars														
	18 659,48	91	173,97	0	463.5 €	0	116.29	340	95.69 €	0	85.39 €	494	125.87 €	129 201,86 €



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 MARS 2024

Extrait du registre des délibérations

Objet : CREATION DE LA SAS SOLISDEC

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 mars 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Caen (Amphithéâtre 166 du Mémorial - Esplanade Général Eisenhower), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
31.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
33.	EPCI	GOBE	Alain
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
35.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
36.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
37.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
38.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
39.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
40.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
41.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé

42.	EPCI	LAGALLE	Philippe
43.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
44.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
45.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
47.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
49.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
50.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
51.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
52.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
54.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
55.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
56.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
57.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
58.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
59.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
60.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
63.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
64.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
65.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
66.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
67.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
68.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
69.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
70.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
71.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
72.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
73.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
74.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
76.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
77.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
78.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
9.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
10.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
11.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
12.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
13.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
16.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
19.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
20.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
24.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand



2024-02-CS-DB-29

25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	EPCI	GUERIN	Daniel
27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
31.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
32.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
33.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
38.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
40.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
41.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
43.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
46.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
47.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
48.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
50.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
51.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
54.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
59.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
60.	EPCI	SAINT LO	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
62.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
63.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
65.	SEULLES - TERRE ET MER	VÉRET	Jean-Luc
66.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LE PIFRE Sophie	CU CAEN LA MER
2.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LAGALLE Philippe	ÉPCI
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
6.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS**
152	150	78	6	81

* Dans l'attente du remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, et de M. Gaëtan GERVAISE, représentant du Collège de Bayeux Intercom, ayant démissionné.

** A noter que Messieurs Philippe LAGALLE, maire de Thury-Harcourt-le-Hom, Marc LECERF, maire de Fleury-sur-Orne et Gilles MALOISEL, maire-adjoint de Vire Normandie, ne participent pas au vote.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Énergétique », réunie le 21 février 2024,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 22 mars 2024.

CONSIDERANT le plan stratégique du SDEC ÉNERGIE et sa volonté d'être au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique, notamment en développant avec les collectivités des projets de production d'énergies renouvelables.

CONSIDERANT le projet d'expérimenter la réalisation d'ombrières photovoltaïques pour aider les collectivités à répondre à leurs obligations réglementaires de solarisation et maîtriser leurs factures d'énergie par l'autoconsommation collective.

CONSIDERANT que pour la réalisation de ce projet, il est proposé de créer une Société par Actions Simplifiée (SAS) regroupant la société SYS CO (filiale à 100% de la société See You Sun), Energie Partagée Investissement et le SDEC ÉNERGIE, régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et particulièrement son article 109, ainsi que ses statuts.

Cette société dénommée SoliSDEC a un capital de 5 000 € selon la répartition suivante entre les actionnaires :

SYS CO	51 %
SDEC ENERGIE	25 %
Energie Partagée Investissement	24 %

La société SoliSDEC a pour objet, dans le département du Calvados :

- l'acquisition, l'étude, l'ingénierie, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie électrique à base d'énergie solaire,
- la commercialisation de l'électricité produite par ces centrales,
- la réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation,
- plus généralement, la réalisation de toute opération commerciale, financière, industrielle, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Le plan d'affaires de la société SoliSDEC porte sur la réalisation d'un ensemble d'ombrières photovoltaïques représentant une puissance de 2 158 kWc pour un volume d'investissement de 2 924 k€ à financer à hauteur de 2 408 k€ par emprunt bancaire, 511 k€ par les avances en comptes courants d'associés et 5 k€ par le capital.



2024-02-CS-DB-29

Pour le SDEC ENERGIE, l'apport de fonds propres représente :

- 1 250 € en capital,
- 127 750 € d'avances en comptes courants d'associés.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce projet de création de la SAS SoliSDEC, dont les statuts, le pacte d'associés, la note de cadrage du projet et l'analyse du plan d'affaires et la convention d'avance en compte courant d'associé bloqué ont été adressés aux représentants du Comité Syndical, en annexe du projet de délibération sous leur espace sécurisé OXYAD.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 81 voix POUR (3 élus ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE** la création d'une SAS entre SYS CO, Energie Partagée Investissement et le SDEC ÉNERGIE et dénommée SoliSDEC ainsi que les statuts et le pacte d'associés ci-annexés ;
- **FIXE** la part du SDEC ÉNERGIE à 25 % du capital social de cette société, soit 1250 € sur un total de 5 000 € ;
- **APPROUVE** la signature des statuts en qualité d'associé de cette société ;
- **DESIGNE** Abderrahman BOUJRAD (titulaire) et Jean-Luc GUILLOUARD (suppléant), en qualité de représentants du SDEC ÉNERGIE au sein de l'assemblée générale de la société SoliSDEC ;
- **DESIGNE** Jérôme DANIEL, directeur général adjoint Ressources et concessions, en qualité de représentant du SDEC ENERGIE au sein du comité de direction de la société SoliSDEC ;
- **APPROUVE** la convention d'avance en compte courant d'associé bloqué et le versement à la société SoliSDEC d'un compte courant d'associé de 127 750€ ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdits statuts et pacte d'associés, la convention d'avance en comptes courants d'associés ainsi que tous les actes et documents utiles à la constitution de la société (ouverture d'un compte bancaire au nom de la société et versement de la part du capital sur ce compte, contrat de domiciliation de la société ...).

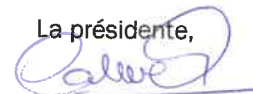
Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,


Patrice GERMAIN



La présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 5 AVR. 2024**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 5 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

